

---

---

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LEGISLATIF  
VOL. XXXVI

---

---

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA  
PROVINCE DE QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION DE LA DIXIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XXXVI



SON HONNEUR  
L'HONORABLE SIR LOUIS-AMABLE JETTÉ  
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

---

QUÉBEC  
IMPRIMERIE DU "SOLEIL", QUÉBEC

1902

# JOURNAUX DU CONSEIL LEGISLATIF

---

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DEUXIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le DEUXIÈME jour du mois de MAI mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le ONZIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

---

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEIZIÈME jour D'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

---

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ,

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devrait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le ONZIÈME jour du mois de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

## PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le ONZIÈME jour du mois de JUIN mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, SAMEDI, le VINGTIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bieu-Aimé l'honorable Sir LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce TREIZIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,  
Province de Québec,  
[L. S.] }

L. A. JETTÉ

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatif de la province de *Québec* et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGTIÈME jour du mois de JUILLET dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGTIÈME jour du mois de JUILLET mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, JEUDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à iceilles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

---

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce HUITIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

---

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour D'AOUT dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-NEUVIÈME jour du mois D'AOUT mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENAET QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés

sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le HUITIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUINZIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC,



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

---

---

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le **HUITIÈME** jour du mois d'**OCTOBRE** mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en noîré cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, **SAMEDI**, le **SEIZIÈME** jour du mois de **NOVEMBRE** prochain, et y agir comme de droit. **CE A QJOI VGUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : **TÉMOIN**, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable **SIR LOUIS AMABLE JETTÉ**, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce **TRENTIÈME** jour de **SEPTEMBRE**, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA.  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le SEIZIÈME jour de NOVEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le SEIZIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, JEUDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec, TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

---

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre-Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

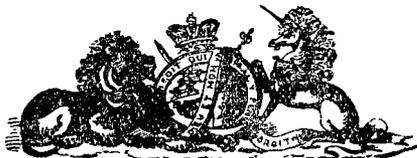
Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

---

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de DÉCEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en-Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de DÉCEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait cmettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIL A. JETTÉ, Chavalier: Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

## PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII. par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain—

SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au TREIZIÈME, jour du mois de FÉVRIER prochain. de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre cité de Québec, le dit QUATRIÈME jour de FÉVRIER prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec. JEUDI, le TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

---

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LEGISLATIF  
DE LA  
PROVINCE DE QUEBEC

---

---

JEUDI, LE 13 FÉVRIER 1902.

JEUDI, LE TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER dans la deuxième année du Règne de Notre Souverain seigneur Édouard VII, par la Grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, à la deuxième session de la dixième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour :

Les honorables membres présents dans la salle du Conseil législatif sont :

L'honorable H. Archambault, *Orateur*.

Les honorables Messieurs

*Audet,*  
*Berthoume,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.,*  
*Girouard,*  
*Lancot,*  
*Larue,*

*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Turner,*  
*Ward.*

L'honorable *Orateur* informe la Chambre qu'une commission a été emise, sous le grand sceau, nommant Frank Pennée, écuyer, gentilhomme, huissier de la Verge Noire.

La commission est lue comme suit :

Province de Québec.

L. A. JETTÉ.

L. S.

Edouard VII, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A. M. Frank Pennée, chef de police de la cité de Québec,

SALUT.

Sachez que reposant pleine confiance en votre loyauté, intégrité et capacité, Nous vous avons, de notre faveur spéciale, connaissance certaine et plein gré, commis, constitué et nommé et par les présentes, nous commettons, constituons et nommons vous, le dit Frank Pennée, gentilhomme huissier de la Verge Noire, pour la dite province de Québec ;

Pour par vous, le dit Frank Pennée, tenir, exercer la dite charge et en jouir avec tous les droits, pouvoirs, autorité, privilèges et avantages appartenant à la dite charge durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le grand Sceau de notre province de Québec.

Témoin : Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable Sir Louis A. Jetté, chevalier commandeur de notre ordre tres distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Lieutenant-Gouverneur de notre dite province.

A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Québec, dans notre dite province, ce vingt-troisième jour de novembre, dans l'année de notre Seigneur mil neuf-cent-un, et de notre règne la première.

Par ordre,

ADELARD TURGEON,

Secrétaire.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Sir Louis-Amable Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : "Gentilhomme huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif"

Laquelle étant venue.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je suis heureux de vous voir réunis pour l'accomplissement des fonctions que la constitution confie à votre sollicitude.

Pendant la vacance parlementaire qui vient de se terminer, notre pays a été honoré de la visite de Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Cornwall et York. Nous avons été les premiers, dans cette province, à leur souhaiter la bienvenue sur cette terre du Canada, et c'est avec une profonde satisfaction que j'ai vu les populations se joindre partout aux autorités, pour donner à nos nobles visiteurs le témoignage sincère du respect et de l'affection qu'elles éprouvent pour notre très Gracieux Souverain et pour tous les membres de la famille royale.

L'œuvre de la colonisation est, de l'aveu de tous, une des plus importantes pour le développement de cette province. L'unanimité d'opinions qu'il est si facile de constater sur ce point fait cependant place à des divergences non moins évidentes lorsqu'il s'agit des méthodes à suivre pour arriver au but que tous veulent atteindre. Le système actuellement suivi est souvent critiqué, des changements sont réclamés et nombre d'autres systèmes sont même proposés. Convaincu que, sur une question aussi exclusivement nationale, toutes les opinions émises sont de bonne foi et que chacun n'a en vue que l'avantage de la chose publique, mon gouvernement a cru qu'il serait de l'intérêt de la province de profiter de ces bonnes dispositions de tous et de la somme de travail et de réflexion qu'ont déjà coûté ces projets nouveaux, pour confier à une commission spéciale la recherche des moyens les plus propres à faire disparaître tout ce qui peut être de nature à gêner ou à retarder la colonisation dans notre province. Un projet de loi vous sera en conséquence soumis pour la nomination d'une telle commission chargée :

1o De faire une étude critique de la loi actuelle et de rechercher les moyens de l'améliorer,

2. D'examiner les projets ou systèmes nouveaux qui pourraient lui être soumis,

3. Enfin, de prendre en considération tout ce qui se rapporte à la colonisation, à la concession et à l'exploitation des terres publiques, sans perdre de vue l'exiguité des ressources financières de la province et les intérêts de son industrie forestière.

Les négociations entamées, il y a quelque temps, avec le gouvernement de la Puissance pour faire reconnaître notre droit sur les pêcheries des eaux territoriales de la province, ont été continuées. Mon gouvernement a, de plus, soumis aux autorités fédérales deux réclamations importantes se rattachant à cette question de pêcheries : l'une demandant le remboursement à la province des sommes perçues depuis 1867 et provenant des baux et permis de pêche ; l'autre revendiquant la partie qui nous revient proportionnellement, dans l'indemnité payée par les Etats-

Unis, pour le privilège accordé aux citoyens de ce pays, par le traité de Washington, d'exploiter les pêcheries de notre littoral.

Les diverses réformes apportées, dans ces dernières années, à notre système éducationnel ont produit des résultats satisfaisants. L'œuvre de la gratuité des livres et des cartes murales a été bien accueillie par le peuple de la province. J'ai la satisfaction de vous annoncer, à ce sujet, qu'un grand nombre de municipalités scolaires et de maisons d'éducation se sont prévaluées de l'offre de mon administration et que plus de cent mille exemplaires de " Mon Premier Livre " ont déjà été distribués.

L'aide accordée aux conseils municipaux pour améliorer les chemins a éveillé l'attention de la population rurale sur cette importante question, et, c'est avec plaisir, que je constate un progrès réel dans la construction et l'entretien des voies publiques.

Mon gouvernement continue de favoriser le progrès de nos institutions agricoles et de l'industrie laitière en s'occupant de l'amélioration de nos races d'animaux domestiques, en octroyant des primes pour les fromageries et en vulgarisant les connaissances requises au moyen de publications spéciales et de conférences publiques.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Les comptes publics pour l'année écoulée le 30 juin dernier et les estimations budgétaires vous seront soumis sans délai, de manière que leur considération ne retarde pas vos travaux.

Malgré plusieurs dépenses imprévues, la balance entre les mains du Trésorier, au premier juillet dernier, était encore plus considérable que l'année précédente.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Grand nombre de projets de loi vous seront sans doute soumis. Le travail du législateur, à quelque sujet qu'il s'applique, est toujours de première importance. Je n'ai aucun doute que vous apporterez à l'accomplissement de cette tâche, l'attention, le zèle et le dévouement que la province attend de vous.

Alors, l'Assemblée législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'honorable *Nemèse Garneau*, se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier à la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil législatif de la province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

" Faites entrer l'honorable conseiller. "

Alors le dit honorable *Nemèse Garneau*, accompagné des honorables Messieurs *Turner* et *Pérodeau* s'avance près de la table, et l'honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA Province de Québec [L. S.]	}	L. A. JETTÉ.
---	---	--------------

*EDOUARD VII*, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Nemèse Garneau*, de la paroisse de Ste-Foye, agriculteur,

SALUT :

SACHEZ, que tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat de la Défense de Notre dite Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre Province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *Shawinigan*, dans Notre dite Province de *Québec*, en remplacement de l'honorable *John Jones Ross*, décédé, et nous enjoignons que vous, le dit honorable *Nemèse Garneau*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu ; et à ceci, vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : Témoin, Notre Très Fidèle et bien-Aimé l'honorable *Louis Amable Jetté*, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province, ce CINQUIÈME jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent un, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC,

---

Le Greffier déclare que le dit honorable *Némèse Garneau* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis s'avancant vers l'honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

L'honorable M. *Archambeault* présente le bill (A) concernant l'agriculture.

Le dit Bill est lu une première fois *pro formâ*.

L'honorable M. *Archambeault* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône, lequel discours est lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, que tous les conseillers présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné*, que comme marque de respect pour la mémoire de l'honorable M. *Ross*, cette Chambre s'ajourne maintenant.

Alors la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

VENDREDI, 14 FÉVRIER 1902.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

<i>Audet,</i>	<i>McCorkill,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Garneau, N.</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Larue,</i>	

PRIÈRE.

Les requêtes suivantes, sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de la compagnie de papier Rolland ;

Par l'honorable M. *Lanctôt*, du Jardin Zoologique de Montréal ;  
De l'Association de Bienfaisance des boulangers de Montréal ;  
Des huissiers du district de Montréal ;

Par l'honorable M. *Larue*, Des Pères Blancs d'Afrique ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, des religieuses du Bon Pasteur de Montréal ;

Par l'honorable M. *Turner*, du "Compton Ladies' College" ;

Par l'honorable M. *Ouimet*, des Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe ;

Des Sœurs de la Miséricorde de Montréal ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de Dame Léocadie St. Pierre ;  
De P. C. Duboyce ;

Par l'honorable M. *Rolland*, de la sœur Dalton ;  
De J. Alexandre Legault ;  
Des citoyens de Labelle ;

Par l'honorable M. *Girouard*, de la "Transit Insurance Company of Montreal" ;

Des religieuses de St Joseph du Bon Pasteur de Montréal ;  
De la succession L. B. A. Charlebois ;

Par l'honorable M. *LaRue*, de L. D. E. Rousseau ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de la ville de Joliette ;

Par l'honorable M. *Méthot*, de l'hon. D. Rolland et autres ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de Mgr l'archevêque de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que, lorsque cette chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 25 du courant, à 4 heures P. M.

L'honorable Orateur met devant la Chambre le rapport des bibliothécaires, de la législature ;

Il est lu comme suit :

A l'Honorable Orateur

et aux Honorables Conseillers législatifs.

Les bibliothécaires ont l'honneur de soumettre le rapport de leur gestion pour la vacance de 1901-1902.

Depuis la dernière session de la Législature, la bibliothèque s'est accrue de 3,700 volumes reliés et de 3,965 brochures, par achats, échanges et dons.

Cet accroissement, presque inusité, est dû surtout au fait que le gouvernement fédéral de la Grande République américaine nous a gracieusement envoyé par l'intermédiaire de l'Institut Smithsonian, un nombre considérable de documents officiels.

Cette heureuse innovation, dans l'histoire de notre système d'échanges, mérite plus qu'une mention ordinaire. Aussi les bibliothécaires ne sauraient trop remercier les nobles personnages qui ont conçu l'idée de renouer la chaîne interrompue de nos relations d'amitié et de courtoisie avec le gouvernement des États-Unis.

En 1856, sous l'Union, la Chambre d'Assemblée canadienne résolut d'envoyer à Washington un délégué spécial, dans le but d'établir un service régulier d'échanges avec le gouvernement central et avec les législatures des divers États. Ce fut l'Honorable M. Moore, conseiller législatif, qui reçut la nomination. Le délégué canadien fut accueilli à bras ouverts par le Président et par les sommités du Congrès et du Sénat. Après de courts pourparlers, cette question d'échanges de documents parlementaires fut résolue à la satisfaction générale.

Le système fonctionna sans interruption jusqu'à l'époque de la Confédération. Washington continua d'échanger ses documents avec ceux du gouvernement d'Ottawa, et la province de Québec resta oubliée.

Ce n'est donc qu'après une période de trente-cinq ans que nous sommes enfin parvenus à nous mettre sous le même pied qu'autrefois, et dorénavant, nous en avons la plus ferme assurance, la bibliothèque aura

l'avantage inappréciable de pouvoir échanger les documents officiels de la province avec ceux du gouvernement américain.

Le nombre de volumes reçus de ce chef comporte tous les documents publiés depuis 1869, c'est-à-dire environ 2,550 volumes reliés et 3,650 brochés.

Les bibliothécaires en ont fait un département spécial dans une vaste pièce située sous les toits, et aménagée de manière à ce que le public puisse les consulter à l'aise, en attendant le jour où ces livres précieux seront incorporés à la masse dans une bibliothèque de construction nouvelle.

Les bibliothécaires ont aussi reçu de Paris, par l'entremise de l'Honorable M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, la belle collection de volumes publiés à l'occasion de la célèbre enquête Ribot sur l'enseignement secondaire en France. Les matériaux réunis de cette enquête comprennent six forts volumes grand in-quarto.

La bibliothèque renferme actuellement 62,200 volumes reliés et 17,500 brochures mises en ordre et faciles à consulter à la faveur d'un catalogue manuscrit par cartes.

Le tout humblement soumis

Signé, }

N. E. DIONNE,  
A. E. DOUGHTY.

Québec, le 13 février 1902.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, prononcé du trône à l'ouverture de session,

Il est proposé par l'honorable M. *Garneau*, appuyé par l'honorable M. *Turner*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, dans les termes suivants :

A Son Honneur l'honorable sir LOUIS A. JETTÉ,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a plus à Votre Honneur de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

---

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, appuyé par l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur par l'honorable *Orateur* de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à mardi, le 25 courant, à 4 heures P. M.

---

MARDI, 25 FEVRIER 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cornier,*  
*Garneau, N.*  
*Garneau, P.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lanctot,*

*Larue,*  
*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.*

PRIÈRE.

Les requêtes suivantes, sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'hon. M. *de Baucherville*, de l'hon. G. A. Nantel ;

Par l'hon. M. *Bryson*, de William K. McKeown ;

De la Montréal Medico-chirurgical Society ;

De la Quebec provincial Women's Christian Temperance Union, (deux pétitions) ;

De L. de G, Routhier et autres ;

De la cité de Hull ;

Par l'honorable M. *Gilman*, de William Charles Mills ;

De Herbert Alexander McCrea ;

De Ernest E. Vipond ;

De la ville de Richmond, du village de Melbourne et du township de Melbourne et Brompton Gore ;

---

Par l'honorable M. *Girouard*, des citoyens de la ville et de la municipalité rurale de Longueuil ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de Eugène Alexandre Dorion ;

Par l'honorable M. *Chapais*, de Hilaire Corbeil ;

Par l'honorable M. *Garneau*, de J. E. Roberge et autres ;

De George R. Smith et autres ;

De Napoléon Landry ;

Du maire et des conseillers de la ville de Lévis ;

De Napoléon Lemay ;

De H. E. Anatole Menier ;

De Michel Roberge ;

De Alfred Colyer et autres ;

De Archange Racine.

Par l'honorable M. *Lanctôt*, de J. A. Germano ;

De la ville de Lachine ;

De Mélina Auclair et autres ;

De la cité de St-Henri.

Par l'honorable M. *Mathieu*, de Dame Suzan Ann Walker ;

De la North Shore Power Company ;

De l'Union St-Pierre de Montréal ;

De Edouard Bastien et autres ;

De Amable Bisailon et autres ;

Par l'honorable M. *Rolland*, de la fabrique de N.-Dame de Montréal ;  
De Eugène Lafontaine et autres ; de la municipalité de Shawinigan Falls ;

De Vivian Burrill et autres ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de Joseph B. Robert et autres ;

De E. M. McDougall et autres ;

De la Banque de Montréal ;

De Dame Helen Johnston ;

Du " Protestant Hospital for the Insane " ;

De la " Montreal Rolling Mills Company " ;

De la " Canada Switch and Spring Company " ;

De la " Henderson and Potts Company Limited " ;

De " B. and S. H. Thompson & Co., limited ;

Du " Church Home " ;

Par l'honorable M. *LaRue*, de l'honorable Sergeant Prentiss Stearns et autres ;

De la " Canadian Electric Light Company " ;

De Léonidas Villeneuve et autres ;

Par l'honorable M. *Turner*, de la "Quebec and Lake St. John Railway Company."

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie de Papier Rolland, demandant d'amender l'acte 45, Victoria chapitre 77 ;

De Ernest Lavigne et autres, demandant la passation d'une loi pour amender la charte de la cité de Montréal ;

De Médard Paquette et autres, demandant une loi pour incorporer l'association de Bienfaisance des Boulangers de la cité de Montréal ;

De la Corporation des Huissiers du district de Montréal demandant une loi revisant les lois organiques de la dite corporation ;

Du Revd John Forbes et autres, demandant une loi pour constituer en corporation les Pères Blancs Missionnaires d'Afrique ;

Des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal demandant une allocation ;

Du "Compton Ladies College", demandant des amendements à sa charte ;

De l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, demandant une allocation d'au moins \$1000.

Des Sœurs de Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal, demandant que l'allocation qui leur a été accordée jusqu'à ce jour soit au moins doublée pour l'année courante et les années futures ;

De Dame Léocadie St. Pierre et autres, demandant la passation d'une loi pour ratifier et valider certaines actes de ventes ;

De Percy Clare Duboyce, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la Province de Québec de l'admettre à la pratique de la profession de notaire, après examen ;

De Sœur Dalton, de l'asile de Nazareth, demandant une allocation additionnelle de \$2000 par année ;

De J. Alexandre Legault, demandant une loi pour autoriser le Barreau de la Province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres après avoir subi l'examen ordinaire pour l'admission à la pratique ;

Du Révd. C. Proulx et autres demandant une loi érigeant civilement la paroisse de la Nativité de Marie de Labelle dans le comté de Labelle ;

De la "Transit Insurance Company de Montréal", demandant des amendements à sa charte ;

De l'Asile de Saint-Joseph du Bon Pasteur, rue Fullum, demandant la continuation de l'octroi de \$200 ;

D'Alphonse Charlebois et autres, demandant une loi pour autoriser le partage immédiat de la succession de feu Léon Benoit Alfred Charlebois ;

De Léon Domitien Eugène Rousseau, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la profession de notaire.

De l'honorable *Damien Rolland* et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de "La Société d'Administration Générale" ;

De la corporation de la ville de Joliette, demandant une loi pour reviser et refondre les diverses lois concernant la dite ville ;

De Monseigneur Paul Bruchési, Archevêque de Montréal et autres, demandant la passation d'une loi à l'effet de pourvoir à l'établissement d'une fabrique en la paroisse de Saint-Charles Barronée et pour d'autres fins.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Le dit message est lu comme suit :

L. A. JETTÉ,

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Je reçois avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône, et vous en remercie bien sincèrement.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 24 février 1902.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un autre message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'Imprimeur du Roi.

Le dit message est lu comme suit :

L. A. JETTÉ,

Le lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, transmet au Conseil législatif le rapport de l'Imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 13 février 1902.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre un état des affaires de l'asile des orphelins catholiques romains, pour 1901 ;

Un état des affaires de l'asile Nazareth pour les Aveugles, pour l'année 1901.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 4), intitulé : " Loi amendant la loi corporative des compagnies à fonds social "

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *P. Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 26 FEVRIER 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Garneau, P.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lanctot,*  
*Larue,*

*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE.

Les requêtes suivantes, sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Lanctot*, de la cité de Ste-Cunégonde ;  
De l'association des Barbiers de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *Pelletier*, de la ville de Fraserville ;

Par l'honorable M. *Turner*, de la Compagnie de Pulpe de Chisoutimi ;  
De J. B. Morneau et autres ;  
De J. R. Loomis et autres ;  
De la " New Richmond Lumber Company, Limited " ;  
De la " Provincial Light, Heat and Power Company " ;

Par l'honorable M. *N. Garneau*, de J. N. Thibaudeau et autres ;  
De Victor Guertin et autres ;  
De Xavier Gingras et autres ;  
De Georges Cloutier et autres ;  
De la Compagnie de téléphone de Montmorency ;  
De Joachim Reid ;  
De Arthur T. Hunt et autres ;

Par l'honorable M. *Pérodeau*, de R. M. S. Mignault et autres ;  
De la " Liverpool London and Globe Insurance Company " ;

Par l'honorable M. *Larue*, de Louis Savard ;  
 Par l'honorable M. *De Boucherville*, de Rodolphe Beaudry ;  
 Le Dame Breanan et autres ;

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses et qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autres de ses observations et opinions sur icelles et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Audet, Berthiaume, de Boucherville, Bryson, Chapais, Cormier, Garneau* (La Durantaye), *Garneau*, (Shawinigan), *Gilman, Girouard, Lanctôt, Larue, Mathieu, McCorkill, Méthot, Ouimet, Pelletier, Pérodeau, Sharples, Rolland, Sylvestre, Turner et Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que les honorables Messieurs *Audet, Berthiaume, Bryson, Lanctôt, Gilman, McCorkill, Pérodeau, Garneau* (Shawinigan) et *Sylvestre*, forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant cette session.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Chapais, de Boucherville, Girouard, Lanctôt, Mathieu, Ouimet, McCorkill, Rolland et Ward*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Bryson, Berthiaume, Chapais, Cormier, Garneau*, (de La Durantaye), *Mathieu, Méthot, Pérodeau, Sharples et Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Cormier, Garneau* (La Durantaye), *Gilman, LaRue, McCorkill, Méthot, Ouimet, Pérodeau, Rolland, Turner et Ward*.

---

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de  
s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publica-  
tion des débats du Conseil Législatif, et de faire rapport de temps en  
temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables  
messieurs *Audet*, *Garneau* (Shawinigan), *Girouard*, *LaRue*, *Lanctot*, *Mathieu*,  
*Pelletier*, *Sharples*, *Sylvestre* et *Turner*.

Alors, sur motion de M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à  
3 heures P. M.

---

JEUDI, 27 FEVRIER 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorable messieurs.

*Audet*,  
*Boucherville*, de,  
*Bryson*,  
*Chapais*,  
*Garneau*, N.  
*Garneau*, P.,  
*Lanctot*,

*Larue*,  
*McCorkill*,  
*Ouimet*,  
*Pelletier*,  
*Pérodeau*,  
*Turner*,  
*Ward*.

PRIÈRE.

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur  
la table :

Par l'honorable M. *Chapais*, de la Société St-Vincent de Paul ;

Par l'honorable M. *Lanctôt*, de John Foster et autres ;  
De Edouard A. D. Morgan ;

Par l'honorable M. *Ward*, de la ville de Westmount ;  
De l'Union des Municipalités Canadiennes ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de Gilbert Martin Bowen ;  
De la Corporation des juifs allemands et polonais ;  
De Hirsh Cohen et autres ;  
De la "Shawinigan Water and Power Company" ;  
De J. C. Aldred et autres ;  
De la "Shawinigan Carbide Company, limited."

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De William Kenneth McKeown, demandant une loi à l'effet d'autoriser le Barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique du droit ;

De G. E. Armstrong et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "The Montreal Medico Chirurgical Society."

De "The Quebec Provincial Woman's Christian Temperance Union", demandant des amendements à la loi des licences.

De "The Quebec Provincial Woman's Christian Temperance Union", demandant qu'une loi soit passée à l'effet de défendre la vente du tabac ou cigarettes à toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans.

De L. de G. Routhier et autres, demandant une loi pour accorder à l'Union Mutuelle Universelle des pouvoirs plus étendus.

De la cité de Hull, demandant une loi pour amender sa charte.

De William Charles Mills, demandant une loi pour autoriser le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.

De Herbert Alexandre McCrae, demandant une loi l'autorisant à devenir membre de l'Association de dentistes de la province de Québec.

De la ville de Richmond et autres, demandant une loi à l'effet d'autoriser la construction d'un pont de péage sur la rivière Saint-François entre la ville de Richmond et le village Melbourne.

De Ernest E Vipond, demandant une loi pour lui permettre d'aller devant le Conseil du Barreau, subir un examen pour l'admission à la pratique du droit.

Du Révd J. G. Payette et autres, demandant que leur allocution soit augmentée de quelques centaines de dollars.

De Eugène Alexandre Dorion, demandant une loi pour lui permettre d'ajouter à son nom patronymique les mots " de Saint-Ours."

De Hilaire Corbeil, s'opposant à des clauses dans la loi demandée par les exécuteurs testamentaires de feu l'honorable Joseph Octave Villeneuve.

De George R. Smith et autres, demandant une loi pour l'incorporation de la compagnie hydraulique Saint-François.

De Napoléon Landry, demandant une loi pour autoriser le collège de médecins et chirurgiens à lui octroyer une licence lui permettant d'exercer la profession de la médecine.

De la ville de Lévis, demandant une loi pour amender l'acte d'incorporation de la ville.

De Napoléon Lemay, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la province, à l'admettre au nombre de ses membres.

De Henri Émile Anatole Menier, demandant une loi pour séparer l'île d'Anticosti du comté de Saguenay pour fins municipales.

De G. S. Viens, demandant d'amender la section 1842a de la 56 Victoria, chapitre 22, de Québec.

De Alfred Colyer et autres, demandant une loi pour constituer en corporation la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis.

De A. Racine et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de la Compagnie de Pulpe de Métabetchouan.

De Joseph-Antoine Germano, demandant une loi pour qu'il soit admis à la pratique de la profession de notaire.

De la ville de Lachine, demandant une loi pour amender les diverses lois formant sa charte d'incorporation.

De Mélima Auclair et autres, demandant une loi pour faire ratifier l'acte de vente par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette.

De la cité de Saint-Henri, demandant une loi pour amender sa charte.

De Anne Walker Villeneuve et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession testamentaire de l'honorable Joseph-Octave Villeneuve.

De la "North Shore Power Company", demandant des amendements à la loi 60 Victoria, chapitre 77.

De l'Union Saint-Pierre de Montréal demandant une loi portant refonte de la loi organique de la dite corporation.

De E. Bastien et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom d'association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal.

De A. Bisailon et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de La Compagnie d'exposition agricole et industrielle de Saint-Jean P. Q.

Des curé et marguilliers de la paroisse de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal demandant une loi définissant les droits des concessionnaires de terrains pour sépulture dans le cimetière de Notre-Dame des Neiges.

De E. Lafontaine et autres, demandant la passation d'une loi pour les constituer en corporation sous le nom de "La Maison des Etudiants";

De la corporation du village de Shawinigan Falls, demandant une loi pour constituer en corporation la ville de Shawinigan Falls;

De Vivian Burrill et autres, demandant une loi concernant la division des comtés de St-Maurice et de Champlain;

De Joseph B. Robert et autres, demandant in loi d'incorporation sous le nom de "The Beauharnois Light Heat and Power Company";

De E. M. McDougall et autres, demandant une loi pour les autoriser à vendre par vente privée ou autrement certains meubles et immeubles.

De la Banque de Montréal, demandant une loi pour les fins de ratifier et confirmer le règlement 263, de la cité de Montréal, et le contrat effectué entre la cité de Montréal et la dite banque;

De Dame Hélène Johnson et autres, demandant une loi définissant les droits des enfants de feu W. W. Ogilvie et pour autres fins;

De Montreal Rolling Mills Comyany, demandant des amendements à sa charte;

De "The Canada Switch and Spring Company," demandant des amendements à sa charte;

De Joseph R. Henderson et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de Henderson and Potts Company;

De Stephen Hamilton Thompson et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "B. and S. H. Thompson & Co.;"

De "The Church Home", demandant la continuation de leur allocation.

De S. P. Stearns et autres, demandant que la compagnie Hypothécaire soit désignée dans la version anglaise de sa charte sous le Mortgage Company.

De L. Villeneuve et autres, demandant une loi concernant la succession de feu l'honorable J. O. Villeneuve.

De La compagnie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean, demandant une loi pour ratifier la vente de certains terrains dans le canton de Gosford.

De J. E. Roberge et autres, demandant une loi pour incorporer la compagnie de chemin de fer de Matane et Gaspé.

L'honorable *Orateur* déclare irrégulières les deux pétitions suivantes :

De la " Canadian Electric Light Company ", demandant des amendements à sa charte ;

Du " Protestant Hospital for the Insane," demandant des amendements à sa charte.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné*, que les deux dites pétitions soient renvoyées au comité des ordres permanents, pour qu'il en soit fait rapport.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des comptes contingentes présente son premier rapport.

Il est lu comme suit :

## CONSEIL LEGISLATIF.

### COMITÉ DES CONTINGENTS

Ce 31 janvier 1900

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de ce comité.

Le quorum a été fixé à cinq de ses membres.

Votre comité recommande qu'il soit demandé, à qui de droit, une somme de \$10,000.00 (dix mille dollars), afin de mettre le greffier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Votre comité a nommé un sous-comité composé des honorables MM. *Bryson*, *Pérodeau* et *Sharples*, pour examiner les comptes du greffier de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,  
Président.

---

---

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Pelletier, du comité de la Chambre de lecture, présente son premier rapport.

Et est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

---

#### COMITÉ DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 27 février 1902.

Le comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil Législatif a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a nommé l'honorable M. *Pelletier*, président.

Le quorum de ce comité a été fixé à trois de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS. P. PELLETIER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, présente son rapport

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

---

#### BUREAU DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Ce 27 février 1902.

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Turner* a été nommé président de ce comité, et votre comité, recommande que le quorum soit fixé à sept de ses membres.

Le tout humblement soumis,

RICHARD TURNER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son premier rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

## CONSEIL LEGISLATIF

### BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 27 février 1902.

Le comité des Ordres Permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport.

L'honorable M. *Pérodeau* a été nommé président de ce comité. Votre comité recommande que son quorum soit fixé à neuf membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal, et autres, demandant la passation d'une loi à l'effet de pourvoir à l'établissement d'une fabrique en la paroisse de Saint-Charles Borromée et pour d'autres fins.

De la corporation de la ville de Joliette, demandant une loi pour reviser et refondre les diverses lois concernant la dite ville.

De Léon Domitien Eugène Rousseau, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la province de l'admettre à la pratique de la profession de notaire.

De la "Transit Insurance Company of Montreal", demandant des amendements à sa charte.

De Alphonse Charlebois et autres, demandant une loi pour autoriser le partage immédiat de la succession de feu Léon Benoît Alfred Charlebois.

Du Révd. C. Proulx et autres, demandant une loi érigeant civilement la paroisse de la Nativité de Marie de Labelle dans le comté de Labelle.

De J. Alexandre Legault, demandant une loi pour autoriser le Barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres après avoir subi l'examen ordinaire pour l'admission à la pratique.

De Percy Clore Duboyce, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la Province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession de notaire, après examen.

De Dame Léocadie St-Pierre et autres, demandant la passation d'une loi pour ratifier et valider certains actes de ventes.

De "The Compton Ladies' College", demandant des amendements à sa charte.

Du Révd. John Forbes et autres, demandant une loi pour constituer en corporation les Pères Blancs Missionnaires d'Afrique.

De la corporation des huissiers du district de Montréal, demandant une loi révisant les lois organiques de la dite corporation.

De Ernest Lavigne et autres, demandant la passation d'une loi pour amender la charte de la cité de Montréal.

De la Compagnie de Papier Rolland demandant d'amender l'acte 45 Victoria, chapitre 77.

N. PÉRODEAU,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turner*, présente un bill (B), intitulé: "Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 72, constituant en corporation le *Compton Ladies' College*."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné*.—que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné*.—que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné*.—que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné*—qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de dix mille piastres (\$10,000.00), enfin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

*Ordonné* que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 4 mars, à 3 heures p. m

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 4), intitulé: Loi amendant la loi corporative des compagnies à fonds social,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*.—que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*.—que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, mardi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à mardi, à 3 heures p. m.

---



---

MARDI, 4 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Orateur,

Les honorables messieurs,

*Audel,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N,*  
*Garneau, P,*  
*Gilman,*

*Girouard,*  
*Lanctot,*  
*Larue,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*

PRIÈRE.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la requête de Mathew Moody et autres, laquelle requête est présentée et déposée sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

*Ordonné* que la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la requête de Dame Alice Auger et autres, laquelle requête est présentée et disposée sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Monsignor Henri Têtu et autres, demandant une loi pour incorporer la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec ;

De John Foster et autres, demandant une loi pour incorporer " The Power Pulp and Paper Company of North America " ;

De Edouard Andrew D. Morgan, demandant une loi concernant les biens de feu Henry Mathias Balcer ;

De la ville de Westmount, demandant une loi pour reviser et refondre la charte de la dite ville.

De Gilbert Martin Bowen, demandant une loi l'autorisant à pratiquer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.

De la corporation de " The German and Polish Jews of Montreal ", demandant une loi pour amender sa charte.

De Hrisch Cohen, et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " Beth Homedrash Hoggodol Chevra Shaas. "

De Vivian Burrill, et autres demandant une loi d'incorporation.

De la compagnie limitée de carbon de Shawinigan, demandant que certains actes d'accord soient ratifiés.

De l'association des Barbiers de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte.

De la ville de Fraserville, demandant une loi pour reviser et refondre sa charte.

De la compagnie de Pulpe de Chicoutimi, demandant une loi lui accordant certains pouvoirs.

De J. Camille Pouliot et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Kamou-Tem Littoral Electrique.

De John R. Loomis et O. W. Ordway, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de la St Anne company.

De la " New Richmond Lumber company ", demandant qu'on leur donne certains pouvoirs.

De " The Provincial Light Heat and Power company ", demandant des pouvoirs additionnels.

De J. N. Thibodeau et autres, demandant une loi pour former le comté de Mégantic.

De Victor Guertin et autres, demandant une loi pour incorporer la compagnie d'assurance Mont-Royal.

De J. B. Bélanger et autres, demandant une loi pourvoyant à l'établissement d'un bureau d'enregistrement dans la ville de Grand'Mère

De C. A. Bilodeau, demandant une charte sous le nom de La Compagnie Electrique de Beauce, limitée.

De la compagnie de Téléphone du comté de Montmorency, demandant des amendements à sa charte.

De Joachim Reid, demandant une loi pour l'autoriser à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.

De A. F. Hunt et autres, demandant une loi divisant la municipalité de St-Malo.

De R. M. S. Migneault et autres, demandant une loi constituant en corporation La Compagnie Electrique de Sorel.

De Louis Savard, demandant une loi pour autoriser la Chambre des notaires à l'admettre à la pratique du notariat.

De Rodophe Beaudry et autres, demandant une loi pour amender la loi 1 Edouard VII, chapitre 93.

De Elizabeth Buchanan et autres, demandant une loi pour les incorporer sous le nom de Disciples de St-Antoine de Padoue.

Les pétitions suivantes sont déclarées irrégulières, par l'Orateur :

No 72.—De la cité de Ste-Cunégonde de Montréal ;

No 88.—De " The Liverpool and London and Globe Insurance Company " ;

No 96.—De l'union des municipalités canadiennes ;

No 100.—De " The Shawinigan Water and Power Company ".

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que les dites pétitions soient renvoyées au comité des ordres permanents, pour qu'il en soit fait rapport.

La pétition de G. A. Nantel (No 22) est aussi déclarée irrégulière par l'Orateur.

L'honorable Orateur dépose sur le bureau de la Chambre des états statistiques des chemins de fer.

Aussi, les comptes du greffier de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que les dits comptes soient renvoyés au comités des contingents.

Un message est reçu de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Lundi, 3 mars, 1902.

*Résolu* qu'un message soit envoyé au Conseil législatif priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir :

Les honorables MM. Parent, Flynn, Déchène, Duffy, Pelletier et LeBlanc, et MM. Robitaille, Champagne, Delège, Lacombe et Walker, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

*Ordonné* que le Greffier porte le dit message au Conseil législatif.

L. G. DESJARDINS,

*Attesté.*

G. A. L.

Un autre message est reçu de l'Assemblée Législative.

Il est lu comme suit :

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Lundi, 3 mars 1902.

L'Assemblée Législative informe le Conseil Législatif qu'elle a nommé les Honorables messieurs Parent, Turgeon, Flynn, Gouin, Pelletier, Guerin, LeBlanc, Tessier, (Portneuf) et MM. Tellier, Tessier, (Rimouski) Chauret, Chicoyne, Roy, (Kamouraska) Cardin, Weir et Allard, membres du comité pour aider l'honorable Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de l'Assemblée Législative sont concernés, et pour agir au nom de l'Assemblée Législative comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

L. G. DESJARDINS,

*Attesté.*

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et composé des honorables Messieurs

---

*Audet, Berthiaume, Bryson, N. Garneau, Gilman, Lanctot, McCorkill, Pérodeau, et Sylvestre*, soit un comité pour agir au nom de cette Chambre, comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions tel que demandé par l'Assemblée législative dans son message à ce sujet.

Que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que l'honoraire payé pour le Bill (L) intitulé : " Loi définissant les pouvoirs de la Compagnie Canadienne de l'éclairage électrique," durant la session de novembre 1890, soit remis aux promoteurs du Bill.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 4), intitulé : Loi amendaut la loi corporative des compagnies à fonds social.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gilman*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures p. m.

---



---

MERCREDI, 5 MARS 1902.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Gilman.*  
*Girouard,*  
*Lancot.*  
*Larue,*  
*Mathieu,*

*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Quimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward,*

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Girouard*, de Léonidas Villeneuve, et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Mathew Moody et autres, demandant une loi pour constituer en corporation "The Matthew Moody & Sons, Company".

De Dame Alice Auger et autres, demandant une loi pour autoriser l'aliénation d'un immeuble dépendant de la succession de feu l'honorable Jean-Louis Beaudry, et pour d'autres fins.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son deuxième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 5 mars 1902.

Le comité des ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son 2<sup>e</sup> rapport.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés dans chaque cas

De Aimé Walker Villeneuve et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession testamentaire de l'honorable Joseph Octave Villeneuve.

De la " North Shore River Company, " demandant des amendements à la loi 60 Victoria, chapitre 77.

De E. Bastien et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom d'Association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal.

Des curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal demandant une loi définissant les droits des concessionnaires de terrains pour sépulture dans le cimetière de Notre-Dame des Neiges.

De la Corporation du village de Shawinigan Falls, demandant une loi pour constituer en corporation la ville de Shawinigan Falls.

De E. M. McDougall et autres, demandant une loi les autorisant à vendre par vente privée ou autrement certains meubles et immeubles.

De Stephen Hamilton Thompson et autres demandant une loi d'incorporation sous le nom de B. & S. H. Thompson & Co.

De la ville de Richmond et autres, demandant une loi à l'effet d'autoriser la construction d'un pont de péage sur la rivière St-François entre la ville de Richmond et le village de Melbourne.

De Ernest E. Vipond, demandant une loi lui permettant de paraître devant le Conseil du barreau pour admission à la pratique du droit, après examen.

De la cité de St-Henri, demandant une loi pour amender sa charte.

De "The Canada Switch and Spring Company", demandant des amendements à sa charte.

De S. P. Stearns et autres, demandant que la dite Compagnie Hypothécaire soit désignée dans la version anglaise de sa charte sous le nom de Mortgage Company.

De l'Union St-Pierre de Montréal, demandant une loi portant refonte de la loi organique de la dite corporation.

De la Banque de Montréal, demandant une loi pour les fins de ratifier et confirmer le règlement 263 de la cité de Montréal et le contrat passé entre la cité de Montréal et la dite banque.

De Mélina Auclair et autres, demandant une loi pour faire ratifier l'acte de vente par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette.

De A. Racine et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de la Compagnie de Pulpe de Métabetchouan.

De la Ville de Lévis, demandant une loi pour amender l'acte d'incorporation de la dite ville.

De George R. Smith et autres, demandant une loi pour l'incorporation de la Compagnie Hydraulique St-François.

De Eugène-Alexandre Dorion, demandant une loi pour lui permettre d'ajouter à son nom patronymique les mots de St-Ours.

De Herbert-Alexander McCrae, demandant une loi l'autorisant à devenir membre de l'Association dentale de la province de Québec.

De G. E. Armstrong et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "The Montreal Medico-Chirurgical Society".

De Joseph R. Henderson et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " Henderson and Potts Company. "

De Dame Helen Johnston et autres, demandant une loi définissant les droits des enfants de feu W. W. Ogelvie et pour autres fins.

De A. Bissaillon et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de La Compagnie d'exposition agricole et industrielle de St Jean P. Q.

De E. Lafontaine et autres, demandant la passation d'une loi pour les constituer en corporation sous le nom de La Maison des Étudiants.

De " Montréal Rolling Mills company ", demandant des amendements à sa charte.

De L. Villeneuve et autres, demandant une loi concernant la succession de feu l'honorable J. O. Villeneuve.

De William Kenneth McKeown, demandant une loi à l'effet d'autoriser le Barreau de la province, à l'admettre à la pratique du droit.

De la compagnie de Pulpe de Chicoutimi, demandant une loi lui accordant certains pouvoirs.

Le comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, recommande qu'il soit permis aux intéressés de corriger les irrégularités dont elles sont entachées :

De " The Liverpool and London and Globe Insurance Company," praying for amendments to the act 45 Victoria chapter 64 ;

De la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, demandant certains amendements à sa charte ;

De " The Shawinigan Water and Power Company ", praying for amendments to their charter ;

De " The Protestant Hospital " for the Insane, praying for amendments to their charter ;

De la " Canadian Electric light company " demandant des amendements à sa charte.

Votre comité recommande, en outre, que la pétition suivante ne soit pas reçue :

De l'Union des municipalités canadiennes, demandant une loi générale soumettant au consentement des municipalités tous travaux devant être faits dans les rues et chemins.

Le tout humblement soumis,

N. PÉRODEAU,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

---

JEUDI, 6 MARS, 1902.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

<i>Audet,</i>	<i>McCorkill,</i>
<i>Boucherville de,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau, N</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Lanctot,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Mathieu,</i>	

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

De la "Canadian Electric Light Company", demandant des amendements à sa charte ;

De la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, demandant certains amendements à sa charte.

L'honorable M. *McCorkill* présente un Bill (C) intitulé : "Loi amendant l'article 683 du Code de procédure.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 7) intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 33) intitulé : "Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 60) intitulé : " Loi pourvoyant à l'établissement d'une fabrique et à l'élection de marguilliers dans la paroisse de Saint-Charles Borromée, dans le diocèse de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 81) intitulé : " Loi amendant l'article 5435 des Statuts refondus concernant les sociétés de construction."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 98) intitulé : " Loi amendant l'article 2161 du Code civil."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 heures a. m.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 83) intitulé : " Loi concernant le flottage du bois de pulpe."

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Ward*, la chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

VENDREDI, 7 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Gilman,*  
*Girouard,*

*Larue,*  
*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
Ordonné que la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue.

Alors est présentée la pétition de la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
Ordonné que la dite pétition soit lue et reçue.

La pétition suivante est lue et reçue :

De L. Villeneuve et autres, demandant que le Bill (No 115) ne soit pas adopté.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 83), intitulé: Loi concernant le flottage du bois de pulpe.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 33), intitulé : Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaire d'Afrique.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 60), intitulé : "Loi pourvoyant à l'établissement d'une fabrique et à l'élection de marguilliers dans la paroisse de Saint-Charles Borromée, dans le diocèse de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

La chambre s'ajourne durant bon plaisir.

La Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 38) intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires à admettre Louis Savard à la patrique du notariat, après les examens requis."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 44) intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital des aliénés protestants."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 55) intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Léon-Domitieu-Eugène Rousseau, à la pratique de la profession de notaire."

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 114) intitulé : "Loi permettant à Eugène-Alexandre Dorion d'ajouter à son nom patronymique les mots : "de St-Ours"

Le dit bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Pelletier* il est  
*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecturs lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un (bill No 116)  
 intitulé : Loi constituant en corporation l'Association littéraire, musi-  
 cale et athlétique de tempérance de Montréal."

Le dit bill est lu pour la première fois  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est  
*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 92)  
 intitulée : "Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 87),  
 intitulé : "Loi amendant la loi concernant les ingénieurs civils."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51),  
 intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la *North Shore*  
*Power Company*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que la dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 53)  
 intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de  
 Québec à admettre Percy Clare Duboyce à l'exercice de la profession de  
 notaire, après examen."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 61)  
 intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie hypothécaire."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

---

Un message est re de l'Assemblée législative avec un bill (No 108) intitulé : "Loi amendant l'article 1675 du Code civil."

Le dit bili est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture,

Alors, sur motion de l'honorable M. *Turner*,  
La Chambre s'ajourne à lundi, 3 heures p. m.

---

LUNDI 10 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Boucherville de,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*

*LaRue,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.*

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lus et reçues :

De "The Shawinigan Water & Power Company," demandant des amendements à sa charte;

De "The Liverpool and London and Globe Insurance Company," demandant des amendements à la loi 45 Victoria, chapitre 64

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 3) intitulé : "Loi concernant l'Hôpital Protestant des Aliénés."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 31) intitulé : "Loi autorisant Herbert Alexander McCrea à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 32) intitulé: "Loi concernant la succession Léon-Benoit-Alfred Charlebois."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 36) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Compagnie hydraulique de Saint-François."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 40) intitulé: "Loi constituant en corporation B. & S. H. Thompson & Co. Limited."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 41) intitulé: Loi constituant en corporation "Henderson and Potts Co., limited".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 42) intitulé: "Loi amendant la charte de *The Canada Switch and Spring Company, Limited*."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 45) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre après examen, Ernest-E. Vipond, au nombre de ses membres".

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal Medico-Chirurgical Society*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 56) intitulé : " Loi concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 96) intitulé : " Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 105) intitulé : " Loi amendant l'article 5512 des Statuts refondus, relatif au rachat des rentes seigneuriales."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 106) intitulé : " Loi amendant l'article 2547 des Statuts refondus."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 110) intitulé : " Loi autorisant Gilbert Martin Bowen à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 126) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie de Papier Rolland."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 128) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Lévis."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 148) intitulé : "Loi constituant en corporation La Société de Saint-Vincent de Paul de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 38), intitulé : "Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Louis Savard à la pratique du notariat, après les examens requis,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 44), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital des aliénés protestants,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 55), intitulé : "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Léon-Domitien-Eugène Rousseau, à la pratique de la profession de notaire,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois,

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 116) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal",

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 87) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les ingénieurs civils",

Sur motion de l'honorable de M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la *North Shore Power Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 61) intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie hypothécaire,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 53) intitulé : "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Percy Clare Duboyce à l'exercice de la profession de notaire, après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

---



---

MARDI, 11 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Boucherville de,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau N.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lancôt,*

*LaRue*  
*Mathieu,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Roiland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.*

PRIÈRE :

L'honorable M. *Chapais*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son troisième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 11 mars 1902.

Le Comité des Ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son 3ième rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De C. A. Bilodeau, demandant une charte sous le nom de La Compagnie Electrique de Beauce, Limitée.

De Joachim Reid, demandant une loi pour l'autoriser à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec.

De J. B. Bélanger et autres, demandant une loi pourvoyant à l'établissement d'un bureau d'enregistrement dans la ville de Grand'Mère.

De Rodolphe Beaudry et autres, demandant une loi pour amender la loi 1 Edouard VII, chapitre 93.

De la Compagnie de Téléphone du comté de Montmorency, demandant des amendements à sa charte.

De Elisabeth Buchanan et autres, demandant une loi pour les incorporer sous le nom de Disciples de St-Antoine de Padoue.

De I. N. Thibodeau et autres, demandant une loi pour former le comté de Mégantic.

De Louis Savard, demandant une loi pour autoriser la Chambre des notaires à l'admettre à la pratique du notariat.

De la ville de Westmount, demandant une loi pour reviser et refondre la charte de la dite ville.

De "The Provincial Light, Heat & Power Company," demandant des pouvoirs additionnels.

De Monsignor Henri Têtu et autres, demandant une loi pour incorporer La Société de Saint-Vincent de Paul de Québec.

De Edouard Andrew D. Morgan, demandant une loi concernant les biens de feu Henry Mathias Balcer.

De "The Corporation of the German and Polish Jews of Montreal," demandant une loi pour amender sa charte.

De Henri-Émile-Anatole Menier, demandant une loi pour séparé l'Isle d'Anticosti du comté de Saguenay, pour les fins municipales.

De Joseph Antoine Germano, demandant une loi pour qu'il soit admis à la pratique de la profession de notaire.

De dame Alice Auger et autres, demandant une loi pour autoriser l'aliénation d'un immeuble dépendant de la succession de feu l'honorable Jean-Louis Beaudry et pour d'autres fins.

De Victor Guerlin et autres, demandant une loi pour incorporer la Compagnie d'Assurance Mont-Royal.

De A. Hunt et autres, demandant une loi divisant la municipalité de Saint-Malo.

De "The New-Richmond Lumber Company", demandant qu'on lui accorde certains pouvoirs.

De John R. Loomis et O. W. Ordway, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de la Sainte-Anne Company.

De l'Association des Barbiers de la Province de Québec, demandant des amendements à sa charte.

De Hirsch Cohen et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "Beth Hornedrash Hoggodol Chevra Shaas."

De Vivian Burrill et autres, demandant leur incorporation.

De L. de G. Routhier et autres, demandant une loi pour accorder à l'Union Mutuelle Universelle des pouvoirs plus étendus.

De Vivian Burrill et autres, demandant une loi concernant la division des comtés de St-Maurice et de Champlain.

De Alfred Colyer et autres, demandant une loi pour constituer en corporation "La Compagnie de chemin de fer du comté de Lévis".

De Gilbert Martin Bowen, demandant une loi l'autorisant à pratiquer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.

De la cité de Hull, demandant une loi pour amender sa charte.

De Matthew Moody et autres, demandant une loi pour constituer en corporation "The Matthew Moody & sons Company".

De la cité de Ste-Cunégonde, de Montréal, demandant certains amendements à sa charte.

De The Shawinigan Carbide Company limited, demandant que certains actes d'arrangement soient ratifiés.

De la Canadian Electric Light Company, demandant des amendements à sa charte.

De G. S. Vien, demandant d'amender la section 1842 (a) de 56 Victoria, chapitre 22, de Québec.

De R. M. S. Migneault et autres, demandant une loi constituant en corporation La Compagnie Electrique de Sorel.

De William Charles Mills, demandant une loi à l'effet d'autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres.

De Médard Paquet et autres, demandant une loi pour incorporer l'association de bienfaisance des boulangers, de la cité de Montréal.

De Joseph B. Robert et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " The Beauharnois Light, Heat and Power Company ".

De la compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, demandant la ratification de la vente de certains terrains dans le township de Gosford.

De J. Camille Pouliot et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Kamou-Tem Littoral Electrique.

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte.

De J. E. Roberge et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de chemin de fer de Matane et Gaspé.

Et le comité, après avoir examiné les requêtes de Napoléon Lemay, demandant une loi pour autoriser la Chambre des notaires de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, a trouvé que les avis requis n'ont pas été donnés.

Le tout humblement soumis,

V. W. LARUE,  
Président intérimaire.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 60) intitulé : " Loi pourvoyant à l'établissement d'une fabrique et à l'élection de marguillers dans la paroisse de Saint-Charles Borromée, dans le diocèse de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 37) intitulé : " Loi constituant en corporation La compagnie du chemin de fer de Matane et Gaspé,"

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 47) intitulé : "Loi définissant les droits des enfants de Dame Helen Johnston, existant en vertu de son contrat de mariage et du testament de son défunt mari, et ratifiant et confirmant certains contrats,"

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 59) intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de La Nativité de Marie de Labelle, dans le comté de Labelle, et pourvoyant à la construction d'une église et d'une sacristie en la dite paroisse."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 3) intitulé : "Loi concernant l'hôpital protestant des aliénés,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7), intitulé : "Loi amendant la loi de l'instruction publique,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 31), intitulé : "Loi autorisant Herbert Alexander McCrea à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 32), intitulé : "Loi concernant la succession Léon-Benoit Alfred Charlebois,

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36), intitulé : "Loi constituant en corporation " La Compagnie hydraulique de Saint-François,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du (Bill No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation B. & S. H. Thompson & Co, Limited,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 41), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Henderson & Potts Co., limitée,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42), intitulé : "Loi amendant la charte de " The Canada Switch and Spring Company, Limited."

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 45), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Ernest-É. Vipond, au nombre de ses membres, "

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 52) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Montreal Medico-Chirurgical Society,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 56), intitulé : "Loi concernant le cimetière Notre-Dame des Neiges,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 105), intitulé : "Loi amendant l'article 5512 des Statuts refondus, relatif au rachat des rentes seigneuriales,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 110), intitulé : "Loi autorisant Gilbert Martin Bowen à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 126) intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie de Papier Rolland."

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 128) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Lévis,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 148) intitulé: "Loi constituant en corporation la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 114), intitulé: "Loi permettant à Eugène-Alexandre Dorion d'ajouter à son nom patronymique les mots: "de St-Ours,"

Sur motion de l'honorables M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du bill (No 87) intitulé: "Loi amendant la loi concernant les ingénieurs civils,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 12 MARS 1902.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Girouard,*  
*Laclot,*  
*LaRue,*

*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Quimet,*  
*Pelletier,*  
*Rolland,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland* est

*Ordonné* que la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la pétition de l'hôpital de Notre-Dame de Montréal, demandant d'amender sa charte.

Après quoi, la dite pétition est présentée.

La pétition suivante est lue et reçue :

Du Protestant Hospital for the Insane, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 33) intitulé : "Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 55) intitulé : " Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Léon-Dominique Eugène Rousseau, à la pratique de la profession de Notaire," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 51), intitulé : " Loi amendante la loi constituant en corporation la *North Shore Power Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 38), intitulé : " Loi autorisant la chambre des notaires à admettre Louis Savard à la pratique du notariat, après les examens requis." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 61) intitulé : " Loi amendante la charte de la Compagnie hypothécaire," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Ledit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 53), intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Percy Clare Duboyce à l'exercice de la profession de notaire, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 116), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant mise sur iceux, la chambre y est acquiescé

Sur motion de l'honorable M. *Rolland* il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill ainsi amendé est en conséquence lu pour la troisième fois,

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que greffier se rende à l'Assemblée législative, et informé cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable Orateur dépose sur le bureau de la Chambre des états de certains chemins de fer pour l'année expirée le 30 juin dernier.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 39) intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J. Alexandre Legault au nombre de ses membres après examen."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland* il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 77) intitulé : "Loi concernant les successions de feu John McDougall et de feu dame Maud Mary McDougall."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 79) intitulé : "Loi constituant en corporation la Maison des Etudiants."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *McCorkill* présente un Bill (D) intitulé : "Loi amendant le Code de procédure."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C), intitulé : Loi amendant l'article 683 du Code de procédure,

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 3), intitulé : "Loi concernant l'Hôpital Protestant des Aliénés."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner ledit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ward* de la part du Comité, fait rapport que ledit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le reporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 7), intitulé : "Loi amendant la loi de l'ins-truction publique."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctôt*, de la part du Comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No 37, intitulé : "Loi constituant en corporation La compagnie du chemin de fer de Ma-tane et Gaspé,

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné*, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois mainienant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No. 47), inti-tulé : "Loi définissant les droits des enfants de Dame Helen Johnston, existant en vertu de son contrat de mariage et du testament de son défunt mari, et ratifiant et confirmant certains contrats."

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 59), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de la Nativité de Marie de Labelle, dans le comté de Labelle, et pourvoyant à la construction d'une église et d'une sacristie en la dite paroisse,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 98), intitulé : "Loi amendant l'article 2161 du Code civil,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill* il est ordonné que ledit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que ledit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération Bill (No 105), intitulé : "Loi amendant l'article 5512 des Statuts refondus, relatif au rachat des rentes seigneuriales",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 106), intitulé : "Loi amendant l'article 2547 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. Lanctôt, il est ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lanctôt, il est ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 92), intitulé : "Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895" il est

*Ordonné* que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 108), intitulé : "Loi amendant l'article 1675 du Code civil," il est

*Ordonné* que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

---



---

JEUDI, 13 MARS 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Boucherville, de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Garneau, N.*  
*Girouard,*  
*Lauctot,*  
*Larue,*  
*Mathieu,*

*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son quatrième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit ;

CONSEIL LEGISLATIF.

—  
BUREAU DES BILLS PRIVÉES.

Ce 13 mars 1902.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son 4e rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De "The Protestant Hospital for the Insane" demandant des amendements à sa charte.

De "The Liverpool and London and Globe Insurance Company" demandant des amendements à la loi 45 Victoria, chapitre 64.

De John Foster et autres demandant une loi à l'effet d'incorporer "The Power, Pulp and Paper Company of North America."

De la ville de Fraserville demandant une loi pour reviser et refondre sa charte.

De la ville de Lachine demandant une loi pour amender les diverses lois formant sa chartre d'incorporation.

De Napoléon Landry, demandant une loi pour autoriser le Collège des médecins et chirurgiens à lui octroyer une licence lui permettant d'exercer la profession de la médecine.

De l'honorable Damien Rolland et autres demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de "La Société d'Administration Générale."

Le tout humblement soumis.

W. V. LARUE.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 40) intitulé: "Loi constituant en corporation *B. & S. H. Thompson & Co., Limited*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 41) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Henderson & Potts Company, Limited*", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 42) intitulé: "Loi amendant la charte de *The Canada Switch and Spring Company, Limited*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 45) intitulé : " Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Ernest-E. Vipond au nombre de ses membres ; " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 52) intitulé : " Loi constituant en corporation *The Montreal-Medico Chirurgical Society*, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 126) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie de Papier Rolland, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 56) intitulé : " Loi concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été

examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 73) intitulé : " Loi ratifiant un acte de vente du 5 septembre 1895 par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour le deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (C), intitulé : " Loi amendant l'article 683 du Code de procédure ".

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard* de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 39) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J Alexandre Legault au nombre de ses membres, après examen."

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77), intitulé: "Loi concernant les successions de feu John McDougall et de feu dame Maud Mary McDougall",

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 79), intitulé: "Loi constituant en corporation la Maison des Etudiants,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 98), intitulé: "Loi amendant l'article 2161 du Code civil,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rolland* de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois,

La question est posée: Ce bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 106), intitulé: "Loi amendant l'article 2547 des Statuts refondus,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner ledit Bill,

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait rapport que ledit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que ledit rapport soit reçu.

L'honorable M. *Lanctot* propose que ledit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

La question étant posée sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Bryson,*  
*Garneau, N.*  
*Lanctôt,*

*Mathieu,*  
*Ouimet,*  
*Rolland,*  
*Sylvestre.—9.*

CONTRE

Les honorables messieurs

*Boucheruile, de*  
*Chapais,*  
*Girouard,*  
*Larue,*

*McCorkill,*  
*Sharples,*  
*Turner,*  
*Ward,—8*

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (E) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les jours de fête "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors sur motion de l'hon. M. *Ward*, la Chambre à demain, 3 heures P. M.

---

---

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LEGISLATIF  
VOL. XXXVI

---

---

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA  
PROVINCE DE QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION DE LA DIXIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XXXVI



SON HONNEUR  
L'HONORABLE SIR LOUIS-AMABLE JETTÉ  
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

---

QUÉBEC  
IMPRIMERIE DU "SOLEIL", QUÉBEC

1902

# JOURNAUX DU CONSEIL LEGISLATIF

---

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DEUXIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous —

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le DEUXIÈME jour du mois de MAI mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le ONZIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

---

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEIZIÈME jour D'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

---

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ,

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province. sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devrait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le ONZIÈME jour du mois de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le ONZIÈME jour du mois de JUIN mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, SAMEDI, le VINGTIÈME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bieu-Aimé l'honorable Sir LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce TREIZIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,  
Province de Québec,  
[L. S.] }

L. A. JETTÉ

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatif de la province de *Québec* et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le VINGTIÈME jour du mois de JUILLET dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGTIÈME jour du mois de JUILLET mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, JEUDI, le VINGT-NEUVIÈME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

---

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce HUITIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

---

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour D'AOUT dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-NEUVIÈME jour du mois D'AOUT mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENAET QUÉ, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés

sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le HUITIÈME jour du mois D'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable Sir LOUIS AMABLE JETTÉ, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUINZIÈME jour D'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

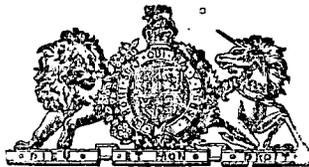
L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC,



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc, etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le HUITIÈME jour D'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le HUITIÈME jour du mois D'OCTOBRE mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, SAMEDI, le SEIZIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS AMABLE JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce TRENTIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le SEIZIÈME jour de NOVEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le SEIZIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, JEUDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec, TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

---

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre-Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

---

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de DÉCEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**T TENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
QUÉBEC.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Quebec, }  
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de DÉCEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et à chacun de vous—

SALUT :

## PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-SIXIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, mil neuf cent un, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos biens-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Censeil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait cmettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chavalier: Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent un, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

CANADA,  
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,  
Province de Québec, }  
[L. S.] }

L. A. JETTÉ.

*EDOUARD VII. par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni, de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain—

SALUT :

PROCLAMATION.

**A**TTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au QUATRIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau au TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain. de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraitre en notre cité de Québec, le dit QUATRIÈME jour de FÉVRIER prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec. JEUDI, le TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

---

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et dans la première année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

QUÉBEC.

JOURNAUX  
DU  
CONSEIL LEGISLATIF  
DE LA  
PROVINCE DE QUEBEC

---

---

JEUDI, LE 13 FÉVRIER 1902.

JEUDI, LE TREIZIÈME jour du mois de FÉVRIER dans la deuxième année du Règne de Notre Souverain seigneur Edouard VII, par la Grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, à la deuxième session de la dixième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour :

Les honorables membres présents dans la salle du Conseil législatif sont :

L'honorable H. Archambault, *Orateur*.

Les honorables Messieurs

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.,*  
*Girouard,*  
*Lanctot,*  
*Larue,*

*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Turner,*  
*Ward.*

L'honorable *Orateur* informe la Chambre qu'une commission a été emise, sous le grand sceau, nommant Frank Pennée, écuyer, gentilhomme, huissier de la Verge Noire.

La commission est lue comme suit :

Province de Québec.

L. A. JETTÉ.

L. S.

Edouard VII. par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A. M. Frank Pennée, chef de police de la cité de Québec,

SALUT.

Sachez que reposant pleine confiance en votre loyauté, intégrité et capacité, Nous vous avons, de notre faveur spéciale, connaissance certaine et plein gré, commis, constitué et nommé et par les présentes, nous commettons, constituons et nommons vous, le dit Frank Pennée, gentilhomme huissier de la Verge Noire, pour la dite province de Québec ;

Pour par vous, le dit Frank Pennée, tenir, exercer la dite charge et en jouir avec tous les droits, pouvoirs, autorité, privilèges et avantages appartenant à la dite charge durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le grand Sceau de notre province de Québec.

Témoin : Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable Sir Louis A. Jetté, chevalier commandeur de notre ordre tres distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Lieutenant-Gouverneur de notre dite province.

A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de Québec, dans notre dite province, ce vingt-troisième jour de novembre, dans l'année de notre Seigneur mil neuf-cent-un, et de notre règne la première.

Par ordre,

ADELARD TURGEON,

Secrétaire.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Sir Louis-Amable Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : "Gentilhomme huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif"

Laquelle étant venu.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je suis heureux de vous voir réunis pour l'accomplissement des fonctions que la constitution confie à votre sollicitude.

Pendant la vacance parlementaire qui vient de se terminer, notre pays a été honoré de la visite de Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Cornwall et York. Nous avons été les premiers, dans cette province, à leur souhaiter la bienvenue sur cette terre du Canada, et c'est avec une profonde satisfaction que j'ai vu les populations se joindre partout aux autorités, pour donner à nos nobles visiteurs le témoignage sincère du respect et de l'affection qu'elles éprouvent pour notre très Gracieux Souverain et pour tous les membres de la famille royale.

L'œuvre de la colonisation est, de l'aveu de tous, une des plus importantes pour le développement de cette province. L'unanimité d'opinions qu'il est si facile de constater sur ce point fait cependant place à des divergences non moins évidentes lorsqu'il s'agit des méthodes à suivre pour arriver au but que tous veulent atteindre. Le système actuellement suivi est souvent critiqué, des changements sont réclamés et nombre d'autres systèmes sont même proposés. Convaincu que, sur une question aussi exclusivement nationale, toutes les opinions émises sont de bonne foi et que chacun n'a en vue que l'avantage de la chose publique, mon gouvernement a cru qu'il serait de l'intérêt de la province de profiter de ces bonnes dispositions de tous et de la somme de travail et de réflexion qu'ont déjà coûté ces projets nouveaux, pour confier à une commission spéciale la recherche des moyens les plus propres à faire disparaître tout ce qui peut être de nature à gêner ou à retarder la colonisation dans notre province. Un projet de loi vous sera en conséquence soumis pour la nomination d'une telle commission chargée :

1o De faire une étude critique de la loi actuelle et de rechercher les moyens de l'améliorer,

2o D'examiner les projets ou systèmes nouveaux qui pourraient lui être soumis,

3o Enfin, de prendre en considération tout ce qui se rapporte à la colonisation, à la concession et à l'exploitation des terres publiques, sans perdre de vue l'exiguité des ressources financières de la province et les intérêts de son industrie forestière.

Les négociations entamées, il y a quelque temps, avec le gouvernement de la Puissance pour faire reconnaître notre droit sur les pêcheries des eaux territoriales de la province, ont été continuées. Mon gouvernement a, de plus, soumis aux autorités fédérales deux réclamations importantes se rattachant à cette question de pêcheries : l'une demandant le remboursement à la province des sommes perçues depuis 1867 et provenant des baux et permis de pêche ; l'autre revendiquant la part qui nous revient proportionnellement, dans l'indemnité payée par les Etats-

Unis, pour le privilège accordé aux citoyens de ce pays, par le traité de Washington, d'exploiter les pêcheries de notre littoral.

Les diverses réformes apportées, dans ces dernières années, à notre système éducationnel ont produit des résultats satisfaisants. L'œuvre de la gratuité des livres et des cartes murales a été bien accueillie par le peuple de la province. J'ai la satisfaction de vous annoncer, à ce sujet, qu'un grand nombre de municipalités scolaires et de maisons d'éducation se sont prévaluées de l'offre de mon administration et que plus de cent mille exemplaires de " Mon Premier Livre " ont déjà été distribués.

L'aide accordée aux conseils municipaux pour améliorer les chemins a éveillé l'attention de la population rurale sur cette importante question, et, c'est avec plaisir, que je constate un progrès réel dans la construction et l'entretien des voies publiques.

Mon gouvernement continue de favoriser le progrès de nos institutions agricoles et de l'industrie laitière en s'occupant de l'amélioration de nos races d'animaux domestiques, en octroyant des primes pour les fromageries et en vulgarisant les connaissances requises au moyen de publications spéciales et de conférences publiques.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Les comptes publics pour l'année écoulée le 30 juin dernier et les estimations budgétaires vous seront soumis sans délai, de manière que leur considération ne retarde pas vos travaux.

Malgré plusieurs dépenses imprévues, la balance entre les mains du Trésorier, au premier juillet dernier, était encore plus considérable que l'année précédente.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Grand nombre de projets de loi vous seront sans doute soumis. Le travail du législateur, à quelque sujet qu'il s'applique, est toujours de première importance. Je n'ai aucun doute que vous apporterez à l'accomplissement de cette tâche, l'attention, le zèle et le dévouement que la province attend de vous.

Alors, l'Assemblée législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'honorable *Nemèse Garneau*, se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier à la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil législatif de la province de Québec.

Le gentilhomme huissier à la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

" Faites entrer l'honorable conseiller. "

Alors le dit honorable *Nemèse Garneau*, accompagné des honorables Messieurs *Turner* et *Pérodeau* s'avance près de la table, et l'honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA	}	L. A. JETTÉ.
Province de Québec		
[L. S.]		

*EDOUARD VII, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Nemèse Garneau*, de la paroisse de Ste-Foye, agriculteur,

SALUT :

SACHEZ, que tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'État de la Défense de Notre dite Province de Québec. Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil législatif de Notre Province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *Shawinigan*, dans Notre dite Province de Québec, en remplacement de l'honorable *John Jones Ross*, décédé, et nous enjoignons que vous, le dit honorable *Nemèse Garneau*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu ; et à ceci, vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : Témoin, Notre Très Fidèle et bien-Aimé l'honorable *Louis Amable Jetté*, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce CINQUIÈME jour de juin, dans l'année de Notre Seigneur mil neuf cent un, et de Notre Règne la première.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC,

Le Greffier déclare que le dit honorable *Némèse Garneau* a prêté le serment requis et signé sa déclaration de qualification, puis s'avançant vers l'honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

L'honorable M. *Archambeault* présente le bill (A) concernant l'agriculture.

Le dit Bill est lu une première fois *pro formâ*.

L'honorable M. *Archambeault* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône, lequel discours est lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné*, que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné*, que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné*, que tous les conseillers présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand il jugera nécessaire.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné*, que comme marque de respect pour la mémoire de l'honorable M. *Ross*, cette Chambre s'ajourne maintenant.

Alors la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

VENDREDI, 14 FÉVRIER 1902.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

<i>Audet,</i>	<i>McCorkill,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Garneau, N.</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Larue,</i>	

PRIÈRE.

Les requêtes suivantes, sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de la compagnie de papier Rolland ;

Par l'honorable M. *Lanctôt*, du Jardin Zoologique de Montréal ;  
De l'Association de Bienfaisance des boulangers de Montréal ;  
Des huissiers du district de Montréal ;

Par l'honorable M. *Larue*, Des Pères Blancs d'Afrique ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, des religieuses du Bon Pasteur de Montréal ;

Par l'honorable M. *Turner*, du "Compton Ladies' College" ;

Par l'honorable M. *Ouimet*, des Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe ;  
Des Sœurs de la Miséricorde de Montréal ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de Dame Léocadie St. Pierre ;  
De P. C. Duboyce ;

Par l'honorable M. *Rolland*, de la sœur Dalton ;  
De J. Alexandre Legault ;  
Des citoyens de Labelle ;

Par l'honorable M. *Girouard*, de la "Transit Insurance Company of Montreal" ;  
Des religieuses de St Joseph du Bon Pasteur de Montréal ;  
De la succession L. B. A. Charlebois ;

Par l'honorable M. *LaRue*, de L. D. E. Rousseau ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de la ville de Joliette ;

Par l'honorable M. *Méthot*, de l'hon. D. Rolland et autres ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de Mgr l'archevêque de Montréal.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que, lorsque cette chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 25 du courant, à 4 heures P. M.

L'honorable Orateur met devant la Chambre le rapport des bibliothécaires, de la législature ;

Il est lu comme suit :

A l'Honorable Orateur

et aux Honorables Conseillers législatifs.

Les bibliothécaires ont l'honneur de soumettre le rapport de leur gestion pour la vacance de 1901-1902.

Depuis la dernière session de la Législature, la bibliothèque s'est accrue de 3,700 volumes reliés et de 3,965 brochures, par achats, échanges et dons.

Cet accroissement, presque inusité, est dû surtout au fait que le gouvernement fédéral de la Grande République américaine nous a gracieusement envoyé par l'intermédiaire de l'Institut Smithsonian, un nombre considérable de documents officiels.

Cette heureuse innovation, dans l'histoire de notre système d'échanges, mérite plus qu'une mention ordinaire. Aussi les bibliothécaires ne sauraient trop remercier les nobles personnages qui ont conçu l'idée de renouer la chaîne interrompue de nos relations d'amitié et de courtoisie avec le gouvernement des États-Unis.

En 1856, sous l'Union, la Chambre d'Assemblée canadienne résolut d'envoyer à Washington un délégué spécial, dans le but d'établir un service régulier d'échanges avec le gouvernement central et avec les législatures des divers États. Ce fut l'Honorable M. Moore, conseiller législatif, qui reçut la nomination. Le délégué canadien fut accueilli à bras ouverts par le Président et par les sommités du Congrès et du Sénat. Après de courts pourparlers, cette question d'échanges de documents parlementaires fut résolue à la satisfaction générale.

Le système fonctionna sans interruption jusqu'à l'époque de la Confédération. Washington continua d'échanger ses documents avec ceux du gouvernement d'Ottawa, et la province de Québec resta oubliée.

Ce n'est donc qu'après une période de trente-cinq ans que nous sommes enfin parvenus à nous mettre sous le même pied qu'autrefois, et dorénavant, nous en avons la plus ferme assurance, la bibliothèque aura

l'avantage inappréciable de pouvoir échanger les documents officiels de la province avec ceux du gouvernement américain.

Le nombre de volumes reçus de ce chef comporte tous les documents publiés depuis 1869, c'est-à-dire environ 2,550 volumes reliés et 3,650 brochés.

Les bibliothécaires en ont fait un département spécial dans une vaste pièce située sous les toits, et aménagée de manière à ce que le public puisse les consulter à l'aise, en attendant le jour où ces livres précieux seront incorporés à la masse dans une bibliothèque de construction nouvelle.

Les bibliothécaires ont aussi reçu de Paris, par l'entremise de l'Honorable M. Paul Deschaul, président de la Chambre des députés, la belle collection de volumes publiés à l'occasion de la célèbre enquête Ribot sur l'enseignement secondaire en France. Les matériaux réunis de cette enquête comprennent six forts volumes grand in-quarto.

La bibliothèque renferme actuellement 62,200 volumes reliés et 17,500 brochures mises en ordre et faciles à consulter à la faveur d'un catalogue manuscrit par cartes.

Le tout humblement soumis

Signé, } N. E. DIONNE,  
A. E. DOUGHTY.

Québec, le 13 février 1902.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, prononcé du trône à l'ouverture de session,

Il est proposé par l'honorable M. *Garneau*, appuyé par l'honorable M. *Turner*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, dans les termes suivants :

A Son Honneur l'honorable sir LOUIS A. JETTÉ,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a plus à Votre Honneur de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

---

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, appuyé par l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné*, que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur par l'honorable *Orateur* de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à mardi, le 25 courant, à 4 heures P. M.

---

MARDI, 25 FEVRIER 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Garneau, P.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lanctot,*

*Larue,*  
*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.*

PRIÈRE.

Les requêtes suivantes, sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'hon. M. *de Baucherville*, de l'hon. G. A. Nantel ;

Par l'hon. M. *Bryson*, de William K. McKeown ;

De la Montréal Medico-chirurgical Society ;

De la Quebec provincial Women's Christian Temperance Union, (deux pétitions) ;

De L. de G, Routhier et autres ;

De la cité de Hull ;

Par l'honorable M. *Gilman*, de William Charles Mills ;

De Herbert Alexander McCrea ;

De Ernest E. Vipond ;

De la ville de Richmond, du village de Melbourne et du township de Melbourne et Brompton Gore ;

---

Par l'honorable M. *Girouard*, des citoyens de la ville et de la municipalité rurale de Longueuil ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de Eugène Alexandre Dorion ;

Par l'honorable M. *Chapais*, de Hilaire Corbeil ;

Par l'honorable M. *Garneau*, de J. E. Roberge et autres ;

Dé George R. Smith et autres ;

De Napoléon Landry ;

Du maire et des conseillers de la ville de Lévis ;

De Napoléon Lemay ;

De H. E. Anatole Menier ;

De Michel Roberge ;

De Alfred Colyer et autres ;

De Archange Racine.

Par l'honorable M. *Lanctôt*, de J. A. Germano ;

De la ville de Lachine ;

De Mélina Auclair et autres ;

De la cité de St-Henri.

Par l'honorable M. *Mathieu*, de Dame Suzan Ann Walker ;

De la North Shore Power Company ;

De l'Union St-Pierre de Montréal ;

De Edouard Bastien et autres ;

De Amable Bisailon et autres ;

Par l'honorable M. *Rolland*, de la fabrique de N.-Dame de Montréal ;

De Eugène Lafontaine et autres ; de la municipalité de Shawinigan Falls ;

De Vivian Burrill et autres ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de Joseph B. Robert et autres ;

De E. M. McDougall et autres :

De la Banque de Montréal ;

De Dame Helen Johnston ;

Du " Protestant Hospital for the Insane " ;

De la " Montreal Rolling Mills Company " ;

De la " Canada Switch and Spring Company " ;

De la " Henderson and Potts Company Limited " ;

De " B. and S. H. Thompson & Co., limited ;

Du " Church Home " ;

Par l'honorable M. *LaRue*, de l'honorable Sergeant Prentiss Stearns et autres ;

De la " Canadian Electric Light Company " ;

De Léonidas Villeneuve et autres ;

Par l'honorable M, *Turner*, de la " Quebec and Lake St. John Railway Company."

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie de Papier Rolland, demandant d'amender l'acte 45, Victoria chapitre 77 ;

De Ernest Lavigne et autres, demandant la passation d'une loi pour amender la charte de la cité de Montréal ;

De Médard Paquette et autres, demandant une loi pour incorporer l'association de Bienfaisance des Boulangers de la cité de Montréal ;

De la Corporation des Huissiers du district de Montréal demandant une loi revisant les lois organiques de la dite corporation ;

Du Revd John Forbes et autres, demandant une loi pour constituer en corporation les Pères Blancs Missionnaires d'Afrique ;

Des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal demandant une allocation ;

Du " Compton Ladies College", demandant des amendements à sa charte ;

De l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe, demandant une allocation d'au moins \$1000.

Des Sœurs de Miséricorde pour la régie de l'Hospice de la Maternité de Montréal, demandant que l'allocation qui leur a été accordée jusqu'à ce jour soit au moins doublée pour l'année courante et les années futures ;

De Dame Léocadie St. Pierre et autres, demandant la passation d'une loi pour ratifier et valider certaines actes de ventes ;

De Percy Clare Duboyce, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la Province de Québec de l'admettre à la pratique de la profession de notaire, après examen ;

De Sœur Dalton, de l'asile de Nazareth, demandant une allocation additionnelle de \$2000 par année ;

De J. Alexandre Legault, demandant une loi pour autoriser le Barreau de la Province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres après avoir subi l'examen ordinaire pour l'admission à la pratique ;

Du Révd. C. Proulx et autres demandant une loi érigeant civilement la paroisse de la Nativité de Marie de Labelle dans le comté de Labelle ;

De la " Transit Insurance Company de Montréal ", demandant des amendements à sa charte ;

De l'Asile de Saint-Joseph du Bon Pasteur, rue Fullum, demandant la continuation de l'octroi de \$200 ;

D'Alphonse Charlebois et autres, demandant une loi pour autoriser le partage immédiat de la succession de feu Léon Benoit Alfred Charlebois ;

De Léon Domitien Eugène Rousseau, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la profession de notaire.

De l'honorable *Damien Rolland* et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de " La Société d'Administration Générale " ;

De la corporation de la ville de Joliette, demandant une loi pour reviser et refondre les diverses lois concernant la dite ville ;

De Monseigneur Paul Bruchési, Archevêque de Montréal et autres, demandant la passation d'une loi à l'effet de pourvoir à l'établissement d'une fabrique en la paroisse de Saint-Charles Barronée et pour d'autres fins.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Le dit message est lu comme suit :

L. A. JETTÉ,

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Je reçois avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône, et vous en remercie bien sincèrement.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 24 février 1902.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un autre message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'Imprimeur du Roi.

Le dit message est lu comme suit :

L. A. JETTÉ,

Le lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, transmet au Conseil législatif le rapport de l'Imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 13 février 1902.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre un état des affaires de l'asile des orphelins catholiques romains, pour 1901 ;

Un état des affaires de l'asile Nazareth pour les Aveugles, pour l'année 1901.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 4), intitulé : " Loi amendant la loi corporative des compagnies à fonds social "

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *P. Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

---

MERCREDI, 26 FEVRIER 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Garneau, P.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lanctot,*  
*Larue,*

*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Méhot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE.

Les requêtes suivantes, sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Lanctot*, de la cité de Ste-Cunégonde ;  
 De l'association des Barbiers de la province de Québec ;

Par l'honorable M. *Pelletier*, de la ville de Fraserville ;

Par l'honorable M. *Turner*, de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi ;  
 De J. B. Morneau et autres ;  
 De J. R. Loomis et autres ;  
 De la " New Richmond Lumber Company, Limited " ;  
 De la " Provincial Light, Heat and Power Company " ;

Par l'honorable M. *N. Garneau*, de J. N. Thibaudeau et autres ;  
 De Victor Guertin et autres ;  
 De Xavier Gingras et autres ;  
 De Georges Cloutier et autres ;  
 De la Compagnie de téléphone de Montmorency ;  
 De Joachim Reid ;  
 De Arthur T. Hunt et autres ;

Par l'honorable M. *Pérodeau*, de R. M. S. Mignault et autres ;  
 De la " Liverpool London and Globe Insurance Company " ;

Par l'honorable M. *Larue*, de Louis Savard ;  
 Par l'honorable M. *De Boucherville*, de Rodolphe Beaudry ;  
 Le Dame Breanan et autres ;

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses et qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autres de ses observations et opinions sur icelles et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Audet, Berthiaume, de Boucherville, Bryson, Chapuis, Cormier, Garneau* (La Durantaye), *Garneau*, (Shawinigan), *Gilman, Girouard, Lanctôt, Larue, Mathieu, McCorkill, Méthot, Ouimet, Pelletier, Pérodeau, Sharples, Rolland, Sylvestre, Turner et Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Que les honorables Messieurs *Audet, Berthiaume, Bryson, Lanctot, Gilman, McCorkill, Pérodeau, Garneau* (Shawinigan) et *Sylvestre*, forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant cette session.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Chapuis, de Boucherville, Girouard, Lanctot, Mathieu, Ouimet, McCorkill, Rolland et Ward*.

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Bryson, Berthiaume, Chapuis, Cormier, Garneau*, (de La Durantaye), *Mathieu, Méthot, Pérodeau, Sharples et Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Cormier, Garneau* (La Durantaye), *Gilman, LaRue, McCorkill, Méthot, Ouimet, Pérodeau, Rolland, Turner et Ward*.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné*, Qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de  
 s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publica-  
 tion des débats du Conseil Législatif, et de faire rapport de temps en  
 temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables  
 messieurs *Audet*, *Garneau* (Shawinigan), *Girouard*, *LaRue*, *Lanctot*, *Mathieu*,  
*Pelletier*, *Sharples*, *Sylvestre* et *Turner*.

Alors, sur motion de M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à  
 3 heures P. M.

JEUDI, 27 FEVRIER 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorable messieurs.

*Audet*,  
*Boucherville, de*,  
*Bryson*,  
*Chapais*,  
*Garneau, N.*  
*Garneau, P.*,  
*Lanctot*,

*Larue*,  
*McCorkill*,  
*Ouimet*,  
*Pelletier*,  
*Pérodeau*,  
*Turner*,  
*Ward*.

PRIÈRE.

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur  
 la table :

Par l'honorable M. *Chapais*, de la Société St-Vincent de Paul ;

Par l'honorable M. *Lanctôt*, de John Foster et autres ;  
 De Édouard A. D. Morgan ;

Par l'honorable M. *Ward*, de la ville de Westmount ;  
 De l'Union des Municipalités Canadiennes ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de Gilbert Martin Bowen ;  
 De la Corporation des juifs allemands et polonais ;  
 De Hirsh Cohen et autres ;  
 De la "Shawinigan Water and Power Company" ;  
 De J. C. Aldred et autres ;  
 De la "Shawinigan Carbide Company, limited."

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De William Kenneth McKeown, demandant une loi à l'effet d'autoriser le Barreau de la province de Québec à l'admettre à la pratique du droit ;

De G. E. Armstrong et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "The Montreal Medico Chirurgical Society."

De "The Quebec Provincial Woman's Christian Temperance Union", demandant des amendements à la loi des licences.

De "The Quebec Provincial Woman's Christian Temperance Union", demandant qu'une loi soit passée à l'effet de défendre la vente du tabac ou cigarettes à toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans.

De L. de G. Routhier et autres, demandant une loi pour accorder à l'Union Mutuelle Universelle des pouvoirs plus étendus.

De la cité de Hull, demandant une loi pour amender sa charte.

De William Charles Mills, demandant une loi pour autoriser le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres.

De Herbert Alexandre McCrae, demandant une loi l'autorisant à devenir membre de l'Association de dentistes de la province de Québec.

De la ville de Richmond et autres, demandant une loi à l'effet d'autoriser la construction d'un pont de péage sur la rivière Saint-François entre la ville de Richmond et le village Melbourne.

De Ernest E Vipond, demandant une loi pour lui permettre d'aller devant le Conseil du Barreau, subir un examen pour l'admission à la pratique du droit.

Du Révd J. G. Payette et autres, demandant que leur allocution soit augmentée de quelques centaines de dollars.

De Eugène Alexandre Dorion, demandant une loi pour lui permettre d'ajouter à son nom patronymique les mots " de Saint-Ours."

De Hilaire Corbeil, s'opposant à des clauses dans la loi demandée par les exécuteurs testamentaires de feu l'honorable Joseph Octave Villeneuve.

De George R. Smith et autres, demandant une loi pour l'incorporation de la compagnie hydraulique Saint-François.

De Napoléon Lindry, demandant une loi pour autoriser le collège de médecins et chirurgiens à lui octroyer une licence lui permettant d'exercer la profession de la médecine.

De la ville de Lévis, demandant une loi pour amender l'acte d'incorporation de la ville.

De Napoléon Lemay, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la province, à l'admettre au nombre de ses membres.

De Henri Émile Anatole Menier, demandant une loi pour séparer l'île d'Anticosti du comté de Saguenay pour fins municipales.

De G. S. Viens, demandant d'amender la section 1842a de la 56 Victoria, chapitre 22, de Québec.

De Alfred Colyer et autres, demandant une loi pour constituer en corporation la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis.

De A. Racine et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de la Compagnie de Pulpe de Métabetchouan.

De Joseph-Antoine Germano, demandant une loi pour qu'il soit admis à la pratique de la profession de notaire.

De la ville de Lachine, demandant une loi pour amender les diverses lois formant sa charte d'incorporation.

De Mélina Auclair et autres, demandant une loi pour faire ratifier l'acte de vente par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette.

De la cité de Saint-Henri, demandant une loi pour amender sa charte.

De Anne Walker Villeneuve et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession testamentaire de l'honorable Joseph-Octave Villeneuve.

De la "North Shore Power Company", demandant des amendements à la loi 60 Victoria, chapitre 77.

De l'Union Saint-Pierre de Montréal demandant une loi portant refonte de la loi organique de la dite corporation.

De E. Bastien et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom d'association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal.

De A. Bisailon et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de La Compagnie d'exposition agricole et industrielle de Saint-Jean P. Q.

Des curé et marguilliers de la paroisse de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal demandant une loi définissant les droits des concessionnaires de terrains pour sépulture dans le cimetière de Notre-Dame des Neiges.

De E. Lafontaine et autres, demandant la passation d'une loi pour les constituer en corporation sous le nom de "La Maison des Étudiants";

De la corporation du village de Shawinigan Falls, demandant une loi pour constituer en corporation la ville de Shawinigan Falls;

De Vivian Burrill et autres, demandant une loi concernant la division des comtés de St-Maurice et de Champlain;

De Joseph B. Robert et autres, demandant in loi d'incorporation sous le nom de "The Beauharnois Light Heat and Power Company";

De E. M. McDougall et autres, demandant une loi pour les autoriser à vendre par vente privée ou autrement certains meubles et immeubles.

De la Banque de Montréal, demandant une loi pour les fins de ratifier et confirmer le règlement 263, de la cité de Montréal, et le contrat effectué entre la cité de Montréal et la dite banque;

De Dame Hélène Johnson et autres, demandant une loi définissant les droits des enfants de feu W. W. Ogilvie et pour autres fins;

De Montreal Rolling Mills Comyany, demandant des amendements à sa charte;

De "The Canada Switch and Spring Company," demandant des amendements à sa charte;

De Joseph R. Henderson et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de Henderson and Potts Company;

De Stephen Hamilton Thompson et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "B. and S. H. Thompson & Co.;"

De "The Church Home", demandant la continuation de leur allocation.

De S. P. Stearns et autres, demandant que la compagnie Hypothécaire soit désignée dans la version anglaise de sa charte sous le nom de Mortgage Company.

De L. Villeneuve et autres, demandant une loi concernant la succession de feu l'honorable J. O. Villeneuve.

De La compagnie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean, demandant une loi pour ratifier la vente de certains terrains dans le canton de Gosford.

De J. E. Roberge et autres, demandant une loi pour incorporer la compagnie de chemin de fer de Matane et Gaspé.

L'honorable *Orateur* déclare irrégulières les deux pétitions suivantes :

De la " Canadian Electric Light Company ", demandant des amendements à sa charte ;

Du " Protestant Hospital for the Insane," demandant des amendements à sa charte.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné*, que les deux dites pétitions soient renvoyées au comité des ordres permanents, pour qu'il en soit fait rapport.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des comptes contingentes présente son premier rapport.

Il est lu comme suit :

## CONSEIL LEGISLATIF.

### COMITÉ DES CONTINGENTS

Ce 31 janvier 1900

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de ce comité.

Le quorum a été fixé à cinq de ses membres.

Votre comité recommande qu'il soit demandé, à qui de droit, une somme de \$10,000.00 (dix mille dollars), afin de mettre le greffier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Votre comité a nommé un sous-comité composé des honorables MM. *Bryson*, *Pérodeau* et *Sharples*, pour examiner les comptes du greffier de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,  
Président.

---

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Pelletier, du comité de la Chambre de lecture, présente son premier rapport.

Et est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

---

#### COMITÉ DE LA CHAMBRE DE LECTURE

Ce 27 février 1902.

Le comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil Législatif a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité a nommé l'honorable M. *Pelletier*, président.

Le quorum de ce comité a été fixé à trois de ses membres.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS. P. PELLETIER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, présente son rapport

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

### CONSEIL LEGISLATIF

---

#### BUREAU DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Ce 27 février 1902.

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Turner* a été nommé président de ce comité, et votre comité, recommande que le quorum soit fixé à sept de ses membres.

Le tout humblement soumis,

RICHARD TURNER,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

## CONSEIL LEGISLATIF

### BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 27 février 1902.

Le comité des Ordres Permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport.

L'honorable M. *Pérodeau* a été nommé président de ce comité. Votre comité recommande que son quorum soit fixé à neuf membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal, et autres, demandant la passation d'une loi à l'effet de pourvoir à l'établissement d'une fabrique en la paroisse de Saint-Charles Borromée et pour d'autres fins.

De la corporation de la ville de Joliette, demandant une loi pour reviser et refondre les diverses lois concernant la dite ville.

De Léon Domitien Eugène Rousseau, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la province de l'admettre à la pratique de la profession de notaire.

De la "Transit Insurance Company of Montreal", demandant des amendements à sa charte.

De Alphonse Charlebois et autres, demandant une loi pour autoriser le partage immédiat de la succession de feu Léon Benoît Alfred Charlebois.

Du Révd. C. Proulx et autres, demandant une loi érigeant civilement la paroisse de la Nativité de Marie de Labelle dans le comté de Labelle.

De J. Alexandre Legault, demandant une loi pour autoriser le Barreau de la Province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres après avoir subi l'examen ordinaire pour l'admission à la pratique.

De Percy Clore Duboyce, demandant une loi pour autoriser la Chambre des Notaires de la Province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession de notaire, après examen.

De Dame Léocadie St-Pierre et autres, demandant la passation d'une loi pour ratifier et valider certains actes de ventes.

De "The Compton Ladies' College", demandant des amendements à sa charte.

Du Révd. John Forbes et autres, demandant une loi pour constituer en corporation les Pères Blancs Missionnaires d'Afrique.

De la corporation des huissiers du district de Montréal, demandant une loi révisant les lois organiques de la dite corporation.

De Ernest Lavigne et autres, demandant la passation d'une loi pour amender la charte de la cité de Montréal.

De la Compagnie de Papier Rolland demandant d'amender l'acte 45 Victoria, chapitre 77.

N. PÉRODEAU,  
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turner*, présente un bill (B), intitulé: "Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 72, constituant en corporation le *Compton Ladies' College*."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné*.—que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné*.—que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné*.—que le dit bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné*.—qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son warrant en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de dix mille piastres (\$10,000.00), enfin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

*Ordonné* que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 4 mars, à 3 heures p. m.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 4), intitulé: Loi amendant la loi corporative des compagnies à fonds social,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*.—que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné*.—que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, mardi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à mardi, à 3 heures p. m.

---

MARDI, 4 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambault*, Orateur,

Les honorables messieurs,

*Audet,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N,*  
*Garneau, P,*  
*Gilman,*

*Girouard,*  
*Lanctot,*  
*Larue,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*

PRIÈRE.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la requête de Mathew Moody et autres, laquelle requête est présentée et déposée sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Larue*, il est

*Ordonné* que la 51e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la requête de Dame Alice Auger et autres, laquelle requête est présentée et disposée sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Monsieur Henri Têtu et autres, demandant une loi pour incorporer la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec ;

De John Foster et autres, demandant une loi pour incorporer " The Power Pulp and Paper Company of North America " ;

De Édouard Andrew D. Morgan, demandant une loi concernant les biens de feu Henry Mathias Balcer ;

De la ville de Westmount, demandant une loi pour reviser et refondre la charte de la dite ville.

De Gilbert Martin Bowen, demandant une loi l'autorisant à pratiquer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.

De la corporation de " The German and Polish Jews of Montreal ", demandant une loi pour amender sa charte.

De Hrisch Cohen, et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " Beth Homedrash Hoggodol Chevra Shaas. "

De Vivian Burrill, et autres demandant une loi d'incorporation.

De la compagnie limitée de carbon de Shawinigan, demandant que certains actes d'accord soient ratifiés.

De l'association des Barbiers de la province de Québec, demandant des amendements à sa charte.

De la ville de Fraserville, demandant une loi pour reviser et refondre sa charte.

De la compagnie de Pulpe de Chicoutimi, demandant une loi lui accordant certains pouvoirs.

De J. Camille Pouliot et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Kamou-Tem Littoral Electrique.

De John R. Loomis et O. W. Ordway, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de la St Anne company.

De la " New Richmond Lumber company ", demandant qu'on leur donne certains pouvoirs.

De " The Provincial Light Heat and Power company ", demandant des pouvoirs additionnels.

De J. N. Thibodeau et autres, demandant une loi pour former le comté de Mégantic.

De Victor Guertin et autres, demandant une loi pour incorporer la compagnie d'assurance Mont-Royal.

De J. B. Bélanger et autres, demandant une loi pourvoyant à l'établissement d'un bureau d'enregistrement dans la ville de Grand'Mère

De C. A. Bilodeau, demandant une charte sous le nom de La Compagnie Electrique de Beauce, limitée.

De la compagnie de Téléphone du comté de Montmorency, demandant des amendements à sa charte.

De Joachim Reid, demandant une loi pour l'autoriser à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.

De A. F. Hunt et autres, demandant une loi divisant la municipalité de St-Malo.

De R. M. S. Migneault et autres, demandant une loi constituant en corporation La Compagnie Electrique de Sorel.

De Louis Savard, demandant une loi pour autoriser la Chambre des notaires à l'admettre à la pratique du notariat.

De Rodophe Beaudry et autres, demandant une loi pour amender la loi 1 Edouard VII, chapitre 98.

De Elizabeth Buchanan et autres, demandant une loi pour les incorporer sous le nom de Disciples de St-Antoine de Padoue.

Les pétitions suivantes sont déclarées irrégulières, par l'Orateur :

No 72.—De la cité de Ste-Cunégonde de Montréal ;

No 88.—De " The Liverpool and London and Globe Insurance Company " ;

No 96.—De l'union des municipalités canadiennes ;

No 100.—De " The Shawinigan Water and Power Company ".

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que les dites pétitions soient renvoyées au comité des ordres permanents, pour qu'il en soit fait rapport.

La pétition de G. A. Nantel (No 22) est aussi déclarée irrégulière par l'Orateur.

L'honorable Orateur dépose sur le bureau de la Chambre des états statistiques des chemins de fer.

Aussi, les comptes du greffier de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que les dits comptes soient renvoyés au comités des contingents.

Un message est reçu de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Lundi, 3 mars, 1902.

*Résolu* qu'un message soit envoyé au Conseil législatif priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir :

Les honorables MM. Parent, Flynn, Déchène, Duffy, Pelletier et LeBlanc, et MM. Robitaille, Champagne, Delège, Lacombe et Walker, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

*Ordonné* que le Greffier porte le dit message au Conseil législatif.

L. G. DESJARDINS,

*Attesté.*

G. A. L.

Un autre message est reçu de l'Assemblée Législative.

Il est lu comme suit :

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Lundi, 3 mars 1902.

L'Assemblée Législative informe le Conseil Législatif qu'elle a nommé les Honorables messieurs Parent, Turgeon, Flynn, Guoin, Pelletier, Guerin, LeBlanc, Tessier, (Portneuf) et MM. Tellier, Tessier, (Rimouski) Chauret, Chicoyne, Roy, (Kamouraska) Cardin, Weir et Allard, membres du comité pour aider l'honorable Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de l'Assemblée Législative sont concernés, et pour agir au nom de l'Assemblée Législative comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

L. G. DESJARDINS,

*Attesté.*

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et composé des honorables Messieurs

*Audet, Berthiaume, Bryson, N. Garneau, Gilman, Lanctot, McCorkill, Pérodeau, et Sylvestre*, soit un comité pour agir au nom de cette Chambre, comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions tel que demandé par l'Assemblée législative dans son message à ce sujet.

Que la dite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que l'honoraire payé pour le Bill (L) intitulé : " Loi définissant les pouvoirs de la Compagnie Canadienne de l'éclairage électrique," durant la session de novembre 1890, soit remis aux promoteurs du Bill.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 4), intitulé : Loi amendaut la loi corporative des compagnies à fonds social.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gilman*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures p. m.

---



---

MERCREDI, 5 MARS 1902.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs,

*Audet,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Gilman.*  
*Girouard,*  
*Lancot.*  
*Larue,*  
*Mathieu,*

*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward,*

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Girouard*, de Léonidas Villeneuve, et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Mathew Moody et autres, demandant une loi pour constituer en corporation "The Matthew Moody & Sons, Company".

De Dame Alice Auger et autres, demandant une loi pour autoriser l'aliénation d'un immeuble dépendant de la succession de feu l'honorable Jean-Louis Beaudry, et pour d'autres fins.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son deuxième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

### CONSEIL LEGISLATIF

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 5 mars 1902.

Le comité des ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son 2<sup>e</sup> rapport.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés dans chaque cas

De Aimé Walker Villeneuve et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession testamentaire de l'honorable Joseph Octave Villeneuve.

De la " North Shore River Company, " demandant des amendements à la loi 60 Victoria, chapitre 77.

De E. Bastien et autres, demandent une loi pour les constituer en corporation sous le nom d'Association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal.

Des curés et marguilliers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Notre-Dame de Montréal demandant une loi définissant les droits des concessionnaires de terrains pour sépulture dans le cimetière de Notre-Dame des Neiges.

De la Corporation du village de Shawinigan Falls, demandant une loi pour constituer en corporation la ville de Shawinigan Falls.

De E. M. McDougall et autres, demandant une loi les autorisant à vendre par vente privée ou autrement certains meubles et immeubles.

De Stephen Hamilton Thompson et autres demandant une loi d'incorporation sous le nom de B. & S. H. Thompson & Co.

De la ville de Richmond et autres, demandant une loi à l'effet d'autoriser la construction d'un pont de péage sur la rivière St-François entre la ville de Richmond et le village de Melbourne.

De Ernest E. Vipond, demandant une loi lui permettant de paraître devant le Conseil du barreau pour admission à la pratique du droit, après examen.

De la cité de St-Henri, demandant une loi pour amender sa charte.

De "The Canada Switch and Spring Company", demandant des amendements à sa charte.

De S. P. Stearns et autres, demandant que la dite Compagnie Hypothécaire soit désignée dans la version anglaise de sa charte sous le nom de Mortgage Company.

De l'Union St-Pierre de Montréal, demandant une loi portant refonte de la loi organique de la dite corporation.

De la Banque de Montréal, demandant une loi pour les fins de ratifier et confirmer le règlement 268 de la cité de Montréal et le contrat passé entre la cité de Montréal et la dite banque.

De Mélina Auclair et autres, demandant une loi pour faire ratifier l'acte de vente par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette.

De A. Racine et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de la Compagnie de Pulpe de Métabetchouan.

De la Ville de Lévis, demandant une loi pour amender l'acte d'incorporation de la dite ville.

De George R. Smith et autres, demandant une loi pour l'incorporation de la Compagnie Hydraulique St-François.

De Eugène-Alexandre Dorion, demandant une loi pour lui permettre d'ajouter à son nom patronymique les mots de St-Ours.

De Herbert-Alexander McCrae, demandant une loi l'autorisant à devenir membre de l'Association dentale de la province de Québec.

De G. E. Armstrong et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "The Montreal Medico-Chirurgical Society".

De Joseph R. Henderson et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " Henderson and Potts Company. "

De Dame Helen Johnston et autres, demandant une loi définissant les droits des enfants de feu W. W. Ogelvie et pour autres fins.

De A. Bissaillon et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de La Compagnie d'exposition agricole et industrielle de St Jean P. Q.

De E. Lafontaine et autres, demandant la passation d'une loi pour les constituer en corporation sous le nom de La Maison des Étudiants.

De " Montréal Rolling Mills eompany ", demandant des amendements à sa charte.

De L. Villeneuve et autres, demandant une loi concernant la succession de feu l'honorable J. O. Villeneuve.

De William Kenneth McKeown, demandant une loi a l'effet d'autoriser le Barreau de la province, à l'admettre à la pratique du droit.

De la compagnie de Pulpe de Chicoutimi, demandant une loi lui accordant certains pouvoirs.

Le comité, après avoir examiné les pétitions suivantes, recommande qu'il soit permis aux intéressés de corriger les irrégularités dont elles sont entachées :

De " The Liverpool and London and Globe Insurance Company," praying for amendments to the act 45 Victoria chapter 64 ;

De la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, demandant certains amendements a sa charte ;

De " The Shawinigan Water aud Power Company ", praying for amendments to their charter ;

De " The Protestant Hospital " for the Insane, praying for amendments to their charter ;

De la " Canadian Electric light company " demandant des amendements à sa charte.

Votre comité recommande, en outre, que la pétition suivante ne soit pas reçue :

De l'Union des municipalités canadiennes, demandant une loi générale soumettant au consentement des municipalités tous travaux devant être faits dans les rues et chemins.

Le tout humblement soumis,

N. PÉRODEAU,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est Ordonné que le dit rapport soit adopté.

---

JEUDI, 6 MARS, 1902.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

<i>Audet,</i>	<i>McCorkill,</i>
<i>Boucherville de,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Ouimet,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau, N</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Lanctot,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Larue,</i>	<i>Ward.</i>
<i>Mathieu,</i>	

PRIÈRE,

Les pétitions suivantes sont lues et reçues.

De la "Canadian Electric Light Company", demandant des amendements à sa charte ;

De la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, demandant certains amendements à sa charte.

L'honorable M. *McCorkill* présente un Bill (C) intitulé : "Loi amendant l'article 683 du Code de procédure.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 7) intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 33) intitulé : "Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 60) intitulé : "Loi pourvoyant à l'établissement d'une fabrique et à l'élection de marguilliers dans la paroisse de Saint-Charles Borromée, dans le diocèse de Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 81) intitulé : "Loi amendant l'article 5435 des Statuts refondus concernant les sociétés de construction."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 98) intitulé : "Loi amendant l'article 2161 du Code civil."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 heures a. m.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 83) intitulé : "Loi concernant le flottage du bois de pulpe."

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Ward*, la chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

---

VENDREDI, 7 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Gilman,*  
*Girouard,*

*Larue,*  
*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
Ordonné que la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue.

Alors est présentée la pétition de la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
Ordonné que la dite pétition soit lue et reçue.

La pétition suivante est lue et reçue :

De L. Villeneuve et autres, demandant que le Bill (No 115) ne soit pas adopté.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 83), intitulé : Loi concernant le flottage du bois de pulpe.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 33), intitulé : Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaire d'Afrique.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 60), intitulé : "Loi pourvoyant à l'établissement d'une fabrique et à l'élection de marguilliers dans la paroisse de Saint-Charles Borromée, dans le diocèse de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

La chambre s'ajourne durant bon plaisir.

La Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 38) intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires à admettre Louis Savard à la patrique du notariat, après les examens requis."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 44) intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital des aliénés protestants."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 55) intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Léon-Domitieu-Eugène Rousseau, à la pratique de la profession de notaire."

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 114) intitulé : "Loi peamettant à Eugène-Alexandre Dorion d'ajouter à son nom patronymique les mos : "de St-Ours"

Le dit bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Pelletier* il est  
*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecturs lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un (bill No 116)  
 intitulé : Loi constituant en corporation l'Association littéraire, musi-  
 cale et athlétique de tempérance de Montréal."

Le dit bill est lu pour la première fois  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est  
*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 92)  
 intitulée : "Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 87),  
 intitulé : "Loi amendant la loi concernant les ingénieurs civils."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51),  
 intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la *North Shore*  
*Power Company*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que la dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 53)  
 intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de  
 Québec à admettre Percy Clare Duboyce à l'exercice de la profession de  
 notaire, après examen."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 61)  
 intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie hypothécaire."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

---

Un message est re de l'Assemblée législative avec un bill (No 108) intitulé : " Loi amendant l'article 1675 du Code civil."

Le dit bili est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture,

Alors, sur motion de l'honorable M. *Turner*,  
La Chambre s'ajourne à lundi, 3 heures p. m.

---

### LUNDI 10 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Boucherville de,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau,*  
*Girouard,*

*LaRue,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.*

#### PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lus et reçues :

De "The Shawinigan Water & Power Company," demandant des amendements à sa charte;

De "The Liverpool and London and Globe Insurance Company," demandant des amendements à la loi 45 Victoria, chapitre 64

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 3) intitulé : "Loi concernant l'Hôpital Protestant des Aliénés."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 31) intitulé : "Loi autorisant Herbert Alexander McCrea à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 32) intitulé: "Loi concernant la succession Léon-Benoit-Alfred Charlebois."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 36) intitulé: "Loi constituant en corporation "La Compagnie hydraulique de Saint-François."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 40) intitulé: "Loi constituant en corporation B. & S. H. Thompson & Co. Limited."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 41) intitulé: "Loi constituant en corporation "Henderson and Potts Co., limited".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 42) intitulé: "Loi amendant la charte de *The Canada Switch and Spring Company, Limited*."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 45) intitulé: "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre après examen, Ernest-E. Vipond, au nombre de ses membres".

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Montreal Medico-Chirurgical Society*."

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 56) intitulé : " Loi concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 96) intitulé : " Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 105) intitulé : " Loi amendant l'article 5512 des Statuts refondus, relatif au rachat des rentes seigneuriales."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 106) intitulé : " Loi amendant l'article 2547 des Statuts refondus."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 110) intitulé : " Loi autorisant Gilbert Martin Bowen à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 126) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie de Papier Rolland."  
 Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 128) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Lévis."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 148) intitulé : "Loi constituant en corporation La Société de Saint-Vincent de Paul de Québec."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 38), intitulé : "Loi autorisant la Chambre des notaires à admettre Louis Savard à la pratique du notariat, après les examens requis,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 44), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital des aliénés protestants,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 55), intitulé : "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Léon-Domitien-Eugène Rousseau, à la pratique de la profession de notaire,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 116) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal",

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis aux comités des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 87) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les ingénieurs civils",

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la *North Shore Power Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 61) intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie hypothécaire,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 53) intitulé : "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Percy Clare Duboyce à l'exercice de la profession de notaire, après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures p. m.

---

MARDI, 11 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Boucherville de,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau N.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lancôt,*

*LaRue*  
*Mathieu,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Roiland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.*

PRIÈRE :

L'honorable M. *Chapais*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son troisième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 11 mars 1902.

Le Comité des Ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son 3<sup>ème</sup> rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De C. A. Bilodeau, demandant une charte sous le nom de La Compagnie Electrique de Beauce, Limitée.

De Joachim Reid, demandant une loi pour l'autoriser à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec.

De J. B. Bélanger et autres, demandant une loi pourvoyant à l'établissement d'un bureau d'enregistrement dans la ville de Grand'Mère.

De Rodolphe Beaudry et autres, demandant une loi pour amender la loi 1 Edouard VII, chapitre 93.

De la Compagnie de Téléphone du comté de Montmorency, demandant des amendements à sa charte.

De Elisabeth Buchanan et autres, demandant une loi pour les incorporer sous le nom de Disciples de St-Antoine de Padoue.

De I. N. Thibodeau et autres, demandant une loi pour former le comté de Mégantic.

De Louis Savard, demandant une loi pour autoriser la Chambre des notaires à l'admettre à la pratique du notariat.

De la ville de Westmount, demandant une loi pour reviser et refondre la charte de la dite ville.

De "The Provincial Light, Heat & Power Company," demandant des pouvoirs additionnels.

De Monsieur Henri Têtu et autres, demandant une loi pour incorporer La Société de Saint-Vincent de Paul de Québec.

De Edouard Andrew D. Morgan, demandant une loi concernant les biens de feu Henry Mathias Balcer.

De "The Corporation of the German and Polish Jews of Montreal," demandant une loi pour amender sa charte.

De Henri-Emile-Anatole Menier, demandant une loi pour séparé l'Isle d'Anticosti du comté de Saguenay, pour les fins municipales.

De Joseph Antoine Germano, demandant une loi pour qu'il soit admis à la pratique de la profession de notaire.

De dame Alice Auger et autres, demandant une loi pour autoriser l'aliénation d'un immeuble dependant de la succession de feu l'honorable Jean-Louis Beaudry et pour d'autres fins.

De Victor Guertin et autres, demandant une loi pour incorporer la Compagnie d'Assurance Mont-Royal.

De A. Hunt et autres, demandant une loi divisant la municipalité de Saint-Malo.

De "The New-Richmond Lumber Company", demandant qu'on lui accorde certains pouvoirs.

De John R. Loomis et O. W. Ordway, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de la Sainte-Anne Company.

De l'Association des Barbiers de la Province de Québec, demandant des amendements à sa charte.

De Hirsch Cohen et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "Beth Hornedrash Hoggodol Chevra Shaas."

De Vivian Burrill et autres, demandant leur incorporation.

De L. de G. Routhier et autres, demandant une loi pour accorder à l'Union Mutuelle Universelle des pouvoirs plus étendus.

De Vivian Burrill et autres, demandant une loi concernant la division des comtés de St-Maurice et de Champlain.

De Alfred Colyer et autres, demandant une loi pour constituer en corporation "La Compagnie de chemin de fer du comté de Lévis".

De Gilbert Martin Bowen, demandant une loi l'autorisant à pratiquer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.

De la cité de Hull, demandant une loi pour amender sa charte.

De Matthew Moody et autres, demandant une loi pour constituer en corporation "The Matthew Moody & sons Company".

De la cité de Ste-Cunégonde, de Montréal, demandant certains amendements à sa charte.

De The Shawinigan Carbide Company limited, demandant que certains actes d'arrangement soient ratifiés.

De la Canadian Electric Light Company, demandant des amendements à sa charte.

De G. S. Vien, demandant d'amender la section 1842 (a) de 56 Victoria, chapitre 22, de Québec.

De R. M. S. Migneault et autres, demandant une loi constituant en corporation La Compagnie Electrique de Sorel.

De William Charles Mills, demandant une loi à l'effet d'autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres.

De Médard Paquet et autres, demandant une loi pour incorporer l'association de bienfaisance des boulangers, de la cité de Montréal.

De Joseph B. Robert et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de "The Beanharnois Light, Heat and Power Company".

De la compagnie du chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean, demandant la ratification de la vente de certains terrains dans le township de Gosford.

De J. Camille Pouliot et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Kamou-Tem Littoral Electrique.

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte.

De J. E. Roberge et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de chemin de fer de Matane et Gaspé.

Et le comité, après avoir examiné les requêtes de Napoléon Lemay, demandant une loi pour autoriser la Chambre des notaires de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, a trouvé que les avis requis n'ont pas été donnés.

Le tout humblement soumis,

V. W. LARUE,

Président intérimaire.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est  
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 60) intitulé: "Loi pourvoyant à l'établissement d'une fabrique et à l'élection de marguilliers dans la paroisse de Saint-Charles Borromée, dans le diocèse de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 37) intitulé: "Loi constituant en corporation La compagnie du chemin de fer de Matane et Gaspé,"

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 47) intitulé : "Loi définissant les droits des enfants de Dame Helen Johnston, existant en vertu de son contrat de mariage et du testament de son défunt mari, et ratifiant et confirmant certains contrats,"

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 59) intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de La Nativité de Marie de Labelle, dans le comté de Labelle, et pourvoyant à la construction d'une église et d'une sacristie en la dite paroisse."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 3) intitulé : "Loi concernant l'hôpital protestant des aliénés,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7), intitulé : "Loi amendant la loi de l'instruction publique,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 31), intitulé : "Loi autorisant Herbert Alexander McCrea à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 32), intitulé : "Loi concernant la succession Léon-Benoit Alfred Charlebois,

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Grouard*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36), intitulé : "Loi constituant en corporation "La Compagnie hydraulique de Saint-François,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du (Bill No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation B. & S. H. Thompson & Co, Limited,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 41), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Henderson & Potts Co., limitée,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42), intitulé : "Loi amendant la charte de "The Canada Switch and Spring Company, Limited."

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 45), intitulé : "Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Ernest-E. Vipond, au nombre de ses membres,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 52) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Montreal Medico-Chirurgical Society,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est.

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 56), intitulé : "Loi concernant le cimetière Notre-Dame des Neiges,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 105), intitulé : "Loi amendant l'article 551.2 des Statuts refondus, relatif au rachat des rentes seigneuriales,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 110), intitulé : "Loi autorisant Gilbert Martin Bowen à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 126) intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie de Papier Rolland."

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 128) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Lévis,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 148) intitulé: "Loi constituant en corporation la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 114), intitulé: "Loi permettant à Eugène-Alexandre Dorion d'ajouter à son nom patronymique les mots: "de St-Ours,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du bill (No 87) intitulé: "Loi amendant la loi concernant les ingénieurs civils,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 12 MARS 1902.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Girouard,*  
*Laclot,*  
*LaRue,*

*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Rolland,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland* est

*Ordonné* que la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la pétition de l'hôpital de Notre-Dame de Montréal, demandant d'amender sa charte.

Après quoi, la dite pétition est présentée.

La pétition suivante est lue et reçue :

Du Protestant Hospital for the Insane, demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 33) intitulé: "Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills priés, auquel a été soumis le Bill (No 55) intitulé : " Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Léon-Dominien-Eugène Rousseau, à la pratique de la profession de Notaire," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 51), intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la *North Shore Power Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 38), intitulé : " Loi autorisant la chambre des notaires à admettre Louis Savard à la pratique du notariat, après les examens requis," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 61) intitulé : " Loi amendant la charte de la Compagnie hypothécaire," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Ledit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 53), intitulé : " Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec à admettre Percy Clare Duboyce à l'exercice de la profession de notaire, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 116), intitulé : " Loi constituant en corporation l'Association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné*, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois et la question d'agrément étant mise sur iceux, la chambre y est acquiescé

Sur motion de l'honorable M. *Rolland* il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill ainsi amendé est en conséquence lu pour la troisième fois,

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que greffier se rende à l'Assemblée législative, et informé cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable Orateur dépose sur le bureau de la Chambre des états de certains chemins de fer pour l'année expirée le 30 juin dernier.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 39) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J. Alexandre Legault au nombre de ses membres après examen. "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 77) intitulé : "Loi concernant les successions de feu John McDougall et de feu dame Maud Mary McDougall."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 79) intitulé : "Loi constituant en corporation la Maison des Etudiants."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *McCorkill* présente un Bill (D) intitulé : "Loi amendant le Code de procédure."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (C), intitulé : Loi amendant l'article 683 du Code de procédure,

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 3), intitulé : "Loi concernant l'Hôpital Protestant des Aliénés."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner ledit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Ward* de la part du Comité, fait rapport que ledit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le reporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende a l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 7), intitulé : "Loi amendant la loi de l'ins-truction publique."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctôt*, de la part du Comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill No 37, intitulé : "Loi constituant en corporation La compagnie du chemin de fer de Ma-tane et Gaspé,

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné*, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois mainienant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No. 47), inti-tulé : "Loi définissant les droits des enfants de Dame Helen Johnston, existant en vertu de son contrat de mariage et du testament de son défunt mari, et ratifiant et confirmant certains contrats."

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 59), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de la Nativité de Marie de Labelle, dans le comté de Labelle, et pourvoyant à la construction d'une église et d'une sacristie en la dite paroisse,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 98), intitulé : "Loi amendant l'article 2161 du Code civil,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill* il est ordonné que ledit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que ledit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération Bill (No 105), intitulé : "Loi amendant l'article 5512 des Statuts refondus, relatif au rachat des rentes seigneuriales",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 106), intitulé : "Loi amendant l'article 2547 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est ordonné, sur division, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 92), intitulé : "Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895" il est

*Ordonné* que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 108), intitulé : "Loi amendant l'article 1675 du Code civil," il est

*Ordonné* que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

---



---

JEUDI, 13 MARS 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Boucherville, de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Garneau, N.*  
*Girouard,*  
*Laclot,*  
*Larue,*  
*Mathieu,*

*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son quatrième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit ;

CONSEIL LÉGISLATIF.

—  
BUREAU DES BILLS PRIVÉES.

Ce 13 mars 1902.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son 4e rapport.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De "The Protestant Hospital for the Insane" demandant des amendements à sa charte.

De "The Liverpool and London and Globe Insurance Company" demandant des amendements à la loi 45 Victoria, chapitre 64.

De John Foster et autres demandant une loi à l'effet d'incorporer "The Power, Pulp and Paper Company of North America."

De la ville de Fraserville demandant une loi pour reviser et refondre sa charte.

De la ville de Lachine demandant une loi pour amender les diverses lois formant sa charte d'incorporation.

De Napoléon Landry, demandant une loi pour autoriser le Collège des médecins et chirurgiens à lui octroyer une licence lui permettant d'exercer la profession de la médecine.

De l'honorable Damien Rolland et autres demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de "La Société d'Administration Générale."

Le tout humblement soumis.

W. V. LARUE.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 40) intitulé: "Loi constituant en corporation *B. & S. H. Thompson & Co., Limited*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 41) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Henderson & Potts Company, Limited*", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 42) intitulé: "Loi amendant la charte de *The Canada Switch and Spring Company, Limited*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 45) intitulé : " Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Ernest-É. Vipond au nombre de ses membres ; " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 52) intitulé : " Loi constituant en corporation *The Montreal-Medico Chirurgical Society*, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 126) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie de Papier Rolland, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No. 56) intitulé : " Loi concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été

examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 73) intitulé : " Loi ratifiant un acte de vente du 5 septembre 1895 par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette ".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lonctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour le deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (C), intitulé : " Loi amendant l'article 683 du Code de procédure ".

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard* de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 39) intitulé : " Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre J Alexandre Legault au nombre de ses membres, après examen."

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77), intitulé : " Loi concernant les successions de feu John McDougall et de feu dame Maud Mary McDougall ",

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 79), intitulé : "Loi constituant en corporation la Maison des Etudiants,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 98), intitulé : " Loi amendant l'article 2161 du Code civil,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rolland* de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois,

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 106), intitulé : " Loi amendant l'article 2547 des Statuts refondus,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner ledit Bill,

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Audet*, de la part du comité, fait rapport que ledit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que ledit rapport soit reçu.

L'honorable M. *Lanctot* propose que ledit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

La question étant posée sur la dite motion, la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Audet,*  
*Bryson,*  
*Garneau, N.*  
*Lanctôt,*

*Mathieu,*  
*Ouimet,*  
*Rolland,*  
*Sylvestre.—9.*

CONTRE

Les honorables messieurs

*Boucherville, de*  
*Chapais,*  
*Girouard,*  
*Larue,*

*McCorkill,*  
*Sharples,*  
*Turner,*  
*Ward,—8*

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (E) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les jours de fête "

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors sur motion de l'hon. M. *Ward*, la Chambre à demain, 3 heures P. M.

VENDREDI, 14 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Baucherville de,*  
*Chapais,*  
*Garneau, N.*  
*Girouard,*  
*Larue,*  
*McCorkill,*

*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward,*

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *Turner*,  
De certains habitants du comté de Bonaventure.

La pétition suivante est lue et reçue :

De l'hôpital Notre-Dame de Montréal,  
Demandant des amendements à sa charte.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 148) intitulé : " Loi constituant en corporation la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est .

*Ordonné* que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 44) intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital des aliénés protestants," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privé, auquel a été soumis le Bill (No 128) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Lévis, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 43) intitulé : "Loi amendant la charte de la *Moutreal Rolling Mills Company* pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 58), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné*, que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 63) intitulé : "Loi amendant la charte de la *Canadian Electric Light Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 115) intitulé : " Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 118) intitulé : " Loi amendant la charte de la compagnie de téléphone du comté de Montmorency," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 75) intitulé : " Loi amendant la loi concernant la succession de feu François-Xavier Beaudry," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 120) intitulé : " Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 123) intitulé : " Loi divisant la municipalité de Saint-Malo," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'Ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 135) intitulé : " Loi pour séparer l'île d'Anticosti du comté de Saguenay, quant aux fins municipales," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

---

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'Ordre du jour pour deuxième  
lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 142)  
intitulé : " Loi amendant la charte de la corporation des juifs allemands  
et polonais de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette  
Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 143)  
intitulé : " Loi constituant en corporation *Beth Hamedrash Haggodol*  
*Chevra Shaas*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.  
Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 144).  
intitulé : " Loi concernant la succession de feu Mathias Henry Balcer,"  
pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 171),  
intitulé : " Loi amendant l'article 857 du Code civil," pour lequel elle  
demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
lecture lundi.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 56)  
intitulé : " Loi concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges," infor-  
mant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amende-  
ments.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 33)  
intitulé : " Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires  
d'Afrique," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté  
ses amendements.

---

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 116) intitulé : " Loi constituant en corporation l'Association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 73), intitulé : " Loi ratifiant un acte de vente du 5 septembre 1895 par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette."

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

---

LUNDI, 17 FÉVRIER 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorable messieurs.

*Audet,*  
*Boucherville, de,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Garneau, P.,*  
*Gilman,*  
*Larue.*

*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Sylvestre*  
*Turner,*

PRIÈRE :

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est ordonné que la 51e règle de cette chambre soit suspendue ; Après quoi, les pétitions suivantes sont présentées :

Par l'honorable M. *Pérodeau*, de la compagnie de chemin de fer de St Chrysostôme ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de certains contribuables de Westmount.

La pétition suivante est lue et reçue :

De certains citoyens des comtés de Gaspé et Bonaventure, au sujet de certains chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est ordonné que l'honoraire payé pour le Bill (B) intitulé : "Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 72 constituant en corporation le collège des dames de Compton soit remis aux promoteurs, moins les frais d'impression et de traduction.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No B) intitulé : "Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 72, constituant en corporation le Collège des dames de Compton," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'assemblée législative avec un Bill (No 10) intitulé : "Loi amendant la loi de la chasse de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est *Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 49) intitulé : "Loi amendant la loi 57 Victoria, chapitre 57, concernant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est *Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 50) intitulé : "Loi ratifiant un certain contrat entre la Banque de Montréal et la cité de Montréal, et le règlement No 263 de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est *Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 62) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion que l'honorable M. *P. Garneau*, il est *Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 91).

intitulé: "Loi amendant la loi concernant les dentistes," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 97) intitulé: "Loi amendant la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 101) intitulé: "Loi détachant du comté de Saguenay le canton Dumas et l'annexant au comté de Chicoutimi pour toutes les fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *P. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 104) intitulé: "Loi amendant la loi relative aux corporations de ville," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No. 119), intitulé: "Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance Mont-Royal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No. 122), intitulé: "Loi accordant certains pouvoirs à la *New-Richmond Lumber Company (Limited)*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 133) intitulé : " Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des boulangers de la cité de Montréal, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvstre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 137) intitulé : " Loi concernant l'Union Mutuelle Universelle, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Blais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill E, intitulé : Loi concernant les jours de fête,

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 43), intitulé : " Loi amendant la charte de la *Montreal Rolling Mills Company* ".

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 58) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Québec.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 63), intitulé :  
 "Loi amendant la charte de la *Canadian Electric Light Company*,

Sur motion de l'honorable M. *La Rue*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *La Rue*, il est.

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 115), intitulé :  
 "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est,

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 118), intitulé :  
 "Loi amendant la charte de la Compagnie de Téléphone du comté de Montmorency,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 75), intitulé :  
 "Loi amendant la loi concernant la succession de feu François-Xavier Beaudry,"

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Audet*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 120), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 123) intitulé : " Loi divisant la municipalité de Saint-Malo. "

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 135) intitulé : Loi pour séparer l'île d'Anticosti du comté de Saguenay quant aux fins municipales,

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 142) intitulé : Loi amendant la charte de la corporation des juifs allemands et polonais de Montréal,

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 143) intitulé : Loi constituant en corporation *Beth Hamedrash Haggodel Chevra Shaas*,

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 144) intitulé : " Loi concernant la succession de feu Mathias Henri Balcer, "

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au Comité des Ordres permanents et Bills privés.

---

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 171) intitulé :  
 “ Loi amendant l'article 857 du Code civil,”

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *P. Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

---

MARDI, 18 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs,

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Garneau, P.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*

*Larue,*  
*McCorkill,*  
*Méhot,*  
*Quimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.*

PRIÈRE :

Sur motion de l'hon. M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que la règle 51e de cette Chambre soit suspendue, Alors,

La pétition suivante est présentée :

Par l'hon. M. *McCorkill*, de Taschereau Fortier et autres.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 77) intitulé : “ Loi concernant les successions de feu John McDougall et de feu dame Maud Mary McDougall,” fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 110) intitulé : " Loi autorisant Gilbert Martin Bowen à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 31) intitulé : " Loi autorisant Herbert Alexander McCrea à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 18) intitulé : " Loi amendant l'article 1834 du Code civil, concernant l'enre-

gissement des contrats de mariage," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 34) intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont de péage sur la rivière Saint-François, entre la ville de Richmond et le village ou le canton de Melbourne," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 35), intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 46) intitulé: "Loi confirmant les ventes faites à Raymond C. Savage et Joseph-Léopold Dozois, de certains immeubles appartenant à la succession de feu Mathilde Beaubien," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 48) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Matthew Moody & Sons, Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 54) intitulé: "Loi amendant la charte de la *Transit Insurance Company of Montreal, Canada*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méhot*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 66), intitulé : " Loi ratifiant et confirmant la vente de certains terrains, dans le canton de Gosford, faite par la Compagnie de chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean à la *Quebec and Lake Saint John Railway Lumbering and Trading Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est,

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 68) intitulé : " Loi constituant en corporation la Compagnie de Pulpe de Métabetchouan," pour lequel elle demande l'agrément de la Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 72) intitulé " Loi constituant en corporation la *Beauharnois Light, Head and Power Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 76) intitulé : " Loi pour autoriser l'aliénation d'un immeuble dépendant de la succession de feu l'honorable Jean-Louis Beaudry et pour d'autres fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 130) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Hull ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 146) intitulé : " Loi concernant la *Shawinigan Carbide Company* ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill No 150) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie électrique de Sorel," pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est <sup>o</sup>

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 155) intitulée: "Loi constituant en corporation La Compagnie d'Exposition Agricole et Industrielle de Saint-Jean, P. Q.," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 156), intitulé: "Loi refondant la charte de l'Union Saint-Pierre de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législatif avec un Bill (No 175), intitulé: "Loi concernant les médecins vétérinaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 180) intitulé: "Loi amendant la loi concernant les appels des décisions des recorders et des cours de recorder en matière de taxes", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 184) intitulé: "Loi concernant les marguilliers," pour lequel demande l'agrément de la Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill 'D, intitulé : Loi amendant le Code de procédure civile,

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 10), intitulé : "Loi amendant la loi de la chasse de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 49), intitulé : "Loi amendant la loi 57 Victoria, chapitre 57, concernant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 50), intitulé : "Loi ratifiant un certain contrat entre la Banque de Montréal et la cité de Montréal, et le règlement No 263 de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill* il est,

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est,

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au Comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 62), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis,"

Sur motion de l'honorable M. *P. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *P. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 91) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les dentistes,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 97) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est ordonné que le dit Bill soit lu maintenant pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 101), intitulé : "Loi détachant du comté de Saguenay le canton Dumas et l'annexant au comté de Chicoutimi pour toutes les fins,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 104), intitulé : "Loi amendant la loi relative aux corporations de villes,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 119), intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance Mont-Royal,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est,

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est,

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 122), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la *New Richmond Lumber Company (Limited)*,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Btlls privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 133), intitulé : " Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des boulangers de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 137), intitulé : " Loi concernant l'Union Mutuelle Universelle,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *P. Garneau*, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

---



---

### MERCREDI, 19 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau N.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lancôt,*

*LaRue*  
*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.*  
*Ward.*

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De "The Chrysostome Railway Company," demandant une extension de délai pour compléter sa ligne ;

De certains contribuables de la ville de Westmount demandant que le Bill pour réviser et refondre la charte de la dite ville, ne soit pas adopté pendant cette session.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des comptes contingents, présente son deuxième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

## CONSEIL LÉGISLATIF

### COMITÉ DES CONTINGENTS

Ce 19 mars 1902.

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le greffier a mis devant votre comité l'état des déboursés du Conseil législatif depuis le 1er mars 1901 jusqu'au 28 février 1902.

Cet état se lit comme suit :

1901 Mars.....	\$22,163 64
“ Avril .....	2,152 15
“ Mai .....	844 93
“ Juin.....	1,622 97
“ Juillet.....	795 93
“ Août.....	789 93
“ Septembre.....	1,131 18
“ Octobre.....	820 09
“ Novembre.....	807 08
“ Décembre.....	1,586 11
1902 Janvier.. ...	65
“ Février .....	1,514 17
	<hr/>
	\$34,228 83

Votre comité a examiné cet état et a constaté qu'il était correct.

Le greffier a, à la satisfaction de votre comité, rendu un compte détaillé de ses dépenses appuyé de pièces justificatives numérotées de 1 à 160, inclusivement, à compter du 1er mars 1901 au 30 juin 1901, et de 1 à 179, à compter du 1er juillet 1901 au 28 février 1902, établissant que les déboursés du Conseil législatif entre les dates ci-dessus mentionnées ont été de \$34,228.83, dont \$26,784.19 ont été dépensées depuis le 1er mars 1901 au 30 juin 1901, et \$7,444.64 du 1er juillet 1901 au 28 février 1902.

Votre comité trouve, parmi les déboursés le montant reçu par le greffier, du greffier des Bills privés, et payé au trésorier par le greffier, ce qui conséquemment n'est pas une dépense du Conseil législatif.

Votre comité recommande donc, qu'à l'avenir tous montants provenant des Bills privés et restant entre les mains du greffier des Bills privés, soient versés par lui, après avoir payé toutes les dépenses faites pour les dits Bills privés, directement entre les mains du Trésorier de la Province.

Votre comité recommande de plus que dans le but de mettre le greffier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre, pour cette session, il soit demandé à qui de droit une somme de \$9,865.00.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE BRYSON,

*Président.*

*Ordonné* que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. Pérodeau, du comité des ordres permanents et Bills privés, présente son cinquième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

### CONSEIL LÉGISLATIF

#### BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 19 mars, 1902.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés à l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement ;

De "The Shawinigan Water & Power Company", demandant des amendements à sa charte.

Et votre comité, après avoir examiné la requête de l'hôpital Notre-Dame de Montréal, demandant des amendements à sa charte, recommande que la 5<sup>è</sup>me règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne cette requête.

Le tout humblement soumis.

N. PÉRODEAU,

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. Pérodeau, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 32) intitulé: "Loi concernant la succession Léon-Benoît-Alfred Charlebois," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Grouard*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 43) intitulé: "Loi amendant la charte de la *Montreal Rolling Mills Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 114) intitulé: "Loi permettant à Eugène-Alexandre Dorion d'ajouter à son nom patronymique les mots: "de St-Ours," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée; ce Bill sera-t-il voté?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 47) intitulé: "Loi définissant les

droits des enfants de Dame Helen Johnston, existant en vertu de son contrat de mariage et du testament de son défunt mari, et ratifiant et certifiant certains contrats." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 58) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 63) intitulé : " Loi amendant la charte de la *Canadian Electric Light Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 39) intitulé : " Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre J.-Alexandre Legault au nombre de ses membres, après examen ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné*, sur division, que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 36), intitulé : " Loi constituant en corporation la Compagnie Hydraulique Saint-François," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

L'honorable M. *Gilman* propose, que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *N. Garneau*, propose, en amendement que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais qu'il soit amendé de nouveau en ajoutant à la clause 23 telle qu'elle a été amendée, les mots : " ainsi que pour les dans et usines dans les limites du pouvoir d'eau concédé par la couronne d'où originent ces lignes.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, elle est *Résolu* dans l'affirmative.

Et un débat s'étant levé,

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le débat soit ajourné à demain.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (F) intitulé : " Lot amendant la loi relative aux jurés."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 110) intitulé : " Loi autorisant Gilbert Martin Bowen à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 77), intitulé : " Loi concernant les successions de feu John McDougall et de feu dame aud Mary McDougall," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 44), intitulé : " Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital des aliénés protestants," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 85) intitulé : " Loi amendant la loi 50 Victoria, chapitre 15, section 1 ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 67) intitulé : " Loi revisant et refondant la charte de la ville de Westmount et constituant la dite ville en corporation de cité," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 89) intitulé : " Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux corporations de cité, de ville et autres corporations, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Lauctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 158) intitulé : " Loi autorisant Napoléon Lemay à exercer la profession de

notaire dans la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 74), intitulé : " Loi revisant la loi constituant la corporation des huissiers du district de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 159), intitulé : " Loi amendant la loi organique de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 80), intitulé : " Loi concernant les syndicats agricoles," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 124), intitulé : " Loi concernant la *Provincial Light, Heat and Power Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en consideration du Bill (D), intitulé : " Loi amendant le Code de procédure,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rolland*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée: ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 10) intitulé: 'Loi amendant la loi de la chasse de Québec,'

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorables M. *Archambault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 34), intitulé: "Loi autorisant la construction d'un pont de péage sur la rivière Saint-François, entre la ville de Richmond et le village ou le canton de Merbourne,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 35) intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 46), intitulé : "Loi confirmant les ventes faites à Raymond C. Savage et Joseph-Léopold Dozois, de certains immeubles appartenant à la succession de feu Mathilde Beaubien."

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 48), intitulé : "Loi constituant en corporation *The Matthew Moody & Sons Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 54) intitulé : "Loi amendant la charte de la *Transit Insurance Company of Montreal Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable de M. *Girouard*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 66), intitulé : Loi ratifiant en confirmant la vente de certains terrains, dans le canton de Gosford, faite par la Compagnie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean à la *Quebec and Lake St-John Railway Lumbering and Trading Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 68) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie de Pulp de Métabetchouan,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 72), intitulé :  
 "Loi constituant en corporation la *Beauharnois Light, Heat and Power*  
*Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 76), inti-  
 tulé : "Loi pour autoriser l'aliénation d'un immeuble dépendant de la  
 succession de feu l'honorable Jean-Louis Beaudry et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 130), inti-  
 tulé : "Loi amendant la charte de la cité de Hull,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 146), inti-  
 tulé : "Loi concernant la *Shawinigan Carbide Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 150), inti-  
 tulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie électrique de Sorel,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 155) intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie d'Exposition Agricole et Industrielle de Saint-Jean P. Q."

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 156), intitulé : "Loi refondant la charte de l'Union Saint-Pierre de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 175), intitulé : "Loi concernant les médecins vétérinaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé de tous les membres du comité des Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 180), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les appels de décisions des recorders et des cours de recorders en matière de taxes,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 184) intitulé : "Loi concernant les marguilliers,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 91) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les dentistes,"

---

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 97), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du Comité, fait rapport que le travail du comité progresse, et demande à siéger de nouveau.

*Ordonné* pour demain.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

---

JEUDI, 20 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier.*  
*Garneau, N.*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lanctôt,*

*LaRue,*  
*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

*Ordonné* que la 51<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la pétition de la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du Canada, après quoi la dite pétition est présentée et déposée sur la table.

La pétition suivante est lue et reçue : De Taschereau Fortier et autres, demandant une loi d'incorporation pour la "St. Lawrence and Megantic Railway Company."

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 75) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la succession de feu François-Xavier Beaudry," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 79) intitulé : "Loi constituant en corporation la Maison des Etudiants," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 11) intitulé : "Loi amendant la loi des mines de Québec." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

---

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 30) intitulé : "Loi amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 64) intitulé : "Loi autorisant Joseph-Antoine Germano à exercer la profession de notaire dans cette province," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 88) intitulé : "Loi amendant l'article 499 de la loi de l'Instruction publique," pour lequel il demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 131) intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Kenneth McKeown, au nombre de ses membres, après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 132), intitulé : "Loi pourvoyant à l'établissement d'une Cour de circuit dans la ville de Grand'Mère," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 147) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Shawinigan Falls Terminal Railway Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 154) intitulé : " Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Napoléon Landry médecin et chirurgien," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 157) intitulé : " Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre William Charles Mills à exercer la médecine et la chirurgie." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 182) intitulé : " Loi amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (F), intitulé : " Loi amendant la loi relative aux jurés,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du 2e rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la reprise des débats ajournés sur la 3e lecture du Bill (No 36), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie hydraulique de Saint-François,"

La question étant posée sur l'amendement de l'honorable M. *Garneau*, à la troisième lecture du bill, la Chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

Les honorables messieurs

*Archambault,*  
*Berthiaume,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*

*Lanctôt,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.—7.*

## CONTRE :

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Girouard,*  
*LaRue,*  
*McCorkill,*

*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples.*  
*Ward,—13.*

Ainsi elle est résolu dans la négative.

Et la question étant posée sur la troisième lecture, la Chambre se prononce dans l'affirmative,

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?  
*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 85), intitulé :  
 " Loi amendant la loi 50 Victoria, chapitre 15, section 1.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 67), intitulé : " Loi revisant et refondant la charte de la ville de Westmount et constituant la dite ville en corporation de cité, "

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 158), intitulé : "Loi autorisant Napoléon Lemay à exercer la profession de notaire, dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 74), intitulé : "Loi revisant la loi constituant la corporation des huissiers du district de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 159), intitulé : "Loi amendant la loi organique de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est,

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 80), intitulé : "Loi concernant les syndicats agricoles,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 124), intitulé : "Loi concernant la *Provincial Light, Heat and Power Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 18) intitulé : "Loi amendant l'article 1834 du Code civil, concernant l'enregistrement des contrats de mariage,"

---

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
en Comité général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est,

Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le  
Lieutenant-gouverneur, le priant de vouloir bien émettre son mandat en  
faveur du greffier de cette Chambre, pour la somme de neuf mille huit  
cent soixante-cinq piastres (\$9,865.00), afin de mettre cet officier en état de  
payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre, pour cette  
session.

Ordonné que l'honorable *Orateur* se rende auprès de Son Honneur le  
Lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (No 63)  
intitulé: "Loi amendant la charte de la *Canadian Electric Light Company*,  
informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amen-  
dements.

Un message de l'Assemblée Législative est reçu avec un bill (No 58)  
intitulé: "Loi amendant la charte de la cité de Québec", informant cette  
Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 32)  
intitulé: "Loi concernant la succession Léon-Benoit-Alfred Charlebois,"  
informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amen-  
dements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 47)  
intitulé: "Loi définissant les droits des enfants de Dame Helen Johnston,  
existant en vertu de son contrat de mariage et du testament de son défunt  
mari, et ratifiant et certifiant certains contrats," informant cette Chambre  
que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la chambre s'ajourne à  
demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 21 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lanctot,*

*LaRue.*  
*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Sharples,*  
*Slvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 135) intitulé : " Loi pour séparer l'Île d'Anticosti du comté de Saguenay quant aux fins municipales," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois,

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 118) intitulé : " Loi amendant la charte de La compagnie de téléphone du comté de Montmorency," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 50) intitulé : "Loi ratifiant un certain contrat entre la Banque de Montréal et la cité de Montréal, et le règlement No 263 de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis à un comité de toute la Chambre maintenant avec ses amendements.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Cormier*, de la part du comité, fait rapport que le travail du comité progresse et qu'il demande à siéger de nouveau.

*Ordonné* pour demain.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel il a été soumis le Bill (No 119) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mont-Royal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 123) intitulé : "Loi divisant la municipalité de Saint-Malo," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 59) intitulé : " Loi érigeant civilement la paroisse de La Nativité de Marie de Labelle, dans le comté de Labelle, et pourvoyant à la construction d'une église et d'une sacristie en la dite paroisse," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et adoptés.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 120) intitulé : " Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont lus, par le greffier, deux fois, et adoptés.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 115) intitulé : " Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et adoptés.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance,

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

*Ordonné* que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, samedi, à 3 heures P. M.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (C) intitulé : " Loi amendant l'article 683 du Code de procédure civile," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

*Ordonné* que le dit message soit examiné demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 9) intitulé : " Loi autorisant l'organisation d'une commission pour aider au progrès de la colonisation et au développement de l'industrie forestière," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 14) intitulé : " Loi amendant la loi du Barreau," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 21) intitulé : " Loi accordant certains pouvoirs aux corporations municipales," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 24) intitulé : " Loi autorisant les conseils municipaux à prohiber la vente des liqueurs enivrantes," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 70)  
 intitulé : " Loi concernant la division des comtés de Saint-Maurice et de  
 Champlain pour les fins d'enregistrement, et concernant l'établissement  
 d'une Cour de Circuit à Shawenegan Falls," pour lequel elle demande  
 l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 90)  
 intitulé : " Loi amendant l'article 698 du Code municipal," pour lequel  
 elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Gulwin*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 111)  
 intitulé : " Loi conférant certains pouvoirs additionnels à " La Compagnie  
 d'Assurance Mutuelle contre le feu, du Canada," pour lequel elle  
 demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Quimet*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 117),  
 intitulé : " Loi constituant en corporation la *Saint-Anne Power Company*,"  
 pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 121)  
 intitulé : " Loi autorisant Joachim Reid à exercer la profession de chirurgien-  
 dentiste dans la province de Québec," pour lequel elle demande  
 l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est  
*Ordonné*, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 129) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 136) intitulé : " Loi détachant certains cantons du comté de Compton et du comté de Beauce, et les unissant ensemble pour former un nouveau comté sous le nom de " comté du Lac Mégantic " pour les fins municipales, judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'hon. M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 138) intitulé : " Loi amendant les lois concernant la ville de Lachine," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 141) intitulé : " Loi constituant en corporation la Société d'administration générale," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné*, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 149) intitulé : " Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 22, relative à l'entretien de certains ponts, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 153) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Mégantic, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 185), intitulé : "Loi amendant l'article 121 du Code de procédure civile," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No. 192), intitulé : "Loi amendant l'article 536 du Code de procédure civile," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (F), intitulé : "Loi amendant la loi relative aux jurés,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 11), intitulé : "Loi amendant la loi des mines de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 30), intitulé : "Loi amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages",

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

L'honorable M. *Turner*, propose que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas soumis à un comité général demain, mais renvoyé à un comité spécial composé des membres du comité des Bills privés.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 64), intitulé :  
 “ Loi autorisant Joseph-Antoine Germano à exercer la profession de notaire dans cette province, ”

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 88), intitulé :  
 “ Loi amendant l'article 499 de la loi de l'Instruction publique, ”

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 131), intitulé :  
 “ Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre William Kenneth McKeown, au nombre de ses membres, après examen, ”

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 132), intitulé :  
 “ Loi pourvoyant à l'établissement d'une Cour de circuit dans la ville de Grand'Mère, ”

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit renvoyé au Comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 147) intitulé :  
 “ Loi constituant en corporation la *Shawinigan Falls Terminal Railway Company*, ”

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 154), intitulé :  
 “ Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Napoléon Landry médecin et chirurgien, ”

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 157), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre William Charles Mills à exercer la médecine et la chirurgie,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 182) intitulé :  
 "Loi amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné  
 en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise  
 en considération du Bill (No 85), intitulé : "Loi amendant la loi 50  
 Victoria, chapitre 15, section 1,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité  
 général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Berthiaume*, de la part du Comité, fait un rapport  
 constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de  
 le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra  
 à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la  
 question d'agrément étant mise sur iceux la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit mis sur l'ordre du jour  
 pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 89), intitulé :  
 "Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux corporations de  
 cité, de ville et autres corporations,"

L'honorable M. *Pérodeau*, soulève une question d'ordre.

L'orateur réserve sa décision à demain.

---

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (N<sup>o</sup> 36) intitulé : "Loi constituant en corporation "La compagnie hydraulique de Saint-François," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill ( E) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les jours fériés, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 140) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie *Kamou-Tem Littoral Electrique,*" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 172) intitulé : "Loi amendant le Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 200) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les bibliothèques publiques," pour lequel elle demande l'agrément de la Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 102) intitulé : "Loi amendant le Code municipal relativement à l'érection des municipalités," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 79) intitulé : "Loi constituant en corporation la Maison des Etudiants," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne, à demain à 3 heures P. M.

---

SAMEDI, 22 MARS 1902.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lanctot,*  
*LaRue,*

*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Méhot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE.

La pétition suivante est lue et reçue :

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Canada demandant certains pouvoirs additionnels.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son sixième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

—————  
 BUREAU DES BILLS PRIVÉS.

Ce 22 mars, 1902.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De *Taschereau Fortier* et autres, demandant l'incorporation de la " Saint Lawrence and Mégantic Railway, Company. "

De "The Saint Chrysostome Railway," demandant une extension de délai pour compléter sa ligne.

Le tout humblement soumis.

N. PÉRODEAU,

*Président.*

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est  
*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue* du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 175) intitulé : "Loi concernant les médecins vétérinaires," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 142) intitulé : "Loi amendant la charte de la Corporation des juifs allemands et polonais de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 133) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des boulangers de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 34) intitulé : "Loi autorisant la construction d'un pont de péage sur la rivière Saint-François, entre la

ville de Richmond et le village ou le canton de Melbourne, " fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il est chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 54) intitulé : " Loi amendant la charte de la *Transit Insurance Company of Montreal, Canada*, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendements.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Girouard*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 130) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Hull. " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 76) intitulé : " Loi pour autoriser l'aliénation d'un immeuble dépendant de la succession de feu l'honorable Jean-Louis Beaudry et pour d'autres fins. " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 49), intitulé : "Loi amendant la loi 57 Victoria, chapitre 57, concernant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de faire rapport à cette Chambre que le préambule n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité, attendu qu'il n'est pas dans l'intérêt de la ville de Montréal d'adopter la législation demandée.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 143) intitulé : "Loi constituant en corporation *Beth Hamedrash Haggodol Chevra Shaas*" fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois, avec titre amendé.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 35) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 137), intitulé : "Loi concernant l'Union Mutuelle Universelle," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 66) intitulé : "Loi ratifiant et confirmant la vente de certains terrains, dans le canton de Gosford, faite par la Compagnie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean à la *Quebec and Lake St-John Railway Lumbering and Trading Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le bill (No 153) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Mégantic", fait un rapport constatant que après avoir examiné les ordres permanents, il a trouvé que la pétition n'a été ni présentée ni rapportée.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le Bill soit lu une seconde fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 122) intitulé : " Loi accordant certains pouvoirs à la *New Richmond Lumber Company, Limited*," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

L'honorable M. *Pérodeau*, propose que le dit rapport soit maintenant adopté.

L'honorable M. *Lanctot* propose, en amendement, que le rapport ne soit pas adopté, mais que le bill soit soumis au comité général avec instructions de biffer l'amendement fait à la clause 6.

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*Bryson,*  
*Garneau, N.,*  
*Lanctot,*  
*McCorkill,*

*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.—S.*

CONTRE :

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville de,*  
*Chapais,*  
*Girouard,*

*LaRue,*  
*Méthot,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau.—9.*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Les dits amendements sont alors lus deux fois et acceptés par la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 124), intitulé: "Loi concernant la *Provincial Light, Heat and Power Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

L'honorable M. *Turner* propose, que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Pérodeau* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais à la prochaine séance.

Laquelle motion en amendement est adoptée.

L'honorable M. *Turner*, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 37) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Matane et Gaspé," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informé cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 62) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'honorable M. *Archambeault*, présente un bill (G) intitulé : "Loi concernant les juges des sessions de la paix pour le district du Montréal."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 59) intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de La Nativité de Marie de Labelle, dans le comté de Labelle, et pourvoyant à la construction d'une église et d'une sacristie en la dite paroisse", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No. 119) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mont-Royal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 120) intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (No 128) intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Lévis," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 13) intitulé : "Loi concernant le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Wright," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 65) intitulé : "Loi revisant et refondant la charte de la ville de Joliette," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est  
*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.  
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 69) intitulé: "Loi constituant en corporation la ville de Shawinigan Falls," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill* il est,  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 78), intitulé: "Loi amendant la loi 45 Victoria, chapitre 64, concernant la *Liverpool and London and Globe Insurance Company*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 152) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Power, Pulp and Paper Company of North America*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents  
 et Bills privés.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 160)  
 intitulé : "Loi amendant l'article 482 de la loi de l'Instruction publique",  
 pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 188)  
 intitulé : "Loi concernant les halles au beurre et au fromage," pour lequel  
 elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième  
 lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 193)  
 intitulé : "Loi accordant une subvention au "Monument national," de  
 Montréal, pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.  
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lec-  
 ture lundi.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 115) intitulé :  
 "Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Ville-  
 neuve."

L'honorable M. *McCorkill* propose, que le dit Bill, avec ses amende-  
 ments, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Pérodeau* propose, en amendement, que le Bill ne soit  
 pas lu maintenant, mais soumis à un comité général.

Laquelle motion en amendement est adoptée.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité  
 général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du comité, fait un rapport consta-  
 tant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rap-  
 porter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à  
 cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lu par le greffier, deux fois, et la  
 question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

L'honorable M. *McCorkill* propose : que le dit bill, ainsi amendé, soit  
 maintenant lu pour la troisième fois.

Et un débat s'étant élevé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

*Ordonné* que le débat soit suspendu jusqu'à ce soir, à 8 heures.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements faits par l'Assemblée législative au Bill (C), intitulé: "Loi amendant l'article 683 du Code de procédure civile,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que les dits amendements soient lus pour la deuxième fois maintenant.

Les dits amendements sont lus pour la deuxième fois et acceptés par la Chambre.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 11), intitulé: "Loi amendant la loi des mines de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée: Ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 9) intitulé: "Loi autorisant l'organisation d'une commission pour aider au progrès de la colonisation et au développement de l'industrie forestière,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 50), intitulé: "Loi ratifiant un certain contrat, entre la Banque de Montréal et la cité de Montréal, et le règlement No 263 de la cité de Montréal."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctot*, de la part du comité général, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 14), intitulé : "Loi amendant la loi du Barreau,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 21), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs aux corporations municipales,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Ledit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 24) intitulé : "Loi autorisant les conseils municipaux à prohiber la vente des liqueurs enivrantes"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 70), intitulé : "Loi concernant la division des comtés de Saint-Maurice et de Champlain pour les fins d'enregistrement et l'établissement d'une Cour de Circuit à Shawenegan Falls,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est  
*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 90), intitulé : "Loi amendant l'article 698 du Code municipal."

*Ordonné* que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 111), intitulé : "Loi conférant certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, du Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 117), intitulé : "Loi constituant en corporation la *Sainte-Anne Power Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 121), intitulé : "Loi autorisant Joachim Read à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 129), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 136), intitulé : " Loi détachant certains cantons du comté de Compton et du comté de Beauce, et les unissant ensemble pour former un nouveau comté sous le nom de " Comté du Lac Mégantic " pour les fins municipales, judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture."

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 138), intitulé : " Loi amendant les lois concernant la ville de Lachine,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 141), intitulé : " Loi constituant en corporation la Société d'administration générale,"

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 88), intitulé : " Loi amendant l'article 499 de la loi de l'Instruction publique, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 182), intitulé : " Loi amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 80), intitulé : " Loi concernant les syndicats agricoles,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 180), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les appels des décisions des recorders et des cours de recorders en matière de taxes,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 101), intitulé : " Loi détachant du comté de Saguenay le canton Dumas et l'annexant au comté de Chicoutimi pour toutes les fins."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité, fait rapport de progrès et demande à siéger de nouveau.

*Ordonné* pour lundi.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 171) intitulé : " Loi amendant l'article 857 du Code civil,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 140), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie *Kamou-Tem Littoral Electrique*,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

A six heures, la Chambre suspend sa séance.

A huit heures, la Chambre reprend sa séance.

Le débat est repris sur la troisième lecture du Bill (No 115), intitulé :  
 “ Loi concernant la succession de l'honorable J.-O. Villeneuve.”

L'honorable M. *McCorkill* propose, que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

La question étant posée sur la dite motion, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Berthiaume,*  
*Bryson,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*

*Lanctot.*  
*McCorkill,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.—10.*

CONTRE :

Les honorables messieurs.

*Boucherville de,*  
*Chapais,*  
*LaRue,*

*Méhot,*  
*Pelletier.—5.*

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?  
*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

---

LUNDI, 24 MARS 1902.

Les honorables Conseillers législatif présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorable messieurs

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de,*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Garneau, P.,*  
*Gilman,*  
*Girouard*  
*Lanctot,*

*LaRue,*  
*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE :

La pétition suivante est présentée :

Par l'honorable M. *McCorkill*, de certains contribuables de Westmount.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 149) intitulé : " Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 22, relative à l'entretien de certains ponts ", fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de rapporter à cette Chambre, que l'ordre permanent a été accompli.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le bill (No 73) intitulé : " Loi ratifiant un acte de vente du 5 septembre 1895 par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette, " fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mis sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 146) intitulé : "Loi concernant la *Shawinigan Carbide Company*, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 155), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie d'exposition agricole et industrielle de Saint-Jean, P. Q.," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 48) intitulé : " Loi constituant en corporation *The Matthew Moody & Sons, Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 156), intitulé : " Loi refondant la charte de l'Union Saint-Pierre de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu,

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 72), intitulé : " Loi constituant en corporation la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 150), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie électrique de Sorel," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 124), intitulé : "Loi concernant la *Provincial Light, Heat and Power Company*."

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 85), intitulé : "Loi amendant la loi portant exemption de taxes en faveur des commis-voyageurs,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Lordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 9), intitulé :  
 “ Loi autorisant l'organisation d'une commission pour aider au progrès  
 de la colonisation et au développement de l'industrie forestière, ”

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe  
 cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 14), inti-  
 tulé : “Loi amendant la loi du Barreau.”

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe  
 cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 21), intitulé :  
 “Loi accordant certains pouvoirs aux corporations municipales,”

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative ?

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe  
 cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 24), inti-  
 tulé : “ Loi autorisant les conseils municipaux à prohiber la vente des  
 liqueurs enivrantes ”

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe  
 cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (G), intitulé :  
 “ Loi concernant les juges des sessions de la paix pour la cité de  
 Montréal. ”

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 160), intitulé : " Loi amendant l'article 482 de la loi de l'Instruction publique."

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit examiné en Comité général maintenant.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctôt*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 89), intitulé : " Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux corporations de cité, de ville et autres corporations."

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Pérodeau*, retire la question d'ordre qu'il a soulevée hier ;

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que la 22e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 193), intitulé : "Loi accordant une subvention au "Monument National" de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 188), intitulé : "Loi concernant les halles au beurre et au fromage,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 13), intitulé : "Loi concernant le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Wright,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 192), intitulé : "Loi amendant l'article 536 du Code de procédure civile,"

*Ordonné* que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 18), intitulé : "Loi amendant l'article 1834 du Code civil, concernant l'enregistrement des contrats de mariage,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctot*, de la part du comité général, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu,

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 97), intitulé : " Loi amendant la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctot*, de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 101), intitulé : " Loi détachant du comité de

Saguenay le canton Dumas et l'annexant au comité de Chicoutimi pour toutes les fins, " il est

*Ordonné* que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 104), intitulé : " Loi amendant la loi relative aux corporations de villes, "

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, le comité se lève et la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 96), intitulé : " Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895, "

*Ordonné* que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 81), intitulé : " Loi amendant l'article 5435 des Statuts refondus concernant les sociétés de construction, " il est

*Ordonné* que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 102), intitulé " Loi amendant le Code municipal relativement à l'érection des municipalités, "

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 185), intitulé : " Loi amendant l'article 121 du Code de procédure civile, "

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 35), intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 143) intitulé : " Loi constituant en corporation *Beth Hamedrash Haggodol Chevra Shaas*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 62), intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 66) intitulé : " Loi ratifiant et confirmant la vente de certains terrains, dans le canton de Gosford, faite par la Compagnie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean à la *Quebec and Lake St. John Railway Lumbering and Trading Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 137), intitulé : " Loi concernant l'Union Mutuelle Universelle," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 37), intitulé : " Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Matane et Gaspé," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 50), intitulé : " Loi ratifiant un certain contrat entre la Banque de Montréal et la cité de Montréal, et le règlement No 263 de la cité de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 115), intitulé : " Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 76), intitulé : " Loi autorisant l'aliénation d'un immeuble dépendant de la succession de feu l'honorable Jean-Louis Beaudry, et pour autres fins," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Alors, sur motion de l'hon. M. de Boucherville, la chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

MARDI, 25 MARS 1902

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur,

Les honorables messieurs,

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de,*  
*Bryson,*  
*Chupais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, P.,*  
*Garneau, N.,*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lanctôt,*  
*LaRue,*

*Mathieu,*  
*McCorkill,*  
*Méthot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner.*  
*Ward.*

PRIÈRE :

La pétition suivante est lue et reçue :

De certains contribuables de Westmount demandant que la législation sollicitée par la ville ne soit pas adoptée cette année.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des comptes contingents présente son troisième rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

#### CONSEIL LÉGISLATIF

#### COMITÉ DES CONTINGENTS

Ce 25 Mars 1902.

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande :

Qu'une absence de dix jours soit accordée à chacun des honorables membres de cette Chambre pendant cette session.

Le tout humblement soumis,

GEORGE BRYSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté, sur division.

L'honorable M. *LaRue* du comité spécial auquel a été soumis le Bill (No 30), intitulé : "Loi amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 70), intitulé : "Loi concernant la division des comtés de Saint-Maurice et de Champlain pour les fins d'enregistrement, et concernant l'établissement d'une Cour de Circuit à Shawenegan Falls," fait un rapport constatant que le préambule du Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 132), intitulé : "Loi pourvoyant à l'établissement d'une Cour de Circuit dans la ville de Grand'Mère," fait un rapport constatant que le préambule du Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 158), intitulé : "Loi autorisant Napoléon Lemay à exercer la profession de notaire dans la province de Québec," fait un rapport par lequel il recommande que permission soit donnée de retirer le dit Bill, suivant la demande qui en a été faite.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 144), intitulé : "Loi concernant la succession de feu Henry Mathias Balcer," fait un rapport constatant que le préambule du Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 141), intitulé : "Loi constituant en corporation la Société d'administration générale," fait un rapport

constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérod'au*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 65), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Joliette," fait rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 78), intitulé : "Loi amendant la loi 45 Victoria, chapitre 64, concernant la *Liverpool and London and Globe Insurance Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 131), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre William Kenneth McKéown, au nombre de ses membres, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 154), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Napoléon Landry médecin et chirurgien," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 159) intitulé : "Loi amendant la loi organique de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 64), intitulé : "Loi autorisant Joseph-Antoine Germano, à exercer la profession de notaire dans cette province," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 157), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre William Charles Mills à exercer la médecine et la chirurgie," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 111), intitulé : "Loi conférant certains pouvoirs additionnels à "La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, du Canada," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est,

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 74) intitulé : "Loi revisant la loi constituant la corporation des huissiers du district de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 46), intitulé : " Loi confirmant les ventes faites à C. Savage et Joseph Léopold Dozois, de certains immeubles appartenant à la succession de feue Mathilde Beaubien," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 69), intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de Shawinigan Falls," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 89), intitulé : " Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux corporations de cité, de ville et autres corporations," de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lu par le greffier, une première fois.

L'honorable M. *Lanctot*, propose que les amendements soient lus une deuxième fois.

L'honorable M. *Turner*, propose en amendement que les dits amendements ne soient pas lus une deuxième fois.

Que le rapport ne soit pas reçu, mais que le Bill soit soumis à un comité général de la Chambre maintenant.

La question étant posée sur la dite motion, en amendement, la Chambre se prononce dans la négative.

Et la question étant posée sur la motion principale, la Chambre se prononce dans l'affirmative et les dits amendements sont alors lus, par le greffier, une deuxième fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture, à la prochaine séance.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 67) intitulé: "Loi revisant et refondant la charte de la ville de Wesmount et constituant la dite ville en corporation de cité," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de faire rapport à cette Chambre que le préambule du Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 121), intitulé: "Loi autorisant Joachim Reid à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée: ce Bill sera-t-il voté?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 85), intitulé: "Loi amendant la loi portant exemption de taxes en faveur des commis voyageurs," informant cette Chambre que l'Assemblée législative n'accepte pas ses amendements.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

*Ordonné* que cette Chambre déclare ne pas insister sur ses amendements.

*Ordonné* qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour l'informer que cette Chambre n'insiste pas sur ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 97), intitulé: "Loi amendant la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 155) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie d'exposition agricole et industrielle de Saint-Jean, P. Q.," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 171), intitulé : "Loi amendant l'article 857 du Code civil," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 156), intitulé : "Loi refondant la charte de l'Union Saint-Pierre de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 168), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les procès par jury en matières civiles dans le comté de Gaspé," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 198) intitulé : "Loi concernant certains subsides," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 113), intitulé : "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Chrysostôme," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 122), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la *New Richmond Lumber Company (Limited)*."

L'honorable M. *Turner* propose que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Lanctot* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais renvoyé à un comité de toute la Chambre avec instructions d'y insérer la clause suivante : " La compagnie est autorisée à exproprier sur la petite rivière Cascapédia et ses tributaires, tout terrain adjacent ou se rattachant aux travaux de la compagnie, ou qui pourra être inondé ou affecté par la construction des digues, usines ou bâtiments de la compagnie. Cette expropriation devra se faire conformément aux dispositions des Statuts refondus relatives aux chemins de fer."

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

## POUR :

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Bryson,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.,*  
*Garneau, P.,*  
*Lanctot,*  
*Mathieu,*

*McCorkill,*  
*Méhot,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
et *Ward.*—12.

## CONTRE :

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de*  
*Chapais,*  
*Girouard,*  
*LaRue,*

*Méhot,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau, et*  
*Rolland*—11

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Mathieu*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec l'amendement ordonné par la Chambre, lequel il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

L'honorable M. *Turner* propose alors que le Bill ne soit pas lu une troisième fois maintenant, mais renvoyé à un comité de toute la chambre avec instructions d'y insérer les mots suivants : " Pourvu que les procédures en expropriation soient prises dans le délai d'un an, à compter de l'adoption de la présente loi, à défaut de quoi, tous tels pouvoirs deviendront périmés *ipso facto*."

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

*Archambeault,*  
*Berthiaume,*  
*Bryson,*  
*Chupais,*  
*Cormier,*  
*Garneau,*  
*Gilman,*  
*Lanctôt,*

*LaRue,*  
*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
et *Ward.*—16

CONTRE :

Les honorables messieurs

*Audet,*  
*Boucherville, de*  
*Girouard,*

*Mathieu,*  
*Méhot,*  
et *Pelletier*—6

Ainsi elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Mathieu*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec l'amendement prescrit, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier une deuxième fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture, demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 150), intitulé : " Loi constituant en corporation la Compagnie électrique de Sorel,"

L'honorable M. *Sylvestre* propose que le dit Bill, avec ses amendements soit maintenant lu pour la troisième fois.

Avec la permission de la chambre, M. *Lanctôt* retire l'amendement dont il avait donné avis et le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 13), intitulé : " Loi concernant le bureau d'enregistrement du comté de Wright,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 184), intitulé : " Loi concernant les marguilliers,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 172), intitulé : " Loi amendant le Code municipal",

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 200), intitulé: "Loi amendant la loi concernant les bibliothèques publiques".

L'honorable M. *Lanctot* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *de Boucherville* propose, en amendement que le Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

Sur quoi, avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Lanctot* retire le Bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, 11 heures A. M.

---

MERCREDI, 26 MARS 1902

*Séance de 11 heures A. M.*

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

*Audet,*  
*Berthiaume,*  
*Boucherville, de*  
*Bryson,*  
*Chapais,*  
*Cormier,*  
*Garneau, N.*  
*Gilman,*  
*Girouard,*  
*Lanctôt,*

*LaRue,*  
*McCorkill,*  
*Ouimet,*  
*Pelletier,*  
*Pérodeau,*  
*Rolland,*  
*Sharples,*  
*Sylvestre,*  
*Turner,*  
*Ward.*

PRIÈRE

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 138) intitulé: "Loi amendant les lois concernant la ville de Lachine," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette

Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 129) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 136), intitulé : " Loi detachant certains cantons du comté de Compton et du comté de Beauce et les unissant ensemble pour former un nouveau comté sous le nom de " Comté du Lac Mégantic " pour les fins municipales, judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.  
La question est alors posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 149) intitulé : "Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 22, relative à l'entretien de certains ponts," fait un rapport constatant que le préambule du Bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du Comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 152) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Power, Pulp and Paper Company of North America*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 140) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie *Kanou-Tem Littoral Electrique*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 117) intitulé : " Loi constituant en corporation la *Sainte-Anne Power Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois,

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 68) intitulé : " Loi constituant en corporation la Compagnie de Pulpe de Métabetchouan," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 147) intitulé : " Loi constituant en corporation la *Shawinigan Falls Terminal Railway Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 153) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Mégantic," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 5), intitulé : " Loi amendant la loi des licences de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 164) intitulé : " Loi concernant les expositions," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 163) intitulé : " Loi amendant l'article 1080 du Code Municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill* il est

*Ordonné* que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 165) intitulé : " Loi concernant l'école de laiterie à Saint-Hyacinthe," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 196) intitulé : " Loi concernant la construction d'un palais de justice pour le district de Saint-François, dans la cité de Sherbrooke," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (No 73) intitulé : " Loi ratifiant un acte de vente du 5 septembre 1895 par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

*Ordonné* que la Chambre accepte les dits amendements et qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour l'en informer.

Un message de l'Assemblée Législative est reçu avec un bill (No 124) intitulé : " Loi concernant la *Provincial Light, Heat and Power Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 18) intitulé : " Loi amendant l'article 1834 du Code civil, concernant l'enregistrement des contrats de mariage," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 48) intitulé : " Loi constituant en corporation *The Matthew, Moody and Sons, Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 146) intitulé : " Loi concernant la *Shawinigan Carbide Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No F) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux jurés," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No G) intitulé : " Loi concernant les juges des Sessions de la paix pour la cité de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des Impressions, présente son premier rapport.

*Ordonné* qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec, 26 mars 1902,

### 1er RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CONJOINT DES IMPRESSIONS

*Le Comité Spécial Conjoint des Impressions a l'honneur de soumettre à Votre Honorable Chambre son rapport comme suit :*

Votre comité a choisi l'honorable M. *Bryson* comme son président et recommande que les documents suivants soient imprimés :

- No 37.—N. W. *Trenholme*, K. C., \$3,890.00 ;
- No 38.—Duke and Duchess of Cornwall and York ;
- No 41.—Colonisation system ;
- No 42.—Sum of \$53,000 expended under act 60 Vict., chap. 3 ;
- No 51. Changement de chef-lieu du district de Terrebonne ;
- No 69.—Report of Public Instruction to the House. Members of R. C. Com. of Council of Public Instruction.

Le tout humblement soumis,

GEORGE BRYSON,

Président.

*Ordonné* que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 122) intitulé: "Loi concernant certains pouvoirs à la *New Richmond Lumber Company (Limited)*."

L'honorable M. *Turner*, propose que le dit Bill, avec ses amendements soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable M. *Pérodeau* propose, en amendement, que le Bill ne soit pas lu une troisième fois, mais renvoyé à un comité de toute la Chambre. Laquelle motion en amendement est adoptée, sur division.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laucot*, de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aus-itôt qu'elle le désirera.

*Ordonné* que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 89), intitulé : " Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux corporations de cité, de ville et autres corporations. "

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

*Ordonné* que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 172), intitulé : " Loi amendant le Code municipal, "

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

*Résolu* dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (No 113) intitulé : " Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Chrysostôme. "

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

La Chambre suspend sa séance jusqu'à 3 heures P. M.

La Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 167) intitulé : " Loi amendant la loi concernant les compagnies à fonds social, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la troisième fois,

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un bill (No 150) intitulé : Loi constituant en corporation la Compagnie électrique de Sorel, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements,

Un message est reçu avec un Bill (No 72) intitulé : " Loi constituant en corporation la *Beauharnois Heat and Power Company*, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 74) intitulé : Loi revisant la loi constituant en corporation des huissiers du district de Montréal. " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 69) intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de Shawinigan Falls, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée est reçu avec un bill (No 46) intitulé : " Loi confirmant les ventes faites à Raymond C. Savage et Joseph-Léopold Dozois de certains immeubles appartenant à la succession de feu Mathilde Beaubien, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 13) intitulé : " Loi concernant le bureau d'enregistrement du comté de Wright, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 30) intitulé : " Loi amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu avec un bill (No 2) intitulé : " Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années fiscales expirant le 30 juin 1902 et le 30 juin 1903, et pour

d'autres fins du service public." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que la 45<sup>e</sup> règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est

*Ordonné* que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

*Ordonné* que le greffier reporte ce bill à l'Assemblée législative et l'informe que le Conseil législatif l'a voté sans amendement,

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 117) intitulé : " Loi constituant en corporation la *Ste Anne Power Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 140) intitulé : " Loi constituant en corporation la compagnie *Kamou-tem littoral Electrique*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements,

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 138) intitulé : " Loi amendant les lois concernant la ville de Lachine," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 129) intitulé : " Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 152) intitulé : " Loi constituant en corporation la "*Power Pulp and Paper Company of North America*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 122) intitulé : " Loi accordant certains pouvoirs à la *New-Richmond Lumber Company (Limited)*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 68) intitulé : " Loi constituant en corporation la Compagnie de Pulpe de Métabetchouan," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'assemblée législative est reçu avec un Bill No 136) intitulé : " Loi détachant certains cantons du comté de Compton et du comté de Beauce et les unissant ensemble pour former un nouveau comté sous le nom de " Comté du Lac Mégantic " pour les fins municipales, judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A 8 heures du soir, Son Honneur l'honorable Sir Louis Amable Jetté lieutenant-gouverneur de la Province de Québec étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

" Gentilhomme, huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif. "

Laquelle étant venue avec son *Orateur*.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des Bills à être sanctionnés, comme suit ;

B Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 72, constituant en corporation le *Compton Ladies' College*.

C Loi amendant l'article 683 du Code de procédure civile.

E Loi amendant la loi concernant les jours fériés.

F Loi amendant la loi relative aux jurés.

G Loi concernant les juges des Sessions de la paix pour la cité de Montréal.

3 Loi concernant l'Hôpital Protestant des aliénés.

4. Loi amendant la loi corporative des compagnies à fonds social.

5 Loi amendant la loi des licences de Québec.

7 Loi amendant la loi de l'Instruction publique.

9 Loi autorisant l'organisation d'une commission pour aider au progrès de la colonisation et au développement de l'industrie forestière.

10 Loi amendant la loi de la chasse de Québec.

11 Loi amendant la loi des mines de Québec.

13 Loi concernant le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Wright.

14 Loi amendant la loi du Barreau.

18 Loi amendant l'article 1834 du Code civil, concernant l'enregistrement des contrats de mariage.

21 Loi accordant certains pouvoirs aux corporations municipales.

24 Loi autorisant les conseils municipaux à prohiber la vente des liqueurs enivrantes.

30 Loi amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages.

31 Loi autorisant Herbert Alexander McCrea à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.

32 Loi concernant la succession Léon-Benoît-Alfred Charlebois.

33 Loi constituant en corporation Les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique.

---

34 Loi autorisant la construction d'un pont de péage sur la rivière Saint-François, entre la ville de Richmond et le village ou le canton de Melbourne.

35 Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal.

36 Loi constituant en corporation la Compagnie Hydraulique de Saint-François.

37 Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Matane et Gaspé.

38 Loi autorisant la chambre des notaires à admettre Louis Savard à la pratique du notariat, après les examens requis.

39 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre J.-Alexandre Legault au nombre de ses membres, après examen.

40 Loi constituant en corporation la *B. S. & S. H. Thompson & Co., Limited.*

41 Loi constituant en corporation la *Henderson & Potts Company, Limited.*

42 Loi amendant la charte de *The Canada Switch and Spring Company, Limited.*

43 Loi amendant la charte de la "Montreal Rolling Mills Company."

44 Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital Protestant des aliénés.

45 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Ernest-E. Vipond au nombre de ses membres.

46 Loi confirmant les ventes faites à Raymond C. Savage et Joseph-Léopold Dozois, de certains immeubles appartenant à la succession de feu Mathilde Beaubien.

47 Loi définissant les droits des enfants de Dame Helen Johnston, existant en vertu de son contrat de mariage et du testament de son défunt mari, et ratifiant et confirmant certains contrats.

48 Loi constituant en corporation "The Matthew Moody & Sons Company."

50 Loi ratifiant un certain contrat entre la Banque de Montréal et la cité de Montréal, et le règlement No 263 de la cité de Montréal.

51 Loi amendant la loi constituant en corporation la "North Shore Power Company."

52 Loi constituant en corporation *The Montreal Medico Chirurgical Society.*

53 Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Percy Clare Luboyce à l'exercice de la profession de notaire, après examen.

54 Loi amendant la charte de la *Transit Insurance Company of Montreal, Canada.*

55 Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Léon-Domitien-Eugène Rousseau, à la pratique de la profession de notaire.

56 Loi concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges.

58 Loi amendant la charte de la cité de Québec.

---

59 Loi érigeant civilement la paroisse de la Nativité de Marie de Labelle, dans le comté de Labelle, et pourvoyant à la construction d'une église et d'une sacristie en la dite paroisse.

60 Loi pourvoyant à l'établissement d'une fabrique et à l'érection de marguilliers dans la paroisse de Saint-Charles Borromée, dans le diocèse de Montréal.

61 Loi amendant la charte de la compagnie hypothécaire.

62 Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis.

63 Loi amendant la charte de la *Canadian Electric Light Company*.

64 Loi autorisant Joseph Antoine Germano à exercer la profession de notaire dans cette province.

65 Loi amendant la charte de la ville de Joliette.

66 Loi ratifiant et confirmant la vente de certains terrains, dans le canton de Gosford, faite par la compagnie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean à la *Quebec and Lake St. John Railway Lumbering and Trading Company*.

68 Loi constituant en corporation La Compagnie de Pulpe de Métachonnan.

69 Loi constituant en corporation la ville de Shawinigan Falls.

72 Loi constituant en corporation la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*.

73 Loi ratifiant un acte de vente du 5 septembre 1895 par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette.

74 Loi revisant la loi constituant la corporation des huissiers du district de Montréal.

75 Loi amendant la loi concernant la succession de feu François-Xavier Beaudry.

76 Loi pour autoriser l'aliénation d'un immeuble dépendant de la succession de feu l'honorable Jean-Louis Beaudry et pour d'autres fins.

77 Loi concernant les successions de feu John McDougall et de feu Dame Maud Mary McDougall.

78 Loi amendant la loi 45 Victoria, chapitre 64, concernant la *Liverpool and London and Globe Insurance Company*.

79 Loi constituant en corporation la Maison des Etudiants.

80 Loi concernant les syndicats agricoles.

83 Loi concernant le flottage du bois de pulpe.

85 Loi amendant la loi portant exemption de taxes en faveur des commis-voyageurs.

87 Loi amendant la loi concernant les ingénieurs civils.

88 Loi amendant l'article 499 de la loi de l'Instruction publique.

91 Loi amendant la loi concernant les dentistes.

97 Loi amendant la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu

98 Loi amendant l'article 2161 du Code civil.

102 Loi amendant le Code municipal relativement à l'érection des municipalités.

105 Loi amendant l'article 5512 des Statuts refondus, relatif au rachat des rentes seigneuriales.

106 Loi amendant l'article 2547 des Statuts refondus, concernant la qualification foncière des juges de paix.

110 Loi autorisant Gilbert Martin Bowen à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.

111 Loi conférant certains pouvoirs additionnels à la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu, du Canada.

114 Loi permettant à Eugène-Alexandre Dorion d'ajouter à son nom patronymique les mots : "de Saint-Ours."

115 Loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve.

116 Loi constituant en corporation l'association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal.

117 Loi constituant en corporation la "Sainte-Anne Power Company."

118 Loi amendant la charte de la Compagnie de Téléphone du comté de Montmorency.

119 Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance Mont-Royal.

120 Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.

121 Loi autorisant Joachim Reid à exercer la profession de chirurgien dentiste dans la province de Québec.

122 Loi accordant certains pouvoirs à la "New Richmond Lumber Company (Limitsd),

123 Loi divisant la municipalité de Saint-Malo.

124 Loi concernant la "Provincial Light, Heat and Power Company."

126 Loi amendant la loi constituant en corporation la Compagnie de Papier Rolland.

128 Loi amendant la charte de la ville de Lévis.

129 Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri.

130 Loi amendant la charte de la cité de Hull.

131 Loi autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre William Kenneth McKeown, au nombre de ses membres, après examen.

133 Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des boulangers de la cité de Montréal.

135 Loi pour séparer l'île d'Anticosti du comté de Saguenay quant aux fins municipales.

136 Loi détachant certains cantons du comté de Compton et du comté de Beauce et les unissant ensemble pour former un nouveau comté sous le nom de "Comté du Lac Mégantic" pour les fins municipales, judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture.

137 Loi concernant l'Union Mutuelle Universelle.

138 Loi amendant les lois concernant la ville de Iachine.

140 Loi constituant en corporation la compagnie *Kamou-Tem Littoral Electricque*.

141 Loi constituant en corporation La Société d'Administration Générale.

142 Loi amendant la charte de la corporation des juifs allemands et polonais de Montréal.

143 Loi constituant en corporation *Belih Hamedrosh Hoggodol Chevra Shaas*.

- 
- 146 Loi concernant la *Shawinigan Carbide Company*.
- 147 Loi constituant en corporation la *Shawinigan Falls Terminal Railway Company*.
- 148 Loi constituant en corporation la Société de Saint-Vincent de Paul de Québec.
- 150 Loi constituant en corporation la compagnie électrique de Sorel
- 152 Loi constituant en corporation la *Power, Pulp and Paper Company of North America*.
- 153 Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer Saint-Laurent et Mégantic.
- 154 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Napoléon Landry, médecin et chirurgien.
- 155 Loi constituant en corporation La Compagnie d'Exposition Agricole et Industrielle de Saint-Jean, P. Q.
- 156 Loi refondant la charte de l'Union Saint-Pierre de Montréal.
- 157 Loi autorisant le Collège des médecins et des chirurgiens de la province de Québec à admettre William-Charles Mills à exercer la médecine et la chirurgie.
- 159 Loi amendant la loi organique de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.
- 160 Loi amendant l'article 482 de la loi de l'Instruction publique.
- 163 Loi amendant l'article 1080 du Code Municipal.
- 164 Loi concernant les expositions.
- 165 Loi concernant l'école de laiterie à Saint-Hyacinthe.
- 167 Loi amendant la loi concernant les compagnies à fonds social.
- 171 Loi amendant l'article 857 du Code civil.
- 172 Loi amendant le Code municipal.
- 175 Loi concernant les médecins vétérinaires.
- 180 Loi amendant la loi concernant les appels des décisions des recorders et des cours de recorder en matière de taxes.
- 182 Loi amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2.
- 184 Loi concernant les marguilliers.
- 185 Loi amendant l'article 121 du Code de procédure civile.
- 188 Loi concernant les halles au beurre et au fromage.
- 193 Loi accordant une subvention au " Monument National " de Montréal.
- 196 Loi concernant la construction d'un palais de justice pour le district de Saint-François, dans la cité de Sherbrooke.
- 198 Loi concernant certains subsides.

La sanction royale a été prononcé sur ces Bills, par le greffier de cette Chambre, comme suit : Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionné ces Bills.

Alors l'honorable Orateur Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-Gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction. un bill intitulé : " 2 Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1902, et le 30 juin 1903, et pour d'autres fins du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le Lieutenant-Gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur de clore la deuxième session de la dixième législature de la province de Québec, par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Au moment de vous relever de vos devoirs parlementaires je suis heureux de vous féliciter sur l'assiduité et la diligence avec lesquelles vous vous êtes occupés des sujets importants soumis à votre considération.

J'espère que le résultat de vos travaux sera de donner une nouvelle impulsion aux grandes améliorations entreprises et à maintenir le progrès continu de la province.

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Je vous remercie pour les subsides que vous avez généreusement votés pour le service public.

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

Votre loyauté et votre dévouement à Notre Très Gracieux Souverain et à la constitution qui nous régit, m'assurent, je n'en doute pas, votre concours dans l'exécution des lois et dans l'administration de la chose publique.

Alors l'honorable Orateur du Conseil Législatif dit :

*Honorables Messieurs du Conseil Législatif.*

*Messieurs de l'Assemblée Législative,*

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, que cette législature soit prorogée jusqu'à vendredi, le deuxième jour de mai prochain, pour être ici tenue ; et cette législature provinciale est, en conséquence prorogée à vendredi, le deuxième jour de mai prochain.

# INDEX

DU

## TRENTE-SIXIEME VOLUME

---

1 ET 2 EDOUARD VII, 1902

---

### BILLS :

- A.—Bill (A), présenté par l'honorable M. Archambeault, *pro forma*, 6.
- B.—Bill (B), Loi amendant la loi 39 Victoria, chapitre 72, constituant en corporation le *Compton Ladies College*. Présenté par l'hon. M. Turner et lu la 1ère fois, 22 ; 2e lecture, à c. B. P., 22 ; voté par l'Assemblée, S. A., 64 ; sanctionné, 154.
- C.—Bill (C), intitulé : “ Loi amendant l'article 683 du Code de procédure ”. Présenté par l'hon. M. McCorkill et lu la première fois, 30 ; 2e lecture, à c. g., 50 ; A. A., 98 ; am. acceptés, 115 ; sanctionné, 154.
- D.—Bill (D), intitulé : “ Loi amendant le Code de procédure ”. Présenté par l'hon. M. McCorkill et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à c. g., 74 ; S. A., 3e lecture, 83.
- E.—Bill (E), intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les jours de fête. Présenté par l'hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 58 ; 2e et 3e lectures, S. A., 66 ; voté par l'Assemblée, S. A., 104 ; sanctionné, 154.

- 
- F.—Bill (F), intitulé : “ Loi amendant la loi relative au jurés. Présenté par l'hon. M. Archambeault, et lu la 1ère fois 82 ; 2e lecture, 91 ; 3e lecture, S. A., 101, voté S. A., par l'Assemblée lég., 149 ; sanctionné, 154.
- G.—Bill (G), intitulé : “ Loi concernant les juges des sessions de la paix pour la cité de Montréal ”. Présenté par l'hon. M. Archambeault et lu la 1ère fois, 112 ; 2e et 3e lectures, S. A., 126 ; voté S. A., par l'Ass. lég., 149 ; sanctionné, 154.
- Bill (No 2) intitulé : “ Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années fiscales expirant le 30 juin 1902 et le 30 juin 1903, et pour d'autres fins du service public ”. Reçu et lu 3e fois, S. A., 152 ; sanctionné, 159.
- Bill No 3.—Intitulé : “ Loi concernant l'Hôpital Protestant des Aliénés ”. Reçu et lu la 1ère fois, 35 ; 2e lecture, à c. g., 43 ; S. A., 3e lecture, 50 ; sanctionné, 154.
- Bill No 4.—Intitulé : “ Loi amendant la loi corporative des compagnies à fonds social ”. Reçu et lu la 1ère fois, 13 ; 2e lecture, 22 ; com. gén., S. A., 3e lecture, 26 ; sanctionné, 154.
- Bill No 5.—Intitulé : “ Loi amendant la loi des licences de Québec ”. Reçu et lu 3 fois, S. A., 147 ; sanctionné, 154.
- Bill No 7.—Intitulé : “ Loi amendant la loi de l'instruction publique. Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à c. g., 43 ; S. A., 3e lecture, 51 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 9.—Intitulé : “ Loi autorisant l'organisation d'une commission pour aider au progrès de la colonisation et au développement de l'industrie forestière.” Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, S. A., 115 ; 3e lecture, 126 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 10.—Intitulé : “ Loi amendant la loi de la chasse de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; 2e lecture, à c. g., 74 ; S. A., 3e lecture, 84 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 11.—Intitulé : “ Loi amendant la loi des mines de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 89 ; 2e lecture, à c. g. 101 ; S. A., 3e lecture, 115 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 13.—Intitulé : “ Loi concernant le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement du comté de Wright.” Reçu et lu la 1ère fois, 112 ; 2e lecture, à c. g., 128 ; A. A., 3e lecture, 142 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 154.

- 
- Bill No. 14.—Intitulé : “ Loi amendant la loi du Barreau.” Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, S. A., 116 ; 3e lecture, 126 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 18.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 1834 du Code civil, concernant l'enregistrement des contrats de mariage.” Reçu et lu la 1ère fois, 70 ; 2e lecture, à c. g., 93 ; A. A., 3e lecture, 128 ; am. agréés, 140 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 21.—Intitulé : “ Loi accordant certains pouvoirs aux corporations municipales.” Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, S. A., 116 ; 3e lecture, 126 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 22.—Intitulé : “ Loi amendant la loi d'incorporation des compagnies à fonds social.”
- Bill No. 24.—Loi autorisant les conseils municipaux à prohiber la vente des liqueurs enivrantes.” Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, S. A., 116 ; 3e lecture, 126 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 30.—Intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux arpenteurs et arpentages.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à com. spéc., 101 ; A. A., 3e lecture, 133 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 31.—Intitulé : “ Loi autorisant Herbert Alexander McCrea à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 45 ; 2e lecture, à C. B. P., 43 ; S. A., 3e lecture, 70 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 32.—Intitulé : “ Loi concernant la succession Léon-Benoit Alfred Charlebois.” Reçu et lu la 1ère fois, 36 ; 2e lecture, à C. B. P., 43 ; A. A., 3e lecture, 79 ; am. agréés, 94 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 33.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique.” Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 33 ; A. A., 3e lecture, 47 ; am. agréés, 62 ; sanctionné, 154.
- Bill No. 34.—Intitulé : “ Loi autorisant la construction d'un pont de péage sur la rivière St-François, entre la ville de Richmond et le village ou le canton de Melbourne.” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, à C. B. P., 84 ; S. A., 3e lecture, 106 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 35.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, à C. B. P., 84 ; A. A., 3e lecture, 108 ; am. agréés, 131 ; sanctionné, 155.

- 
- Bill No. 36.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation “ La Compagnie hydraulique de Saint-François.” Reçu et lu la 1ère fois, 36 ; 2e lecture, à C. B. P., 44 ; A. A., 3e lecture ajournée, 81 ; 3e lecture votée, 91 ; am. agréés, 104 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 37.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Matane et Gaspé.” Reçu et lu la 1ère fois, 42 ; 2e lecture, à C. C. F., 51, A. A., 3e lecture, 111 ; am. agréés, 131 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 38.—Intitulé : “ Loi autorisant la chambre des notaires à admettre Louis Savard à la pratique du notariat, après les examens requis.” Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture: à C. B. P., 38 ; S. A., 3e lecture, 48 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 39.—Intitulé : “ Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre J. Alexandre Legault au nombre de ses membres, après examen.” Reçu et lu la 1ère fois, 49 ; 2e lecture, à C. B. P., 57 ; S. A., 3e lecture, 81 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 40.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation O. & H. S. Thompson & Co., Limited.” Reçu et lu la 1ère fois, 36 ; 2e lecture, à C. B. P., 44 ; S. A., 3e lecture, 54 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 41.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Henderson & Potts Co., limitée”. Reçu et lu la 1ère fois, 36 ; 2e lecture, à C. B. P., 44 ; S. A. 3e lecture, 54 ; sanctionné, 155.
- Bill No 42.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de “ The Canada Switch and Spring Company, Limited”. Reçu et lu la 1ère fois, 36 ; 2e lecture, à C. B. P., 44 ; S. A., 3e lecture, 54 ; sanctionné, 155.
- Bill No 43.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la *Montreal Rolling Mills Company*”. Reçu et lu la 1ère fois, 36 ; 2e lecture, à C. B. P., 44, 66 ; S. A., 3e lecture, 79 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 44.—Intitulé : “ Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital des aliénés protestants.” Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; A. A., 3e lecture, 59 ; am. agréés, 82 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 45.—Intitulé : “ Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Ernest-E. Vipond, au nombre de ses membres.” Reçu et lu la 1ère fois, 36 ; 2e lecture à C. B. P., 44 ; S. A., 3e lecture, 55 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 46.—Intitulé : “ Loi confirmant les ventes faites à Raymond C. Savage, et Joseph Léopold Dozois, de certains immeubles appartenant à la succession de feu Mathilde Beaubien.” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, à C. R. P., 85 ; A. A., 3e lecture, 137 ; am., agréés, 152 ; sanctionné, 155.

- Bill No. 47.—Intitulé : “ Loi définissant les droits des enfants de Dame Helen Johnston, existant en vertu de son contrat de mariage et du testament de son défunt mari, et ratifiant et confirmant certains contrats.” Reçu et lu la 1ère fois, 43 ; 2e lecture, à C. B. P., 51 ; A. A., 3e lecture, 79 ; am., agréés, 94 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 48.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Matthew Moody & Son Company.” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, à C. B. P., 85 ; A. A., 3e lecture, 124 ; am., agréés, 149 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 49.—Intitulé : “ Loi amendant la loi 57 Victoria, chapitre 57 concernant la charte de la cité de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; 2e lecture, à C. B. P., 74 ; préambule non prouvé, 108.
- Bill No. 50.—Intitulé : “ Loi ratifiant un certain contrat entre la banque de Montréal et la cité de Montréal et le règlement No. 263 de la cité de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; 2e lecture, à C. B. P., 74 ; A. A., à C. G., progrès, 96 ; A. A., 3e lecture, 115 ; am. agréés, 131 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 51.—Intitulé : “ Loi amendant la loi constituant en corporation la “ North Shore Power Company.” Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à C. B. P., 39 ; S. A., 3e lecture, 48 ; sanctionné, 155.
- Bill No. 52.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation “ The Montreal Medico Chirurgical Society.” Reçu et lu la 1ère fois, 36 ; 2e lecture, à C. B. P., 45 ; S. A., 3e lecture, 55 ; sanctionné, 155.
- Bill No 53.—Intitulé : “ Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Percy Clare Duboyce à l'exercice de la profession de notaire, après examen ”. Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à C. B. P., 39 ; S. A., 3e lecture, 49 ; sanctionné, 155,
- Bill No 54.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la *Transit Insurance Company of Montreal, Canada* ”. Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, à C. B. P., 85 ; S. A., 3e lecture, 107 ; sanctionné, 155.
- Bill No 55.—Intitulé : “ Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Léon-Domitien-Eugène Rousseau, à la pratique de la profession de notaire ”. Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à C. B. P., 38 ; S. A., 3e lecture, 48 ; sanctionné, 155.
- Bill No 56.—Intitulé : “ Loi concernant le cimetière de Notre-Dame des Neiges ”. Reçu et lu la 1ère fois, 37 ; 2e lecture, à C. B. P., 45 ; A. A., 3e lecture, 55 ; am. agréés, 62 ; sanctionné, 155.

- 
- Bill No 58.—Loi amendant la charte de la cité de Québec. Reçu et lu la 1ère fois, 60 ; 2e lecture, à C. B. P., 66 ; A. A., 3e lecture, 80 ; am. agréés, 94 ; sanctionné, 155.
- Bill No 59.—Intitulé : “ Loi érigeant civilement la paroisse de la Nativité de Marie de Labelle, dans le comté de Labelle, et pourvoyant à la construction d’une église et d’une sacristie en la dite paroisse ”. Reçu et lu la 1ère fois, 43 ; 2e lecture, à C. B. P., 51 ; A. A., 3e lecture, 97 ; am. agréés, 112 ; sanctionné, 156.
- Bill No 60.—Intitulé : “ Loi pourvoyant à l’établissement d’une fabrique et à l’élection de marguilliers dans la paroisse de Saint-Charles Borromée, dans le diocèse de Montréal ”. Reçu et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, à C. B. P., 33 ; S. A., 3e lecture, 42 ; sanctionné, 156.
- Bill No 61.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la compagnie hypothécaire ”. Reçu et lu la 1ère fois, 34 ; 2e lecture, à C. B. P., 39 ; S. A., 3e lecture, 48 ; sanctionné, 156.
- Bill No 62.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis ”. Reçu et lu la 1ère fois, 64 ; 2e lecture, à c. c. f., 74 ; A. A., 3e lecture, 111 ; am. agréés, 131 ; sanctionné, 156.
- Bill No 63.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la Canadian Electric Light Company ”. Reçu et lu la première fois, 60 ; 2e lecture, à C. B. P., 67 ; A. A., 3e lecture, 80 ; am. agréés, 94 ; sanctionné, 156.
- Bill No 64.—Intitulé : “ Loi autorisant Joseph-Antoine Germano à exercer la profession de notaire dans cette province ”. Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à C. B. P., 102 ; S. A., 3e lecture, 135 ; sanctionné, 156.
- Bill No 65.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Joliette. Reçu et lu la 1ère fois, 112 ; 2e lecture, à C. B. P., 112 ; S. A., 3e lecture, 134 ; sanctionné, 156.
- Bill No 66.—Intitulé : “ Loi ratifiant et confirmant la vente de certains terrains, dans le canton de Gosford, faite par la Compagnie de chemin de fer Québec et Lac St-Jean à la “ Quebec and Lake St. John Railway Lumbering and Trading Company.” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 85 ; A. A., 3e lecture, 109 ; am., agréés, 131 ; sanctionné, 156.
- Bill No. 67.—Intitulé : “ Loi revisant et refondant la charte de la ville de Westmont et constituant la dite ville en corporation de cité.” Reçu et lu la 1ère fois, 82 ; 2e lecture, à C. B. P., 92 ; préambule non prouvé, 138.

- 
- Bill No. 68.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Compagnie de pulpe de Métabetchouan.” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 85 ; A. A., 3e lecture, 146 ; am., agréés, 153 ; sanctionné, 156.
- Bill No. 69.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la ville de Shawigan Falls.” Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 113 ; A. A., 3e lecture, 137 ; am., agréés, 152 ; sanctionné, 156.
- Bill No. 70.—Intitulé : “ Loi concernant la division des comtés de Saint-Maurice et de Champlain pour les fins d’enregistrement et concernant l’établissement d’une Cour de Circuit à Shawenegan Falls.” Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à C. B. P., 117 ; préambule non prouvé, 133.
- Bill No. 72.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Beauharnois Light, Heat and Power Company.” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 86 ; A. A., 3e lecture, 124 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 156.
- Bill No. 73.—Intitulé : “ Loi ratifiant un acte de vente du 5 septembre 1895, par Claude Gravel à Stanislas et Ludger Ouellette.” Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 63 ; A. A., 3e lecture, 122 ; am. agréés A. A., consentement du conseil, 149 ; sanctionné, 156.
- Bill No. 74.—Intitulé : “ Loi revisant la loi constituant la corporation des huissiers du district de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 83 ; 2e lecture, à C. B. P. 93 ; A. A., 3e lecture, 136 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 156.
- Bill No 75.—Loi amendant la loi concernant la succession de feu François Xavier Beaudry ; Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 67 ; S. A., 3e lecture, 89 : sanctionné, 156.
- Bill No 76.—Intitulé : “ Loi pour autoriser l’aliénation d’un immeuble dépendant de la succession de feu l’honorable Jean-Louis Beaudry et pour d’autres fins”. Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 86 ; A. A., 3e lecture, 107 ; am. agréés, 131 ; sanctionné, 156.
- Bill No 77.—Intitulé : “ Loi concernant les successions de feu John McDougall et de feu dame Maud Mary McDougall”. Reçu et lu la 1ère fois, 50 ; 2e lecture, à C. B. P., 57 ; A. A., 3e lecture, 69 ; am. agréés, 82 ; sanctionné, 156.
- Bill No 78.—Loi amendant la loi 43 Victoria, chapitre 64, concernant la Liverpool and London and Globe Insurance Company. Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 113 ; S. A., 3e lecture, 134 ; sanctionné, 156.

- 
- Bill No 79.—Intitulé: “Loi constituant en corporation la Maison des Etudiants”. Reçu et lu la 1ère fois, 50; 2e lecture, à C. B. P., 57; A. A., 3e lecture, 89; am. agréés, 104; sanctionné, 156.
- Bill No 80.—Loi concernant les syndicats agricoles. Reçu et lu la 1ère fois, 83; 2e lecture, à c. g., 93; S. A., 3e lecture, 119; sanctionné, 156.
- Bill No 81.—Intitulé: “Loi amendant l'article 5435 des Statuts refondus concernant les sociétés de construction. Reçu et lu la 1ère fois, 31; rayé de l'ordre du jour, 130.
- Bill No 83.—Intitulé: “Loi concernant le flottage du bois de pulpe, Reçu et lu la 1ère fois, 31; 2e lecture, à c. g., 31; S. A., 3e lecture, 32; sanctionné, 156.
- Bill No 85.—Intitulé: “Loi portant exemption de taxes en faveur des commis-voyageurs. Reçu et lu la 1ère fois, 82; 2e lecture, à c. g., 92; A. A., 103; 3e lecture, 125; le conseil n'insiste pas, 138; sanctionné, 156.
- Bill No 87.—Intitulé: “Loi amendant la loi concernant les ingénieurs civils”. Reçu et lu la 1ère fois, 34; 2e lecture, à c. g., 39; S. A., 3e lecture, 46; sanctionné, 156.
- Bill No 88.—Intitulé: “Loi amendant l'article 499 de la loi de l'Instruction publique”. Reçu et lu la 1ère fois, 90; 2e lecture, à c. g., 102; S. A., 3e lecture, 118; sanctionné, 156.
- Bill No 89.—Intitulé: “Loi amendant les dispositions spéciales relatives aux corporations de cité, de villes et autres corporations; Reçu et lu la 1ère fois, 82; 2e lecture, question d'ordre, 130; question d'ordre retirée, 2e lecture, à C. B. P., 127; A. A., 3e lecture, 137, 151.
- Bill No 90.—Intitulé: “Loi amendant l'article 698 du Code municipal”. Reçu et lu la 1ère fois, 99; rayé de l'ordre du jour, 117.
- Bill No 91.—Intitulé: “Loi amendant la loi concernant les dentistes”. Reçu et lu la 1ère fois, 64; 2e lecture, à c. g., 74; S. A., 3e lecture, 87; sanctionné, 156.
- Bill No 92.—Intitulé: “Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895”. Reçu et lu la 1ère fois, 34; rayé de l'ordre du jour, 52.
- Bill No 96.—Intitulé: “Loi amendant la loi électorale de Québec, 1895”. Reçu et lu la 1ère fois, 37; rayé de l'ordre du jour, 130.

- 
- Bill No 97.—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu ”. Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à c. g., 75 ; progrès, 88 ; A. A., 3e lecture, 126 ; am. agréés, 138 ; sanctionné, 156.
- Bill No 98.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 2161 du code civil ”. Reçu et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, à c. g., 52 ; S. A., 3e lecture, 57 ; sanctionné, 156.
- Bill No 101.—Intitulé : “ Loi détachant un comté de Saguenay le canton Dumas et l'annexant au comté de Chicoutimi pour toutes fins. Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à c. g., 75 ; Progrès, 120 ; rayé de l'ordre du jour, 129.
- Bill No 102.—Intitulé : “ Loi amendant le Oode municipal relativement à l'érection des municipalités.” Reçu et lu la 1ère fois, 104 ; 2e et 3e lectures, S. A., 130 ; sanctionné, 156.
- Bill No 104.—Intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux corporations de villes.” Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à c. g., 75 ; pas de rapport, 130.
- Bill No 105.—intitulé : “ Loi amendant l'article 5512 des Statuts refondus, relatif au rachat des rentes seigneuriales.” Reçu et lu la 1ère fois, 37 ; 2e lecture à c. g., 45 ; S. A., 3e lecture, 52 ; sanctionné, 156.
- Bill No 106.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 2547 des Statuts refondus.” Reçu et lu la 1ère fois, 37 ; 2e lecture, à c. g., 52 ; S. A., 3e lecture, 57 ; sanctionné, 157.
- Bill No 108.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 1675 du Code civil.” Reçu et lu la 1ère fois, 35 ; 2e lecture, à c. g., 45 ; rayé de l'ordre du jour, 52.
- Bill No 110.—Intitulé : “ Loi autorisant Gilbert Martin Bowen à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 37 ; 2e lecture, à C. B. P., 45 ; A. A., 3e lecture, 70 ; am. agréés, 82, sanctionné, 157.
- Bill No 111.—Loi conférant certains pouvoirs additionnels à la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu du Canada. Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à C. B. P., 117 ; S. A., 3e lecture, 136 ; sanctionné, 157.
- Bill No 113.—Loi concernant la compagnie de chemin de fer de Saint-Chrysostôme. Reçu et lu la 1ère fois, 139 ; 2e lecture, à c. f. f., 151 ;

- 
- Bill No 114.—Intitulé : “ Loi permettant à Eugène-Alexandre Dorion d'ajouter à son nom patronymique les mots : “ de St-Ours.” Reçu et lu la 1ère fois, 33 ; 2e lecture, à c. B. P., 46 ; S. A., 3e lecture, 79 ; sanctionné, 157.
- Bill No 115.—Intitulé : “ Loi concernant la succession du feu l'honorable Joseph-Octave Villeneuve.” Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à c. B. P., 67 ; A. A., 98 ; de nouveau en comité, A. A., 114 ; 3e lecture, 121 ; am. agréés, 131 ; sanctionné, 157.
- Bill No 116.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation l'“ Association littéraire, musicale et athlétique de tempérance de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 34 ; 2e lecture, à c. B. P. 38 ; A. A., 3e lecture, 49 ; am. agréés, 63 ; sanctionné, 157.
- Bill No. 117.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la “ Sainte-Anne Power Company.” Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à C. B. P., 117 ; A. A., 3e lecture, 146 ; am. agréés, 153 ; sanctionné, 157.
- Bill No. 118.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la Compagnie de téléphone du comté de Montmorency.” Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 67 ; S. A., 3e lecture, 95 ; sanctionné, 157.
- Bill No. 119.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance Mont-Royal.” Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à C. B. P., 75 ; A. A., 3e lecture, 96 ; agréés, 112 ; sanctionné, 157.
- Bill No. 120.—Intitulé : “ Loi accordant certains pouvoirs à la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi.” Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 67 ; A. A., 3e lecture, 97 ; am. agréés, 112 ; sanctionné, 157.
- Bill No. 121.—Intitulé : “ Loi autorisant Joachim Read à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, à C. B. P., 117 ; S. A., 3e lecture, 138 ; sanctionné, 157.
- Bill No. 122.—Intitulé : “ Loi accordant certains pouvoirs à la “ New-Richmond Lumber Company (Limited).” Reçu et lu la 1ère fois, 65 ; 2e lecture, à C. B. P., 75 ; A. A., débat, 110 ; à com. gén., A. A., 139 ; de nouveau en comité, A. A., 3e lecture, 150 ; am. agréés, 153 ; sanctionné, 157.
- Bill No. 123.—Intitulé : “ Loi divisant la municipalité de Saint-Malo.” Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 68 ; S. A., 3e lecture, 96 ; sanctionné, 157.

- 
- Bill No. 124.—Intitulé : “ Loi concernant la “ Provincial Light, Heat and Power Company.” Reçu et lu la 1ère fois, 83 ; 2e lecture, à C. B. P., 93 ; A. A., 111 ; 3e lecture, 125 ; am. agréées, 149 ; sanctionné, 157.
- Bill No 126.—Intitulé : “Loi amendant la loi constituant en corporation la ‘ ompagnie de Papier Rolland ” Reçu et lu la 1ère fois, 37 ; 2e lecture, à c. B. P., 45 ; S. A., 3e lecture, 55 ; sanctionné, 157.
- Bill No 128.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la ville de Lévis.” Reçu et lu la 1ère fois, 38 ; 2e lecture, à c. B. P., 45 ; A. A., 3e lecture, 60 ; am. agréés 112 ; sanctionné, 157.
- Bill No 129.—Loi amendant la charte de la cité de St-Henri ; Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à c. B. P., 117 ; A. A., 3e lecture, 144 ; am agréés, 153 ; sanctionné, 157.
- Bill No 130.—Loi amendant la charte de la cité de Hull. Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à c. B. P., 86 ; S. A., 3e lecture, 107 ; sanctionné, 157.
- Bill No 131.—Intitulé : “ Loi autorisant le Barreau de la province de Québec, à admettre William Kenneth McKeown, au nombre de ses membres, après examen.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à c. B. P., 102 ; S. A., 3e lecture, 134 ; sanctionné, 157.
- Bill No 132.—Intitulé : “ Loi pourvoyant à l'établissement d'une Cour de circuit dans la ville de Grand'Mère.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à c. B. P., 102 ; préambule non prouvé, 133.
- Bill No 133.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation l'Association de bienfaisance des boulangers de la cité de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 66 ; 2e lecture, à c. B. P., 76 ; S. A., 3e lecture, 106 ; sanctionné, 157.
- Bill No 135.—“ Loi pour séparer l'île d'Anticosti du comté de Saguenay, quant aux fins municipales.” Reçu et lu la 1ère fois, 61 ; 2e lecture, à C. B. P., 68 ; S. A., 3e lecture, 95 ; sanctionné, 157.
- Bill No 136.—Intitulé : “ Loi détachant certains cantons du comté de Compton et du comté de Beauce, et les unissant ensemble pour former un nouveau comté sous le nom de “Comté du Lac Mégantic” pour les fins municipales judiciaires, d'enregistrement et d'agriculture.” Reçu et lu la 1ère fois, 100 ; 2e lecture, à C. B. P., 118 ; A. A., 3e lecture, 144 ; am. agréés, 154 ; sanctionné, 157.
- Bill No 137.—Intitulé : “ Loi concernant l'Union Mutuelle Universelle.” Reçu et lu la 1ère fois, 66 ; 2e lecture, à C. B. P., 76 ; A. A., 3e lecture, 109 ; am. agréés, 131 ; sanctionné, 157.

- 
- Bill No 138.—Loi amendant les lois concernant la ville de Lachine. Reçu et lu la 1ère fois, 100; 2e lecture, à C. B. P., 118; A. A., 3e lecture, 143; am. agréés, 153; sanctionné, 157.
- Bill No 140.—Loi constituant en corporation la compagnie *Kamou-Tem Littoral Electrique*. Reçu et lu la 1ère fois, 104; 2e lecture, à C. B. P., 220; A. A., 3e lecture, 145; am. agréés, 153; sanctionné, 157.
- Bill No 141.—Loi constituant en corporation “La Société d’Administration générale.” Reçu et lu la 1ère fois, 100; 2e lecture, à C. B. P., 118; S. A., 3e lecture, 133; sanctionné, 157.
- Bill No 142.—Loi amendant la loi de *The Corporation of the German and Polish Jews of Montreal*. Reçu et lu la 1ère fois, 62; 2e lecture, à C. B. P., 68; S. A., 3e lecture, 106; sanctionné, 157.
- Bill No 143.—Loi constituant en corporation *Beth Hamedrash Haggadol Chevra Saas*. Reçu et lu la 1ère fois, 62; 2e lecture, à C. B. P., 68; A. A., 3e lecture, 108; am. agréés, 131; sanctionné, 157.
- Bill No 144.—Loi concernant la succession de feu Henry Mathias Balcer. Reçu et lu la 1ère fois, 62; 2e lecture, à C. B. P., 68; préambule non prouvé, 133.
- Bill No 146.—Intitulé: “Loi concernant la *Shawinigan Carbide Company*.” Reçu et lu la 1ère fois, 72; 2e lecture, à C. B. P., 86; A. A., 3e lecture, 122; am. agréés, 149; sanctionné, 158.
- Bill No 147.—Intitulé; “Loi constituant en corporation la *Shawinigan Falls Terminal Railway Company*.” Reçu et lu la 1ère fois, 90; 2e lecture, à c. c. f., 102; S. A., 3e lecture, 146; sanctionné, 158.
- Bill No 148.—Intitulé: “Loi constituant en corporation La Société de Saint-Vincent de Paul de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 38; 2e lecture, à C. B. P., 46; S. A., 3e lecture, 59, sanctionné, 158.
- Bill No 149.—Loi amendant la loi 56 Victoria, chapitre 22, relative à l’entretien de certains ponts. Reçu et lu la 1ère fois, 100; 2e lecture, à C. B. P., 122; préambule non prouvé, 145.
- Bill No 150.—“Loi constituant en corporation la Compagnie électrique de Sorel.” Reçu et lu la 1ère fois, 73; 2e lecture, à C. B. P., 86; A. A., 125; 3e lecture, 141; am. agréés, 152; sanctionné, 158.
- Bill No 152.—Loi constituant en corporation la *Power, Pulp and Paper Company of North America*. Reçu et lu 2 fois, à C. B. P., 113; A. A., 3e lecture, 145; am. agréés, 153; sanctionné, 158.

- 
- Bill No 153.—Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Mégantic. Reçu et lu la 1ère fois, 100; 2e lecture, à c. c. f., 110; S. A., 3e lecture, 147; sanctionné, 158.
- Bill No 154.—Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Napoléon Landry, médecin chirurgien au nombre de ses membres. Reçu et lu la 1ère fois, 91; 2e lecture, à C. B. P., 102; S. A., 3e lecture, 135; sanctionné, 158.
- Bill No 155.—Intitulé: “Loi constituant en corporation La Compagnie d’Exposition Agricole et Industrielle de Saint-Jean P. Q.” Reçu et lu la 1ère fois, 73; 2e lecture, à C. B. P., 87; A. A., 3e lecture 123; am. agréés, 139; sanctionné, 158.
- Bill No 156.—Intitulé: “Loi refondant la charte de l’Union Saint-Pierre de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 73; 2e lecture, à C. B. P., 87; A. A., 3e lecture, 124; am. agréés, 139; sanctionné, 158.
- Bill No 157.—Intitulé: “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre William Charles Mills à exercer la médecine et la chirurgie.” Reçu et lu la 1ère fois, 91; 2e lecture, à C. B. P., 103; S. A., 3e lecture, 136; sanctionné, 158.
- Bill No 158.—Intitulé: “Loi autorisant Napoléon Lemay à exercer la profession de notaire, dans la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 82; 2e lecture, à C. B. P., 93; Bill retiré, 133.
- Bill No 159.—Intitulé: “Loi amendant la loi organique de l’Hôpital Notre-Dame de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 83; 2e lecture, à C. B. P., 93; S. A., 3e lecture, 135; sanctionné, 158.
- Bill No 160.—Intitulé: “Loi amendant l’article 482 de la loi de l’Instruction publique.” Reçu et lu la 1ère fois, 114; 2e lecture, a. c. g., S. A., 3e lecture, 127; sanctionné, 158.
- Bill No 163.—“Loi amendant l’article 1080 du Code municipal.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 148; sanctionné, 158.
- Bill No 164.—“Loi concernant les expositions.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 147; sanctionné, 158.
- Bill No 165.—“Loi concernant l’école de laiterie à St-Hyacinthe.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 148; sanctionné, 158.
- Bill No 167.—“Loi amendant la loi concernant les compagnies à fonds social.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 151; sanctionné, 158.
- o

- 
- Bill No 168.—Loi abrogeant la loi 63 Victoria, chapitre 19, concernant les procès par jury en matière civile, dans le comté de Gaspé. Reçu et lu la 1ère fois, 139.
- Bill No 171.—Loi amendant l'article 857 du Code civil. Reçu et lu la 1ère fois, 62; 2e lecture, à c. g., 69; A. A., 3e lecture, 120; am. agréées, 139; sanctionné, 158.
- Bill No 172.—Intitulé: "Loi amendant le Code municipal. Reçu et lu la 1ère fois, 104; 2e lecture, S. A., 142; 3e lecture, 151; sanctionné, 158.
- Bill No 175.—Loi concernant les médecins vétérinaires. Reçu et lu la 1ère fois, 73; 2e lecture, à com spéc. 87; S. A., 3e lecture, 106; S. A., 3e lecture, 106; sanctionné, 158.
- Bill No 180.—Loi amendant la loi concernant les appels des décisions des recorders et des cours de recorder en matière de taxe. Reçu et lu la 1ère fois, 73; 2e lecture, à c. g., 87; S. A., 3e lecture, 119; sanctionné, 158.
- Bill No 182.—Loi amendant la loi 53 Victoria, chapitre 2, relative à la délimitation de certaines divisions électorales. Reçu et lu la 1ère fois, 91; 2e lecture, à c. g., 103; S. A., 3e lecture, 119; sanctionné, 158.
- Bill No 184.—Intitulé: "Loi concernant les marguilliers." Reçu et lu la 1ère fois, 73; 2e lecture, à c. g., 87; S. A., 3e lecture, 142; sanctionné, 158.
- Bill No 185.—Intitulé: "Loi amendant l'article 121 du Code de procédure civile." Reçu et lu la 1ère fois, 101; 2e et 3e lectures S. A., 130; sanctionné, 158.
- Bill No 188.—Intitulé: "Loi concernant les halles au beurre et au fromage." Reçu et lu la 1ère fois, 114; 2e et 3e lectures, S. A., 128; sanctionné, 158.
- Bill No 192.—Intitulé: "Loi amendant l'article 536 du Code de procédure civile." Reçu et lu la 1ère fois, 101; rayé de l'ordre du jour, 128.
- Bill No 193.—Intitulé: "Loi accordant une subvention au "Monument National" de Montréal. Reçu et lu la 1ère fois, 114; 2e et 3e lectures, S. A., 128; sanctionné, 158.
- Bill No 196.—"Loi concernant la construction d'un palais de justice pour le district de Saint-François, dans la cité de Sherbrooke." Reçu et lu 3 fois, S. A., 148; sanctionné, 158.

Bill No 198.—“Loi concernant certains subsides.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 139; sanctionné, 158.

Bill No 200.—Intitulé: “Loi amendant la loi concernant les bibliothèques publiques.” Reçu et lu la 1ère fois, 104; Bill retiré, 143.

## ARCHEVEQUE DE MONTRÉAL, 8.

AUCLAIR, Mélina, et autres, 11.

ALDRED, J. C., et autres, 16.

AUGER, Dame Alice, et autres, 23.

## BOULANGER DE MONTRÉAL, 7.

BASTIEN, Edouard, et autres, 11.

BISAILLON, Amable, et autres, 11.

BROMPTON GORE, township de, 10.

BANQUE DE MONTRÉAL, 11.

BURRILL, Viviau, et autres, 11.

BARBIERS DE LA PROVINCE, 14.

BEAUDRY, Rodolphe, 15.

BRENNAN, Dame, et autres, 15.

BOWEN, G. M., 16.

BONAVENTURE, habitants du comté de, 59.

## COMPTON, LADIES' COLLEGE, 7.

CHARLEBOIS, L. B. A., 7.

CORBELL, Hilaire, 11.

COLYER, Alfred, et autres, 11.

CANADIAN ELECTRIC LIGHT COMPANY, 11.

---

CANADA SWITCH COMPANY, 11.

CHURCH HOME, 11.

COMPAGNIE DE PULPE DE CHICOUTIMI, 14.

CLOUTIER, Georges, et autres, 14.

COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE MONTMORENCY, 14.

COHEN, H., et autres, 16.

CHEMIN DE FER DE ST-CHRYSOSTOME, 63.

COMITÉS NOMMÉS.

1.—USAGE ET COUTUMES.

2.—Contingents, &c., 15.

1er—Rapport, 19, 20.

2e.— “ 77, 78, 91.

Adresse pour \$9 865.00, 94 ;

3e.—Rapport, 132.

3.—BILLS PRIVÉS ET ORDRES PERMANENTS, 15.

1er—Rapport, 21.

2e.— “ 27.

3e.— “ 40, 42.

4e.— “ 53.

5e.— “ 78.

6e.— “ 105.

4.—CHEMINS DE FER, 15.

1er—Rapport, 20.

5.—CHAMBRE DE LECTURE, 16.

1er—Rapport, 20.

6.—IMPRESSIONS, &c., 15.

Message de l'Assemblée, 25.

Comité collectif nommé, 25.

1er—Rapport, adopté, 150.

7.—BIBLIOTHÈQUE, 15.

Comptes du greffier, 25.

**D**ALTON, Sœur, 7.

DUBOYCE, P. C., 7.

DORION, E. A., 11.

---

**F**RASERVILLE, ville de, 14.

FOSTER, John, et autres, 16.

FORTIER, Taschereau, et autres, 69.

**G**ARNEAU, L'HON. NEMESE, se présente à la barre, avec sa commission, est reçu et prend son siège, 5, 6.

GERMANO, J. A., 11.

GUERTIN, Victor, 14.

GINGRAS, X., et autres, 14.

GREFFIER DU CONSEIL, comptes déposés, 25.

**H**UISSIERS DE MONTREAL, 7.

HULL, cité de, 11.

HUNT, A. T., et autres, 14.

HÔPITAL N.-D. DE MONTRÉAL, 47.

**J**ARDIN ZOOLOGIQUE, Montréal, 7.

JOLIETTE, ville de, 8.

JOHNSTON, Dame Helen, 11.

JUIFS ALLEMANDS ET POLONAIS, 16.

**L**EGAULT, Alexandre, 7.

LABELLE, citoyens de, 7.

LÉVIS, ville de, 11.

LACHINE, ville de, 11.

LEMAY, Napoléon, 11.

LAFONTAINE, Eugène, et autres, 11.

---

LONGUEUIL, municipalit  rurale de, 11.

LANDRY, Napol on, 11.

LOOMIS, J. R., et autres, 14.

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE I. COMP., 14.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR.—Ouvre la L gislation, etc., 1, 4. R ponse au discours du Tr ne, 9. Accus  de r ception, 13. Cl t la session, 159.

## MESSAGES :

*Du Lieutenant-Gouverneur :*

Rapport imprimeur du Roi, 13.

MONTREAL, fabrique de, 11.

MENIER, Anatole, et autres, 11.

MONTREAL MEDICO-CHIRURGICAL SOCIETY, 10.

MONTRE AL, fabrique de N. D. de, 11.

MIGNAULT, R. S. M., et autres, 14.

MORNEAU, J. B., et autres, 14.

MORGAN, D. A., 16.

MOODY, Mathew, et autres, 23.

MCKEOWN, W. K., 10.

## N

NANTEL, Hon. G. A., 14.

NORTH SHORE POWER COMPANY, 11.

NEW RICHMOND LUMBER COMPANY, 14.

## P

P RES BLANCS D'AFRIQUE, 7.

PROTESTANT HOSPITAL FOR THE INSANE, 11.

PROVINCIAL LIGHT, HEAT AND POWER CO., 14.

## Q

QUEBEC AND LAKE ST. JOHN RY. COMP., 12.

QU BEC, cit  de, 32.

---

ROSS, l'hon. J. J., chambre ajournée par respect pour sa mémoire, 6.

ROLLAND, compagnie de papier, 7.

RELIGIEUSES DU BON PASTEUR MONTRÉAL, 7.

ROUSSEAU, L. D. E., 8.

ROLLAND, l'hon. D., et autres, 8.

ROBERT, J., et autres, 11.

ROBERGE, J. E., et autres, 11.

RACINE, Archange, 11.

REID, Joachim, 14.

RAPPORTS :

—Du bibliothécaire, 9.

—Imprimeur du Roi, 13.

—Asile des orphelins pour 1901, 13.

—Chemins de fer, 49

SŒURS DE L'HOTEL-DIEU, St-Hyacinthe, 7.

ST-PIERRE, dame Léocadie, 7.

SŒURS DE LA MISÉRICORDE, Montréal, 7.

STEARNS, sergent Prentiss, et autres, 11.

SMITH, Geo. R., et autres, 11.

ST-HENRI, cité de, 11.

SAVARD, Louis, 14.

STE-CUNÉGONDE, cité de, 14.

SHAWINIGAN CARBIDE COMP., 16.

SHAWINIGAN WATER AND POWER COMP., 16.

ST-VINCENT DE PAUL, société de, 16.

ST-JEAN CHRYSOSTOME, chemin de fer de, 63.

---

**T**HIBAudeau, J. N., et autres, 14.

**U**NION ST-PIERRE, 11.

**V**ILLENEUVE, Léonidas, et autres, 11, 27, 32.

**W**ALKER, Suzan Ann, 17.

**WESTMOUNT**, contribuables de, 63, 122.

# ERRATUM

---

Page 125, a la fin de la dernière ligne, au lieu de “ sans amendement ”, lire : “ avec certains amendements pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative ”.

Page 96, 6e ligne avant la fin de la page, effacez tous les mots jusqu'à la dernière ligne, et remplacez-les par les mots “ sans amendements ”.

Page 97, dans les lignes 1, 3 et 4, effacez les mots : “ ainsi amendé ”. Dans la ligne 7e, effacez tous les mots après “ Bill ”, jusqu'à la fin du paragraphe, et remplacez-les par les mots “ sans amendement ”.